

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 9, 2026

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met this day at 4 p.m. [ET] to study Bill C-12, An Act respecting certain measures relating to the security of Canada's borders and the integrity of the Canadian immigration system and respecting other related security measures; and, in camera, to consider a draft report on the subject matter of those elements contained in Divisions 19, 20 and 21 of Part 5 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025; and, in camera, to consider a draft agenda (future business) related to Bill C-12, An Act respecting certain measures relating to the security of Canada's borders and the integrity of the Canadian immigration system and respecting other related security measures.

Senator Hassan Yussuff (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Colleagues, I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs.

Before we begin, I would like to take a moment to remind senators and our guests of the audio feedback prevention guidelines that must be observed by all in-person participants.

Consult the cards placed on the committee tables for guidelines to prevent audio feedback incidents. Keep your earpieces away from all microphones at all times. Mics must not be touched. Activation and deactivation will be managed by the console operator. Avoid handling your earpieces while the microphone is active. Earpieces should either remain on the ear or be placed on the designated sticker at each seat. Thank you very much for your cooperation.

I am joined today by my fellow committee members. I welcome them to introduce themselves starting with our deputy chair.

Senator Al Zaibak: Mohammad Al Zaibak, Ontario.

Senator Hay: Katherine Hay, Ontario.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Woo: Yuen Pau Woo, British Columbia.

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 9 février 2026

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 16 heures (HE), pour étudier le projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité; et, à huis clos, pour examiner l'ébauche de rapport sur la teneur des éléments des sections 19, 20 et 21 de la partie 5 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025; et, à huis clos, pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs) relatif au projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité.

Le sénateur Hassan Yussuff (*président*) occupe le fauteuil

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants.

Avant de commencer, j'aimerais prendre un moment pour rappeler aux sénateurs et sénatrices et à nos invités les directives que doivent suivre tous les participants en personne pour éviter les retours de son.

Veillez consulter les cartes placées sur les tables pour connaître les directives sur la prévention des incidents acoustiques. Veuillez garder vos oreillettes loin de tous les microphones, en tout temps. Ne touchez pas aux microphones. Les microphones seront activés et désactivés par l'opérateur de console. Évitez de manipuler votre oreillette lorsque le micro est activé. Les oreillettes doivent rester sur l'oreille ou être déposées sur l'autocollant prévu à cet effet à chaque siège. Merci de votre coopération.

Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues du comité. Je vous invite à vous présenter, en commençant par notre vice-président.

Le sénateur Al Zaibak : Mohammad Al Zaibak, de l'Ontario.

La sénatrice Hay : Katherine Hay, de l'Ontario.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

Le sénateur Woo : Yen Pau Woo, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de l'Ontario.

Senator Dean: Tony Dean, Ontario, and the sponsor of the bill.

Senator Osler: Flordeliz (Gigi) Osler, Manitoba.

Senator White: Judy White, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Carignan: Good morning. Claude Carignan from Quebec.

Senator Youance: Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

The Chair: Thank you, colleagues. Today we begin our study on Bill C-12, An Act respecting certain measures relating to the security of Canada's borders and the integrity of the Canadian immigration system and respecting other related security measures.

To open the study, we have the pleasure of welcoming the Honourable Gary Anandasangaree, Minister of Public Safety and the Honourable Lena Metlege Diab, Minister of Immigration, Refugees and Citizenship.

The ministers are accompanied by the following officials; from Public Safety Canada, Shannon Grainger, Senior Assistant Deputy Minister, Portfolio Affairs and Communications Branch; from Canada Border Services Agency, Erin O'Gorman, President; from the Royal Canadian Mounted Police, Bryan Larkin, Senior Deputy Commissioner; from Health Canada, Jennifer Pelley, Director, Office of Legislative and Regulatory Affairs, Controlled Substances and Opioid Response Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch; from the Canadian Coast Guard, Ryan Tettamanti, Senior Director, Maritime Security Force Development; and from Immigration, Refugees and Citizenship Canada, Jason Hollmann, Director General, Asylum. Thank you for joining us today.

Minister Anandasangaree, we will begin by inviting you to provide opening remarks. You may begin when you are ready.

Hon. Gary Anandasangaree, P.C., M.P., Minister of Public Safety: Good morning, Mr. Chair and honourable senators. I would like to start by acknowledging that we are meeting here in the traditional and unceded territory of the Algonquin Anishnaabe People. I thank you for inviting me to speak on Bill C-12, the Strengthening Canada's Immigration System and Borders Act.

Le sénateur Dean : Tony Dean, de l'Ontario; je suis le parrain du projet de loi.

La sénatrice Osler : Flordeliz (Gigi) Osler, du Manitoba.

La sénatrice White : Judy White, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Merci, chers collègues. Nous commençons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité.

Pour entamer l'étude, nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable Gary Anandasangaree, ministre de la Sécurité publique, et l'honorable Lena Metlege Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

Les ministres sont accompagnés des fonctionnaires suivants; Mme Shannon Grainger, sous-ministre adjointe principale, Affaires du portefeuille et des communications, Sécurité publique Canada; Mme Erin O'Gorman, présidente, Agence des services frontaliers du Canada; M. Bryan Larkin, sous-commissaire supérieur, Gendarmerie royale du Canada; Mme Jennifer Pelley, directrice, Bureau des affaires législatives et réglementaires, Direction des substances contrôlées et de la réponse aux surdoses, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada; M. Ryan Tettamanti, directeur principal, Développement de la force de Sûreté maritime, Garde côtière canadienne; et M. Jason Hollmann, directeur général, Asile, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Merci d'être avec nous aujourd'hui.

Monsieur Anandasangaree, je vous invite à faire votre déclaration préliminaire. Vous pouvez commencer dès que vous êtes prêt.

L'honorable Gary Anandasangaree, C.P., député, ministre de la Sécurité publique : Bonjour, monsieur le président, et bonjour, honorables sénateurs et sénatrices. Pour commencer, je tiens à reconnaître que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin anishnaabe. Je vous remercie de m'avoir invité à discuter du projet de loi C-12, Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada.

Thank you, Senator Dean, for sponsoring the bill.

[*Translation*]

The Canada-United States border is the longest land border in the world and also one of the safest.

[*English*]

While we can be proud of that reputation for safety and security, we can always do more to keep Canada and everyone who lives here safe from the illegal trafficking of drugs, humans and weapons.

We must adapt to keep up with the tactics of transnational organized crime groups as they continue to evolve at rapid speeds. That is why Bill C-12, the Strengthening Canada's Immigration System and Borders Act, is so important.

As we begin this discussion, I want to keep in mind the following three principles that guide this bill and related policy measures. First, it is charter compliant. Second, we have made every effort to ensure that there is due process. And third, that this bill is in line with the Refugee Convention of 1951.

[*Translation*]

The measures contained in Bill C-12 would help give our law enforcement and intelligence agencies the tools they need to keep pace.

[*English*]

The measures are based on two themes: securing the border and combatting transnational organized crime, including illegal fentanyl and illicit financing.

The bill proposes to amend the Customs Act to obligate certain ports of entry and exit to provide, equip and maintain facilities for any purpose that falls under the Canada Border Services Agency's mandate, including the examination and detention of goods destined for export to match what is currently in place for the import regime.

The bill would also amend the Oceans Act to add security-related activities to Coast Guard services, including the ability for Coast Guard assets to conduct security patrols and collect and share information with security and law enforcement partners. It also introduces measures to strengthen our authorities related to immigration documents and information sharing, as well as new measures to strengthen Canada's asylum system by improving the application process. These measures will help ensure the system is not used as a shortcut to regular immigration pathways.

Merci, sénateur Dean, de parrainer ce projet de loi.

[*Français*]

La frontière canado-américaine est la plus longue frontière terrestre du monde et l'une des plus sécuritaires.

[*Traduction*]

Même si nous pouvons être fiers d'être réputés pour avoir une frontière sûre et sécuritaire, nous pouvons toujours en faire plus pour protéger le Canada et sa population contre le trafic illégal des drogues et des armes et contre la traite des personnes.

Nous devons nous adapter pour rester au courant des tactiques des groupes criminels organisés transnationaux, qui continuent d'évoluer à la vitesse grand V. C'est pourquoi le projet de loi C-12, la Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada, est si important.

Avant de commencer cette discussion, je tiens à me rappeler les trois principes directeurs suivants, qui orientent le projet de loi et ses mesures stratégiques connexes. Premièrement, il respecte la Charte. Deuxièmement, nous avons tout fait pour nous assurer de garantir l'application régulière de la loi. Troisièmement, ce projet de loi est conforme à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

[*Français*]

Les mesures proposées dans le projet de loi C-12 donneraient à nos organismes d'application de la loi et de renseignement les outils dont ils ont besoin pour s'adapter.

[*Traduction*]

Les mesures sont fondées sur deux thèmes: sécuriser la frontière et combattre le crime organisé transnational, y compris le trafic illégal de fentanyl et le financement illicite.

Le projet de loi propose de modifier la Loi sur les douanes pour obliger certains points d'entrée et de sortie à fournir, équiper et entretenir des installations aux fins de l'exécution du mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada, y compris l'inspection et la détention de marchandises destinées à l'exportation, afin de s'harmoniser à ce qui est actuellement en vigueur pour le régime d'importation.

Le projet de loi modifierait également la Loi sur les océans pour charger la Garde côtière d'activités de sécurité supplémentaires, y compris en lui donnant la capacité d'effectuer des patrouilles de sécurité et de recueillir et partager des informations avec ses partenaires de la sécurité et de l'application de la loi. Il introduit également des mesures visant à renforcer nos pouvoirs en matière de documents d'immigration et de communication d'information, ainsi que de nouvelles mesures visant à renforcer le système d'octroi de l'asile du

I have had the opportunity to speak with several of you who have addressed portions of the immigration measures, including concerns regarding mass cancellation of documents and disproportionality of vulnerable groups seeking asylum. I can assure this committee that this does not take away from the ability of legitimate claimants to claim asylum. We have an international obligation to ensure we are not sending people back to situations of danger.

We believe we have sufficient safeguards in place. Additionally, any use of this power of mass cancellation and change or suspension will have an explanation of why the order is in the public interest, who will be impacted and how they will be impacted. Every time an order is put forward, it will be published in the *Canada Gazette* to increase transparency. This is about addressing issues within the system and making sure it functions in the manner intended. We are streamlining bottlenecks to keep claims moving faster. This is something we must do.

Related to financing and money laundering, Bill C-12 proposes measures that would strengthen Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime, including through stronger anti-money laundering penalties and information reporting and sharing. This is because we know that, without money, transnational organized crime groups cannot function. We need to hinder their ability to get and maintain access to funds.

Keeping in mind the devastation that illegal drugs and precursors bring to our communities, Bill C-12 contains measures that would allow law and border enforcement agencies to take swift action to prevent the illegal importation and use of precursor chemicals. It would also ensure strict federal oversight over any legitimate use of these chemicals.

Let me just reflect on this for a moment. Over 55,000 Canadians from every one of our communities have been impacted by the fentanyl crisis. Each night, over 20 families go to bed having lost their loved ones. This is one of the major issues we are trying to address.

[Translation]

Mr. Chair, I can say that a number of amendments to Bill C-12 were agreed to in the House of Commons, particularly in relation to the asylum system.

Canada en améliorant le processus de présentation des demandes d'asile. Ces mesures permettront de s'assurer que le système n'est pas utilisé comme un raccourci permettant d'éviter les voies d'immigration régulières.

J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs d'entre vous, qui avez traité de certaines des mesures d'immigration, y compris les préoccupations concernant l'annulation en masse de documents et le nombre disproportionné de personnes de groupes vulnérables demandant l'asile. Je peux vous assurer que cela n'empêche pas les demandeurs d'asile légitimes de présenter une demande. Nous sommes tenus à une obligation internationale et nous devons nous assurer de ne pas renvoyer des personnes vers des pays où elles seraient en danger.

Nous croyons que nous avons mis en place des mesures de sécurité suffisantes. De plus, quand le pouvoir d'annulation, de modification ou de suspension en masse est utilisé, un arrêté doit expliquer pourquoi cela relève de l'intérêt public et précise qui sera affecté et de quelle manière. Chaque fois qu'un arrêté est pris, il sera publié dans la *Gazette du Canada* pour augmenter la transparence. Il s'agit de traiter les problèmes du système et de s'assurer qu'il fonctionne de la manière prévue. Nous éliminons les goulots d'étranglement pour traiter plus rapidement les demandes. C'est quelque chose que nous devons faire.

En ce qui concerne le financement et le blanchiment d'argent, le projet de loi C-12 propose des mesures visant à renforcer le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, y compris grâce à des sanctions plus sévères en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et à l'amélioration de la communication et du partage d'information. Nous savons en effet que les groupes de crime organisé transnational ne peuvent pas poursuivre leurs activités sans argent. Nous devons les empêcher de récolter des fonds et de continuer à y accéder.

Sachant les ravages causés par les drogues et les précurseurs illicites dans nos collectivités, le projet de loi C-12 prévoit des mesures qui permettraient aux autorités de l'application de la loi et de la surveillance des frontières d'agir rapidement pour prévenir l'importation et l'utilisation illégales de produits chimiques précurseurs. Le projet de loi garantira également une surveillance fédérale stricte de toute utilisation légitime de ces produits chimiques.

Permettez-moi d'insister sur ce point. La crise du fentanyl a touché 55 000 Canadiens dans absolument tout le pays. Chaque soir, plus de 20 familles vont se coucher après avoir perdu un être cher. C'est l'un des problèmes majeurs que nous essayons de régler.

[Français]

Monsieur le président, j'aimerais dire que certaines modifications au projet de loi C-12 ont été adoptées à la Chambre des communes, en particulier sur le système d'asile.

[English]

I am happy to speak further about these amendments during the round of questioning. Mr. Chair, I would like to take the opportunity to encourage the Senate's support for this bill so we can implement these important measures to keep our borders and communities safe. I look forward to questions and comments and any follow-ups that colleagues may have.

Thank you.

The Chair: Thank you, minister. We will now invite Minister Diab to provide her opening remarks, to be followed by questions. Minister, you may begin when ready.

Hon. Lena Metlege Diab, P.C., M.P. Minister of Immigration, Refugees and Citizenship: Good afternoon, senators. I'm joined by my colleague, the Minister of Public Safety, and our entourage. We hope we can answer all your questions to your satisfaction, which is what we'd like to do because we believe in this legislation we are putting before you.

[Translation]

As senators know, Canada's immigration system must fulfill several functions at the same time.

It must support economic growth, meet labour market needs, offer protection to people who face real risk, and process a large number of applications fairly.

[English]

The purpose of Bill C-12 is simple — I'm speaking on the immigration provisions, and I'll leave the others to my colleague — which is to fill the existing gaps in our legislation and regulations so we can ensure we have a responsible, nimble, efficient system that can handle the immense pressure it is under.

[Translation]

Bill C-12 updates a set of practical tools that support the functioning of Canada's immigration system, including the processing of asylum claims, the sharing of information, and program integrity. It does so without altering Canada's commitment to protection, due process or fairness in decision-making. The pressures on the asylum system are clear examples of why these updates are needed.

[Traduction]

Je serais ravi de vous en dire plus sur ces amendements pendant la période de questions. Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour encourager le Sénat à soutenir ce projet de loi pour que nous puissions mettre en œuvre ces mesures importantes afin de maintenir la sécurité de nos frontières et de nos collectivités. J'attends avec impatience les questions, commentaires et suivis de vos collègues.

Merci.

Le président : Merci, monsieur le ministre. Nous invitons maintenant Mme Diab à faire sa déclaration préliminaire, qui sera suivie d'une période de questions. Madame la ministre, vous pouvez y aller.

Hon. Lena Metlege Diab, C.P., députée, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté : Bon après-midi à tous. Je suis accompagnée par ma collègue du ministère de la Sécurité publique et notre entourage. Nous espérons pouvoir donner des réponses satisfaisantes à toutes vos questions, puisque nous croyons au projet de loi que nous vous présentons.

[Français]

Comme les sénateurs le savent, le système d'immigration du Canada doit remplir plusieurs fonctions à la fois.

Il doit soutenir la croissance économique, répondre aux besoins du marché du travail, offrir une protection aux personnes qui courent un risque réel, et il doit traiter équitablement un grand nombre de demandes.

[Traduction]

L'objectif du projet de loi C-12 est simple — je vais parler des dispositions relatives à l'immigration, et je vais laisser le reste à ma collègue —, il vise à combler les lacunes actuelles de nos lois et de nos règlements pour garantir un système responsable, agile et efficace capable de composer avec la pression à laquelle il est soumis.

[Français]

Le projet de loi C-12 met à jour un ensemble d'outils pratiques qui soutiennent le fonctionnement du système d'immigration canadien, notamment le traitement des demandes d'asile, l'échange de renseignements et l'intégrité des programmes. Il le fait sans modifier l'engagement du Canada en matière de protection, de respect des procédures ou d'équité dans la prise de décision. Les pressions auxquelles est soumis le système d'asile illustrent clairement pourquoi ces mises à jour sont nécessaires.

[English]

Canada's asylum system relies on credibility and timeliness. When claims accumulate faster than they can be processed, delays grow and create uncertainty.

[Translation]

The bill also makes practical improvements to how the asylum system works.

[English]

A single online application system will improve consistency and eliminate the requirement for applicants to provide the same information to multiple organizations, which is exactly what is happening now. By increasing the number of hearing-ready files that we can refer to the Immigration and Refugee Board of Canada, or IRB, and removing the abandoned claims, the system can keep its focus on active cases and timely decisions.

Bill C-12 also addresses how information is shared with federal, provincial and territorial partners. Here, I want to stress this is only domestic sharing. There is no international component to this bill at all. When information cannot be shared clearly or consistently across government, it becomes harder to plan services, manage programs and combat fraud.

During consideration in the House, the House adopted amendments, clarified the limits of document-control authorities and strengthened oversight. These included new reporting requirements to Parliament when the authorities are exercised and clear constraints on their use — I think I skipped a page, but that's okay — Amendments also clarified how ineligible claims are handled.

In closing, the immigration measures in Bill C-12, in our opinion, reflect a careful balance. They preserve access to protection and due process. They strengthen the system's ability to function effectively under pressure. We are also modernizing information sharing between the federal government and the provinces and territories. The bill will introduce new document-control authorities to manage documents and application intake. In exceptional circumstances, such as fraud, public safety concerns or systemic errors — kind of like what happened during COVID — we would have these authorities that would make life easier. These authorities are not always about cancelling numbers of documents. They are for allowing the flexibility to adjust when it's in the public interest. Usually, that

[Traduction]

Le système d'octroi de l'asile du Canada repose sur la crédibilité et la rapidité. Quand les demandes d'asile s'accumulent plus rapidement qu'elles ne peuvent être traitées, les retards s'allongent, ce qui crée de l'incertitude.

[Français]

Le projet de loi apporte également des améliorations pratiques au fonctionnement du système de traitement de demandes d'asile.

[Traduction]

Un système unique de demande en ligne améliorera la cohérence et éliminera la nécessité pour les demandeurs de fournir la même information à plusieurs organismes, ce qui est le cas présentement. Si nous augmentons le nombre de dossiers prêts à être entendus que nous pouvons envoyer à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ou CISR, et que nous retirons les demandes abandonnées, le système peut se concentrer sur les cas actifs et les décisions seront prises en temps opportun.

Le projet de loi C-12 traite aussi de la manière dont les informations sont communiquées aux partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Je tiens à souligner que la communication d'information est limitée ici à l'échelle nationale. Le projet de loi ne prévoit pas de communication internationale. Quand l'information ne peut pas être communiquée de manière claire ou cohérente à l'échelle du gouvernement, il devient plus difficile de planifier les services, de gérer les programmes et de lutter contre la fraude.

Pendant l'étude qu'elle a menée, la Chambre a adopté des amendements, précisé les limites des pouvoirs relatifs au contrôle des documents et renforcé la surveillance. Cela comprend de nouvelles exigences en matière de rapports au Parlement, quand les pouvoirs sont exercés, et des contraintes claires quant à leur utilisation — je crois que j'ai sauté une page, mais ce n'est pas un problème — les amendements ont aussi précisé la manière dont les demandes inadmissibles sont traitées.

En conclusion, les mesures d'immigration prévues dans le projet de loi C-12 reflètent, à notre avis, un juste équilibre. Elles préservent l'accès à la protection et le droit à l'application régulière de la loi. Ces mesures renforcent la capacité du système à fonctionner efficacement sous pression. Nous modernisons également la communication d'information entre le gouvernement fédéral et les provinces et les territoires. Le projet de loi introduira de nouveaux pouvoirs relatifs au contrôle des documents pour mieux gérer la réception des documents et des demandes. Dans des circonstances exceptionnelles, comme des incidents liés à la fraude, à des préoccupations en matière de sécurité publique ou à des erreurs systémiques — un peu comme ce qui s'est produit pendant la COVID —, nous aurons ces

means we suspend operations, do what we need to do, deal with it and go back to it.

Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, minister. We will now proceed to questions.

I would like to note that the ministers will be with us today until 5 p.m. We will do our best to allow time for each member to ask a question during this first hour. A second round of questions with the officials will take place from 5 p.m. to 7 p.m.

With that in mind, four minutes will be allotted for each question, including the answer. I ask that you keep your questions succinct in an effort to allow as many interventions as possible.

I would also like to ask our two ministers to keep their answers succinct so we can get on with the questioning.

I would like to offer the first question to our deputy chair, Senator Al Zaibak.

Senator Al Zaibak: Thank you, ministers, for your opening remarks and for being here with your team to answer our questions.

My first question is for Minister Anandasangaree and is related to the security aspect of Bill C-12. As you know, there have been amendments to the Customs Act to have operators provide and maintain Canada Border Services Agency, or CBSA, examination facilities. You mentioned, in your opening remarks, it is to ensure alignment with the import regime and other immigration-related matters. What does that entail for industry stakeholders? Are any new or additional costs incurred to facilitate this change?

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator. It is quite an important question. Let me speak about the current authorities. We are, right now, legally able to search both inbound and outbound goods, so goods that are coming into Canada and going out. However, the current system demands that, for those goods that are coming in, the service provider, whether it is a port authority or a bridge authority, has to provide search capacity within their space for us to conduct searches.

pouvoirs, qui nous faciliteront la vie. Ces pouvoirs ne concernent pas toujours l'annulation en masse de documents. Ils visent à offrir une certaine souplesse qui nous permettra de nous adapter quand cela est dans l'intérêt public. Habituellement, cela veut dire suspendre nos activités, faire ce que nous devons faire, régler le problème et reprendre nos activités.

Merci. J'ai hâte d'entendre vos questions.

Le président : Merci, madame la ministre. Nous allons maintenant passer aux questions.

Je tiens à noter que les ministres seront avec nous, aujourd'hui, jusqu'à 17 heures. Nous allons faire de notre mieux pour permettre à tous les députés de poser une question pendant la première heure. Une deuxième période de questions avec les fonctionnaires aura lieu de 17 heures à 19 heures.

Cela étant dit, vous aurez quatre minutes pour chaque question et réponse. Je vous demande de bien vouloir poser des questions courtes pour permettre le plus grand nombre d'interventions possibles.

Je demande aussi à nos deux ministres de répondre rapidement pour permettre aux sénateurs et aux sénatrices d'enchaîner leurs questions.

J'invite notre vice-président, le sénateur Al Zaibak, à poser la première question.

Le sénateur Al Zaibak : Merci aux ministres de leurs déclarations préliminaires, et merci d'être ici avec votre équipe pour répondre à nos questions.

Ma première question s'adresse à M. Anandasangaree et concerne l'aspect de la sécurité du projet de loi C-12. Comme vous le savez, des amendements ont été apportés à la Loi sur les douanes pour obliger les exploitants à fournir et à entretenir des installations de contrôle aux fins des activités de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que cela vise à assurer l'harmonisation avec le régime d'importation et les autres activités liées à l'immigration. Qu'est-ce que cela suppose pour les acteurs du secteur? Ce changement entraîne-t-il de nouveaux coûts ou des coûts supplémentaires?

M. Anandasangaree : Merci, monsieur le sénateur. C'est une question très importante. Je vais vous parler des pouvoirs actuels. Présentement, la loi nous autorise à contrôler les marchandises importées et exportées, c'est-à-dire les marchandises qui entrent au Canada et qui en sortent. Toutefois, le système actuel exige que, pour les marchandises importées, le fournisseur de services, qu'il s'agisse d'une autorité portuaire ou de l'autorité d'un pont, doive nous donner accès à ses installations pour que nous puissions les fouiller.

However, the corresponding outbound rule, so from Canada to the U.S., does not exist. That means our ability to do outbound searches is somewhat limited. What we are doing here is to ensure that we close that gap and have more flexibility so we can do both inbound and outbound searches in a more fluid way.

As you may know, one of the concerns outlined by the administration south of the border is that fentanyl, for example, is coming over the border, which we categorically deny. However, it's not just about denying that. We also have to demonstrate that we're doing the appropriate level of work and have the legal tools to do that work. That is exactly what this provision does in the amendment, senator.

Senator Al Zaibak: Are there any implications cost-wise?

Mr. Anandasangaree: There are no direct expenses, but there may be some unintended expenditures that may be borne. Ultimately, we are talking about facilities with a great deal of capacity. We are not asking a small operator. We are asking billion-dollar enterprises to be able to do their part in securing our border. It is, in my opinion, a long-term investment as part of the ability for the port authorities and bridge authorities to do the required work for us to ensure that there is greater safety and security.

Senator Al Zaibak: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: My question concerns immigration, particularly the one-year period required for an application to be admissible, as well as the transitional provision. This is the first time I've seen a transitional provision that freezes eligibility retroactively based on a bill that was never passed, Bill C-2. Clause 75 refers to Bill C-2, not to the introduction of the current bill for retroactive effect. Why was Bill C-2 chosen over introducing this bill?

Second, how many asylum seekers are in the backlog? According to my figures, we're talking about approximately 170,000 requests annually. How many asylum seekers are in the backlog, and how many will lose the right to make a claim because of the one-year period and the retroactive clause?

Ms. Metlege Diab: Allow me to answer in English if possible, it will go faster.

Senator Carignan: Yes, of course, we have the interpretation, it is your constitutional right.

Toutefois, la règle correspondante sur les marchandises exportées, donc venant du Canada et expédiées aux États-Unis, n'existe pas. Cela signifie que notre capacité à contrôler les marchandises exportées est quelque peu limitée. Nous voulons donc combler cette lacune et avoir une plus grande souplesse pour contrôler les marchandises importées et exportées de manière plus fluide.

Comme vous le savez peut-être, l'une des préoccupations soulevées par l'administration au sud de la frontière concerne, par exemple, le fait que le fentanyl traverse la frontière, ce que nous nions catégoriquement. Toutefois, il ne suffit pas de nier cette affirmation. Nous devons aussi montrer que nous déployons les efforts appropriés et avons les outils légaux nécessaires pour effectuer ce travail. C'est exactement ce que fait cette disposition, dans l'amendement.

Le sénateur Al Zaibak : Y a-t-il d'autres coûts liés à cela?

M. Anandasangaree : Il n'y a pas de dépenses directes, mais certaines dépenses imprévues pourraient être engagées. Toujours est-il que nous parlons d'installations dotées d'une grande capacité. Nous ne demandons pas cela à un petit exploitant. Nous demandons à des entreprises d'une valeur de milliards de dollars de faire leur part pour sécuriser notre frontière. À mon avis, il s'agit d'un investissement à long terme, qui donnera aux autorités portuaires et aux autorités des ponts la capacité de faire le nécessaire pour garantir une meilleure sécurité.

Le sénateur Al Zaibak : Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question touche l'immigration, particulièrement le délai d'un an pour que la demande soit recevable, ainsi que la disposition transitoire. C'est la première fois que je vois une disposition transitoire qui gèle rétroactivement à compter d'un projet de loi qui n'a jamais été adopté, soit le projet de loi C-2. L'article 75 fait référence au projet de loi C-2, et non pas au dépôt du projet de loi actuel pour rétroagir. Pourquoi choisir le projet de loi C-2 plutôt que le dépôt de ce projet de loi?

Deuxièmement, combien de demandeurs d'asile y a-t-il dans l'arriéré? Selon mes chiffres, on parle d'environ 170 000 demandes annuellement. Combien y a-t-il de demandeurs d'asile dans l'arriéré, et combien n'auront pas le droit de déposer une demande à cause du délai d'un an et de la clause rétroactive?

Mme Metlege Diab : Permettez-moi de vous répondre en anglais si possible, ça ira plus vite.

Le sénateur Carignan : Oui, bien sûr, nous avons l'interprétation, c'est votre droit constitutionnel.

[English]

Ms. Metlege Diab: You asked me why the measures are retroactive to the Bill C-2 tabling?

Senator Carignan: Exactly.

Ms. Metlege Diab: We needed to have a date. At that point in time, we felt we had given notice to individuals that if you really want to claim asylum, you should do it for the proper purposes and don't claim asylum if you have been here for two, three or four years because that's what we have been seeing.

[Translation]

Senator Carignan: Bill C-2 was under a different government?

Ms. Metlege Diab: No, it was us.

[English]

In the last number of years, we have seen a tremendous number of claims, many of which are fraudulent. Again, the purpose for people claiming asylum under the law is, quite frankly, for those fearing a risk of persecution, torture, threats on their lives or of cruel and unusual treatment or punishment, as described by certain sections of the Immigration and Refugee Protection Act, or IRPA.

What we have seen in reality over the last number of years is when people have come to what they perceive as "we don't know what else to do," they've started to do that. Not everyone, obviously, but it has created a lot of strain.

What we have seen in the last one year, though, is asylum claims have gone down by one third largely because, I believe, not only have we been efficient in what we are doing, but we have also put a deterrent factor to warn people this is not what you should be doing. Many of our claims are already inland, which means people who are already here in Canada on visas, such as visitors or students. Does that answer your question?

[Translation]

Senator Carignan: I'm not sure you understood my question about the number in the backlog. How many cases are waiting to be studied —

Ms. Metlege Diab: About 300,000 cases.

Senator Carignan: How many cases will this bill eliminate because of the one-year limitation?

[Traduction]

Mme Metlege Diab : Vous m'avez demandé pourquoi les mesures seront rétroactives à l'adoption du projet de loi C-2?

Le sénateur Carignan : C'est exact.

Mme Metlege Diab : Nous avons besoin d'une date. À ce moment-là, nous étions certains d'avoir prévenu les personnes concernées que, si elles souhaitaient vraiment demander l'asile, elles devaient le faire pour des raisons valables et ne devaient pas le faire si elles étaient ici depuis deux, trois ou quatre ans, car c'est ce que nous avons observé.

[Français]

Le sénateur Carignan : Le projet de loi C-2, c'était un autre gouvernement?

Mme Metlege Diab : Non, c'était nous.

[Traduction]

Au cours des dernières années, nous avons reçu énormément de demandes, et nombre d'entre elles étaient frauduleuses. Encore une fois, les personnes qui peuvent demander l'asile en vertu de cette loi sont, honnêtement, celles qui craignent d'être persécutées, d'être soumises à la torture ou d'être exposées à des menaces de mort ou à des traitements ou peines cruels et inusités, comme définies dans certaines dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ou la LIPR.

En réalité, ces dernières années, nous avons vu que les gens ont commencé à présenter des demandes d'asile quand ils ne savaient plus quoi faire d'autre. Bien entendu, ce n'est pas tout le monde, mais cela a créé beaucoup de pression.

Toutefois, au cours de la dernière année, les demandes d'asile ont diminué d'un tiers, ce qui est dû en grande partie, selon moi, non seulement à notre efficacité, mais aussi au fait que nous dissuadons les gens en les avertissant qu'ils ne devraient pas agir de la sorte. Nombre des demandes d'asile sont présentées dans un bureau intérieur, c'est-à-dire par des personnes qui habitent déjà au Canada et ont un visa, comme un visa de visiteur ou d'étudiant. Cela répond-il à votre question?

[Français]

Le sénateur Carignan : Je ne suis pas sûr que vous ayez compris ma question sur le nombre dans l'arriéré. Combien de cas sont en attente d'étude —

Mme Metlege Diab : À peu près 300 000 cas.

Le sénateur Carignan : Combien de cas le projet de loi supprimera-t-il à cause de la prescription d'un an?

Jason Hollmann, Director General, Asylum, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: We looked at the applications received between the start date, which was June 3, and the end of October to get a sense of the number. It was about 37%, or 19,000 cases out of the 50,000 cases received during that period.

Senator Carignan: Thank you.

[English]

The Chair: We have two senators who have joined us: Senator Andrew Cardozo from Ontario and Senator Rosemary Moodie, also from Ontario.

Senator Cardozo: My apologies for being late. You may have covered this, in which case, you can just tell me to move to the next question.

I've been working on this. Let me read it to you because I want to get it right. The bill is called Strengthening Canada's Immigration System and Borders Act. You are trying to strike a balance between advancing the security of Canadians and increasing the powers of security forces while ensuring the rights of Canadians. That's always the kind of balance you must strike. In one sense, this is a timely bill.

I would suggest to you that migration around the world is a challenge facing virtually all governments. I would say that migration has resulted in a right-wing shift in governments and politics around the world, in some cases to the far right. I think the definition of "far right" has certain problems. If democratic, moderate governments don't respond to this one major issue, we end up moving politics further to the right, further setting back the rights of migrants and people who are moving.

Could you outline what you think are the key measures on each side of this, where you are tightening up but, at the same time, ensuring rights and keeping in mind there is considerable concern that you are moving too far in the direction of tightening up? I would ask Mr. Anandasangaree first and then Minister Diab.

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator. That is a very astute observation with respect to where the trends are internationally. We see that with our Five Eyes and G7 partners, and we see it globally.

I think what is critical for us in Canada is to ensure that we maintain the consensus of Canadians around immigration, especially with respect to asylum seekers and those who seek protection from Canada. My family came to Canada as refugees, and I fully appreciate and recognize the enormous power it has

Jason Hollmann, directeur général, Asile, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Nous nous sommes penchés sur les demandes reçues entre la date de début, soit le 3 juin, et la fin octobre, pour avoir une idée du nombre. C'était environ 37 %, donc 19 000 cas parmi les 50 000 cas reçus pendant cette période.

Le sénateur Carignan : Merci.

[Traduction]

Le président : Deux sénateurs se joignent à nous; le sénateur Andrew Cardozo, de l'Ontario et la sénatrice Rosemary Moodie, elle aussi de l'Ontario.

Le sénateur Cardozo : Je m'excuse de mon retard. Si vous en avez déjà parlé, je vous invite à me dire de passer à ma prochaine question.

Je travaille là-dessus. Je vais vous le lire parce que je veux être certain de bien comprendre. Le projet de loi s'appelle Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada. Vous essayez de trouver un juste équilibre entre renforcer la sécurité des Canadiens et augmenter les pouvoirs des forces de sécurité tout en respectant les droits des Canadiennes et des Canadiens. Nous devons toujours atteindre ce genre d'équilibre. On peut dire que c'est un projet de loi qui arrive à point.

Je dirais que la migration est un problème auquel font face pratiquement tous les gouvernements du monde. Selon moi, la migration a mené à un virage à droite des gouvernements et des politiques à travers le monde, voire même à l'extrême droite, dans certains cas. Je crois que la définition d'« extrême droite » est quelque peu problématique. Si les gouvernements démocratiques modérés n'interviennent dans ce dossier majeur, nous finissons par pousser les politiques encore plus à droite, ce qui fait reculer davantage les droits des migrants et des personnes qui se déplacent.

Pourriez-vous décrire les mesures clés, à votre avis, pour chaque côté de cette question, c'est-à-dire celles qui sont plus strictes tout en garantissant le respect des droits et celles qui iraient peut-être trop loin en étant trop strictes? J'aimerais que M. Anandasangaree réponde en premier, puis que Mme Diab réponde à son tour.

M. Anandasangaree : Merci, monsieur le sénateur. C'est une observation très judicieuse sur les tendances internationales. Nous le voyons avec nos partenaires du Groupe des cinq et du G7, et nous le voyons partout dans le monde.

Je crois que le Canada doit impérativement maintenir le consensus des Canadiens sur la question de l'immigration, surtout en ce qui concerne les demandeurs d'asile et les personnes qui cherchent à obtenir la protection du Canada. Ma famille est venue au Canada en tant que réfugiée, et je suis

given me in enabling myself and hundreds of thousands of Canadians to be able to benefit from this country.

What is important is what I outlined earlier, namely, the three principles that have helped us develop this bill. First and foremost is our obligation to the Refugee Convention, which imposes a certain number of restrictions on what our government can do. Secondly, that whatever we do is in compliance with the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which is another narrative that is building where we can, at will, not have Charter protections available. The third element is due process. I believe the measures that are taken here, especially with respect to immigration, strike that balance, and it enables Canada to have a humanitarian system while strengthening certain provisions that appear to be loopholes and be able to have what I think are reasonable limitations on, for example, the one-year limitation for individuals to seek asylum once they are in the country. We believe that strikes the right balance between providing protection and, at the same time, ensuring that we have some limitations on our system overall.

Senator Cardozo: Minister Diab?

Ms. Metlege Diab: If you have a question, go ahead.

Senator Cardozo: My concern is, with some of the provisions, are we not just going to end up in court as people push back on some of these measures?

Mr. Anandasangaree: I go back to the three principles, Senator Cardozo. We believe that we have struck the right balance. Virtually every measure taken here has procedural safeguards in place, is Charter compliant and in line with the Refugee Convention of 1951. While every piece of legislation will have the scrutiny of the courts, that is the prerogative of those seeking that remedy. My sense is that this secures our ability to withstand court challenges.

Senator Kutcher: Thank you all for being with us today. I have two questions that I'm going to put into one so I can get them both answered. They are for Minister Anandasangaree, and they are about the Coast Guard, which is near and dear to my heart as a Maritimer.

The Coast Guard will now be taking on some security activities, particularly in the North. What is going to be done to ensure that they have the proper ships to be able to do a 12-month surveillance in the North? What is going to be done to ensure that if they need to use force, they will actually have the capability to use force? I understand they are not going to be armed.

pleinement conscient et reconnaissant de l'énorme pouvoir que cela m'a donné, en me permettant d'aider des centaines de milliers de Canadiens à tirer profit de ce pays.

J'ai souligné plus tôt ce qui est important, à savoir les trois principes qui nous ont aidés à élaborer ce projet de loi. Premièrement, il y a notre obligation au titre de la Convention relative au statut des réfugiés, qui restreint quelque peu ce que notre gouvernement peut faire. Deuxièmement, il s'agit de respecter la Charte canadienne des droits et libertés; on commence à prétendre que nous pouvons à notre guise ne pas fournir les protections prévues par la Charte. Le troisième élément est l'application régulière de la loi. Je crois que les mesures qui sont prises ici, surtout en ce qui concerne l'immigration, trouvent le juste milieu, et elles permettent au Canada d'avoir un système humanitaire tout en renforçant certaines dispositions qui ressemblaient à des échappatoires et en nous permettant de fixer des limites, qui je crois sont raisonnables, voulant par exemple qu'une personne ait un an pour demander l'asile une fois arrivée au Canada. Nous croyons que cela trouve le juste équilibre entre offrir une protection et, en même temps, nous assurer que notre système dans son ensemble impose quelques restrictions.

Le sénateur Cardozo : Madame Diab?

Mme Metlege Diab : Si vous avez une question, je vous invite à la poser.

Le sénateur Cardozo : Certaines dispositions me préoccupent; ne risquons-nous pas de nous retrouver devant les tribunaux, si les gens contestent ces mesures?

M. Anandasangaree : Monsieur Cardozo, je reviens à mes trois principes. Nous croyons avoir atteint un juste équilibre. Pratiquement toutes les mesures prises, ici, sont assorties de garanties procédurales, sont conformes à la Charte et respectent la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Même si toutes les mesures législatives seront examinées de manière minutieuse par les tribunaux, c'est la prerogative de ceux qui exercent ce recours. À mon avis, cela garantit notre capacité à résister aux contestations judiciaires.

Le sénateur Kutcher : Merci à tous d'être avec nous aujourd'hui. J'ai deux questions, et je vais les regrouper en une seule pour obtenir une réponse aux deux. Elles s'adressent à M. Anandasangaree et concernent la Garde côtière, qui me tient particulièrement à cœur en tant qu'habitant des Maritimes.

La Garde côtière mènera désormais des activités de sécurité, particulièrement dans le Nord. Qu'allez-vous faire pour vous assurer qu'elle a des navires appropriés pour effectuer une surveillance dans le Nord tout au long de l'année? Qu'allez-vous faire pour garantir que, si elle doit utiliser la force, elle en aura la capacité? Je crois comprendre qu'elle ne sera pas armée.

The second question is related to the Canadian Coast Guard's sharing of intelligence with the United States Coast Guard, which is important for the illicit drug trade, for sure. The President of the United States, or POTUS, has shown that he is a bit unpredictable. He summarily fired the Commander of the Coast Guard, Admiral Linda Fagan, about a year ago, claiming she was a diversity, equity and inclusion, or DEI, hire.

Given the fact that we may become the fifty-first state, according to him, what are the safeguards around intelligence sharing with the United States Coast Guard?

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator. I appreciate your concerns about the Coast Guard.

This is a significant shift in the way the Coast Guard has operated. The additional function of intelligence gathering is critical. It enables us to secure the two-per-cent commitments to NATO. It also enables us to have greater visibility over the Arctic, especially from an intelligence perspective, because we know that they are of critical importance not just to Canada but to the world and particularly to the Inuit, who have called it that home for millennia.

The balancing act here is that the coast guard does not have the ability to do law enforcement. For example, if it is a customs or CBSA function, then CBSA would have to be embedded within the Coast Guard for them to have an active role other than transport because they can't go into the law enforcement lane. So it is a clear delineation.

With respect to information sharing, we have a robust system of sharing information, particularly through the Five Eyes. In September we met with our colleagues in London, and we will be meeting the Five Eyes countries again in the summer. We have a robust information-sharing regime that enables us to share information mutually, with some limitations and some safeguards in place. The objective of the Coast Guard being able to gather information is about Canada's safety and security and about our fundamental ability to gather information for the benefit of Canada's Arctic sovereignty. That's the singular and probably the most important reason why that functionality is being expanded.

Senator M. Deacon: Thank you all for being here. Before I start, I would like to congratulate Minister Anandasangaree for the great team that came to Washington two weeks ago to provide the evidence on the border work. It was good to hear specific data. Thank you for that.

Ma deuxième question concerne l'échange de renseignements entre la Garde côtière du Canada et celle des États-Unis, ce qui est évidemment important pour le commerce des drogues illicites. Le président des États-Unis est un peu imprévisible. Il y a environ un an, il a sommairement limogé la commandante de la Garde côtière des États-Unis, l'amirale Linda Fagan, sous prétexte qu'elle avait été embauchée uniquement en vertu des principes d'équité, de diversité et d'inclusion, EDI.

Compte tenu du fait que, selon lui, nous pourrions devenir le 51^e État, quelles mesures de sécurité ont été prises en ce qui concerne l'échange de renseignements avec la Garde côtière des États-Unis?

M. Anandasangaree : Merci, monsieur le sénateur. Je comprends vos préoccupations concernant la Garde côtière.

Les activités de la Garde côtière vont beaucoup changer. La fonction supplémentaire de collecte de renseignements est essentielle. Elle nous aide à respecter notre engagement à atteindre le 2 % de l'OTAN. Elle permet aussi d'avoir une plus grande visibilité dans l'Arctique, surtout du point de vue du renseignement, parce que nous savons que le renseignement est critique non seulement pour le Canada, mais aussi pour le monde et, en particulier, les Inuits qui y habitent depuis des millénaires.

Ce qui assure l'équilibre, ici, c'est le fait que la Garde côtière n'a pas la capacité d'assurer l'application de la loi. Par exemple, s'il s'agit d'une fonction des douanes ou de l'ASFC, alors l'ASFC devrait être intégrée à la Garde côtière pour jouer un rôle actif autre qu'en matière de transport parce que la Garde côtière ne peut pas être chargée de l'application de la loi. Les pouvoirs sont clairement délimités.

En ce qui concerne la communication d'information, nous avons un système solide de communication d'information, surtout par le truchement du Groupe des cinq. En septembre, nous avons rencontré nos collègues à Londres, et nous nous réunirons à nouveau avec les pays du Groupe des cinq cet été. Nous avons un régime de communication d'information solide, permettant la communication réciproque d'information, sous réserve de certaines restrictions et de certaines protections. Si nous permettons à la Garde côtière de recueillir des informations, c'est pour garantir la sécurité du Canada et notre capacité fondamentale à recueillir des informations au bénéfice de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. C'est la seule raison, et probablement la raison la plus importante, pour laquelle cette capacité est élargie.

La sénatrice M. Deacon : Merci à tous d'être ici. Avant de commencer, j'aimerais féliciter M. Anandasangaree et son excellente équipe qui sont allés à Washington, il y a deux semaines, pour montrer le travail qui se fait aux frontières. C'était bien de voir des données précises. Je vous en remercie.

My question concerns a letter from the Honourable Marie Deschamps, chair of the National Security Intelligence Review Agency, or NSIRA, regarding the government's national security footprint that would result from the passage of this legislation. The letter suggests that the NSIRA is already facing budget reductions under the government's expenditure review, and with this legislation and the subsequent expanded national security footprint, it is tough to understand how it could fill its oversight role by an acceptable measure or standard. I am wondering what your response might be to these concerns, and if you see a meaningful role for this agency moving forward parallel to or with this legislation?

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator, and thank you for the kind words. I will relay them to the team.

Issues regarding national security require safeguards in place and independent scrutiny of the work of our national security agencies. The work of NSIRA and the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians, or NSICOP, and the two committees — one of Parliament and one of the upper house — are critically important tools. The fiscal frame that we are in has resulted in an across-the-board reduction in some cases, including NSIRA. I have acknowledged that and have had a number of conversations about it.

At the core of this is whether there are adequate safeguards in place for an independent review. I believe it is there, and I believe it is able to do the work it needs to do, along with NSICOP, two committees, the Auditor General and a number of other independent bodies that do the work.

Right now, the Coast Guard is not subject to NSIRA, from my understanding, so the work that we're doing to expand is not currently within the scope such that NSIRA would be required to do the review. Most of the other matters do not relate to intelligence; they relate more to border control, as well as on the immigration side, to the Immigration Refugee Board. I believe the appropriate safeguards are in place.

I would suggest that, as we look at the national security plan that we intend to bring forward over the spring and this year, there will be additional features regarding scrutiny and regulation that we will contemplate and be able to share with Canadians.

Ma question concerne une lettre de l'honorable Marie Deschamps, présidente de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, l'OSSNR, à propos de l'empreinte des activités gouvernementales en matière de sécurité nationale qui découlerait de l'adoption de ce projet de loi. La lettre semble dire que l'OSSNR compose déjà avec les réductions budgétaires consécutives à l'examen des dépenses publiques, et, avec ce projet de loi et l'augmentation subséquente de l'empreinte des activités en matière de sécurité nationale, il est difficile de comprendre comment l'office pourrait remplir son rôle de surveillance en respectant une mesure ou une norme acceptable. Qu'aviez-vous à dire en réponse à ces préoccupations, et croyez-vous que cet organisme pourrait avoir un rôle significatif à l'avenir parallèlement ou en lien avec ce projet de loi?

M. Anandasangaree : Merci, madame la sénatrice, et merci de vos aimables paroles. Je vais transmettre le message à l'équipe.

Les questions relatives à la sécurité nationale nécessitent la mise en œuvre de mesures de protection et un examen indépendant minutieux du travail de nos organismes de sécurité nationaux. Le travail de l'OSSNR et du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, le CPSNR, et des deux comités — le comité parlementaire et le comité sénatorial — sont des outils d'une importance critique. Le cadre financier actuel a entraîné, dans certains cas, des coupures générales, y compris à l'OSSNR. Je le reconnais et j'ai eu plusieurs conversations là-dessus.

Le principal enjeu est de savoir si des mesures de sécurité adéquates permettent un examen indépendant. Je crois que c'est le cas, et je crois que l'office peut accomplir le travail qu'il doit accomplir, en collaboration avec l'OSSNR, les deux comités, la vérificatrice générale et une foule d'autres organismes indépendants qui font ce travail.

Présentement, d'après ce que j'ai compris, la Garde côtière n'est pas soumise à l'OSSNR, donc le travail que nous faisons pour élargir ses fonctions est hors de la portée de l'OSSNR et ne nécessiterait pas d'examen de sa part. La plupart des autres dossiers ne sont pas liés aux renseignements; ils concernent davantage le contrôle des frontières et, du côté de l'immigration, la Commission de l'immigration et du statut des réfugiés. Je crois que les mesures de sécurité appropriées sont en place.

Je pense que, alors que nous examinons le plan de sécurité national que nous avons l'intention de présenter au printemps, cette année, nous allons envisager des fonctionnalités supplémentaires en matière de contrôle et de réglementation et que nous allons pouvoir les communiquer aux Canadiennes et Canadiens.

Senator M. Deacon: Thank you. I want to clarify this. Would NSIRA be able to anticipate increased resources to do the work they need to do if this legislation is passed as it is currently written? Or is that to be determined?

Mr. Anandasangaree: Right now, they are going through the regular Comprehensive Expenditure Review, and every agency is going through that except for front-line offices, which are CBSA, RCMP and CSIS. If you look at the Office of the Correctional Investigator, there are a number of agencies, including Public Safety Canada, that have faced some reductions. That's a government-wide approach, as you are aware, and it is one we need to do in order to strengthen our ability to withstand the current challenges we face south of the border as well as the difficult trade relationships that we have faced.

Senator M. Deacon: Thank you.

Senator Osler: Thank you, witnesses, for being here today. My question is for Minister Diab. It's on Part 7 and the proposed changes to the Immigration and Refugee Protection Act. Clause 72 empowers the Governor-in-Council to cancel or vary immigration documents, including permanent residence status if it is in the public interest.

In my home province of Manitoba, we have permanent residents who fill persistent labour shortages in high-demand sectors like health care, technology and skilled trades. Typically, holding PR status confers security of status within Canada, but this change, along with proposed section 87.302(1), which cancels or varies documents, does make PR status vulnerable to revocation or suspension. What were the reasons for the government's decision to apply these new powers to permanent resident status?

Ms. Metlege Diab: We are all here talking and saying the same thing. We cannot cancel permanent residents with these clauses. So I'm not sure where you are reading that. We would be happy to look at that, but it is not for permanent residents. It is strictly for those who are here on visas — so temporary residents like visitors — but certainly not for permanent residents.

Senator Osler: For clarification, the proposed section 87.302(1) to cancel or vary documents, which does actually say "permanent resident status" — so if there were a matter of national interest, does that make those permanent residents potentially vulnerable to a change in their status?

La sénatrice M. Deacon : Merci. J'aimerais clarifier quelque chose. L'OSSNR pourra-t-il anticiper une augmentation des ressources nécessaires pour faire ce travail si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle? Ou cela reste-t-il à déterminer?

M. Anandasangaree : Présentement, tous les organismes font l'objet d'examen exhaustif des dépenses habituel, à l'exception des bureaux de première ligne, à savoir l'ASFC, la Gendarmerie royale du Canada et le Service canadien du renseignement de sécurité. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel et un certain nombre d'organismes, y compris Sécurité publique Canada, ont subi des compressions. Comme vous le savez, il s'agit d'une approche pangouvernementale, et elle est nécessaire pour renforcer notre capacité à surmonter les défis actuels que nous posent nos voisins du Sud et à entretenir les relations commerciales difficiles qu'ils nous imposent.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

La sénatrice Osler : Merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui. Ma question s'adresse à Mme Diab. Elle concerne la partie 7 et les changements proposés de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. L'article 72 permet au gouverneur en conseil d'annuler ou de modifier des documents d'immigration, y compris les visas de résident permanent, si cela sert l'intérêt public.

Dans ma province, le Manitoba, les résidents permanents pallient les pénuries persistantes de main-d'œuvre dans les secteurs à forte demande, comme les soins de santé, la technologie et les métiers spécialisés. Habituellement, au Canada, le statut de résident permanent confère une certaine sécurité, mais ce statut est susceptible d'être révoqué ou suspendu en raison de ce changement et du nouveau paragraphe 87.302(1), qui autorise l'annulation ou la modification de documents. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'introduire ces nouveaux pouvoirs concernant le statut de résident permanent?

Mme Metlege Diab : Nous disons tous la même chose. Ces dispositions ne permettent pas d'annuler le statut de résident permanent. Je ne sais pas vraiment où vous avez lu cela. Nous sommes disposés à l'examiner, mais cela ne concerne pas les résidents permanents. Cela concerne strictement les personnes qui sont ici avec un visa — donc les résidents temporaires comme les visiteurs —, mais certainement pas les résidents permanents.

La sénatrice Osler : À des fins de clarification, le paragraphe 87.302(1) proposé, concernant l'annulation ou la modification de documents, traite bel et bien du « statut de résident permanent » —, donc, s'il s'agissait d'une question d'intérêt national, le statut de ces résidents permanents pourrait-il potentiellement être modifié?

Ms. Metlege Diab: The bill itself is not designed to address people's status. We can't take away people's status. That is a matter of right, and people can obviously challenge that. It strengthens control over the immigration documents, the application and the inventory when it's necessary in the public interest.

This isn't new. Actually, we already have a lot of these powers. The difference is that we now have to do them one by one. I learned that when I came in as a minister. They told me that during COVID-19 they had to do them one by one, which was very time-consuming, inefficient and whatnot.

If we can put the powers there as they did during COVID — they could have it done at once by suspending — it would have been much better, as opposed to telling the pilots or whatever — as it was explained to me — you have to put the quarantine provisions so you can't fly over Canada, or something of that sort is what I was told in order to get around not allowing people to come into Canada. So that would help us with that situation.

It is the same as if there is a scam in our security features or in our immigration system where there is a cyber attack or so on. We would then be able to stop all inventory and all intakes coming in all at once until that is figured out.

Senator Osler: Thank you, minister. Perhaps if the department now or perhaps at some point in writing could provide some clarification. I know the previous section does talk about the application process, but section 87.302 (1) does make it sound like status could be varied or changed. That would be wonderful. Thank you from my concerned Manitobans.

Ms. Metlege Diab: We will take that back.

The Chair: Minister, if you could send that response to the committee clerk, we would appreciate it very much.

Senator Hay: Thank you, ministers, for all the work you do for all the people in Canada, not just the Canadians in Canada. I appreciate that.

I may be asking a tough question that is likely a worry on people's minds. As my 88-year-old mom would say, just get it out on the table, so I'm putting it out on this table.

Minister Diab, stakeholders argue that Bill C-12 could lead to mass deportations without full or fair hearings. We are seeing what this kind of policy change can do right now in the United States with federal agents and their treatment of American

Mme Metlege Diab : Le projet de loi n'est pas en soi conçu pour traiter du statut des gens. Nous ne pouvons pas retirer leur statut aux gens. C'est une question de droit, et les gens peuvent évidemment le contester. Il renforce le contrôle sur les documents d'immigration, la demande et l'arriéré quand c'est nécessaire dans l'intérêt public.

Ce n'est pas nouveau. En fait, nous avons déjà un grand nombre de ces pouvoirs. La différence, c'est que maintenant, nous devons traiter un cas à la fois. J'ai appris cela quand je suis devenue ministre. On m'a dit que, durant la pandémie de la COVID-19, on devait traiter un cas à la fois, ce qui prend beaucoup de temps, est inefficace et ainsi de suite.

Si nous pouvions exercer ces pouvoirs comme on l'a fait durant la pandémie de la COVID-19 — on aurait pu le faire d'un seul coup en suspendant —, cela aurait été préférable, plutôt que de dire aux pilotes, par exemple, comme on me l'a expliqué, qu'ils doivent mettre en œuvre les dispositions relatives à la quarantaine et qu'ils ne peuvent donc pas survoler le Canada. On m'a dit quelque chose du genre, pour contourner l'interdiction d'entrer au Canada. Cela nous serait donc utile, dans de telles situations.

C'est comme s'il y avait une arnaque visant nos dispositifs de sécurité ou notre système d'immigration et qu'il y avait une cyberattaque, ou quelque chose du genre. Nous pourrions ainsi arrêter le traitement et la réception en même temps, jusqu'à ce que le problème soit réglé.

La sénatrice Osler : Merci, madame la ministre. J'apprécierais beaucoup que le ministère fournisse des précisions par écrit à un moment donné. Je sais que l'article précédent mentionne le processus de traitement des demandes, mais le paragraphe 87.302(1) donne à penser que l'on pourrait modifier les statuts. Ce serait formidable. Je vous remercie au nom des Manitobains inquiets.

Mme Metlege Diab : Nous allons le mentionner à nos équipes.

Le président : Madame la ministre, nous apprécierions beaucoup que vous communiquiez votre réponse à la greffière du comité.

La sénatrice Hay : Je remercie les ministres de tout le travail qu'ils font pour tous les gens qui se trouvent au Canada, et pas seulement les Canadiens au pays. Je l'apprécie.

Je vais peut-être poser une question difficile sur un sujet qui inquiète sans doute les gens. Comme ma mère de 88 ans le dirait, dis ce que tu as à dire; alors c'est ce que je fais.

Madame Diab, les intervenants soutiennent que le projet de loi C-12 pourrait entraîner des mesures d'expulsion massives, sans une audience complète et équitable. Nous voyons aujourd'hui aux États-Unis ce que ce genre de modification de la

citizens and acting in a way that's not transparent and is against human rights, from basic human rights to the most egregious.

My question is: What safeguards let the Government of Canada ensure that asylum claimants or newly arrived claimants will receive meaningful, procedural fairness through the Canadian immigration system and that they will have access to judicial review before being potentially removed from Canada?

Ms. Metlege Diab: Thank you. Maybe I will speak here about the pre-removal risk assessment process that is ultimately the one that is in the act. Of course, prior to people getting on that, they would probably have claimed through other channels as well.

Let me talk about the pre-removal risk assessment as I alluded to earlier. It has been in Canada for over 20 years, and it has been upheld by numerous judicial reviews as meeting Canada's international obligations.

It was designed in response to our non-refoulement obligations and not designed specifically for failed claimants, but rather for individuals who may be removed from Canada who allege they are facing a risk in the country to which they would be returned.

That process is initiated when a client is no longer eligible to remain in Canada and is subject to an enforceable order. So an order would have been issued from CBSA that you have to leave. If they feel there is a sufficient reason that they can say they are facing a risk of persecution, torture, threats to their lives or cruel and unusual treatment, they are allowed to stay. But that's the threshold they have to face.

Even at that point, though, they can still challenge through the federal court as well.

Senator Hay: For clarification, do you see that Bill C-12 could lead to mass deportation in Canada?

Ms. Metlege Diab: It is not designed for mass deportation at all. It would have to be a public safety issue, as I said. It would have to be a real threat to Canada.

Mr. Anandasangaree: If I may be very clear on this, I would categorically reject that notion. This is not in any way meant for mass deportation. We are Canada. Bill C-12 reflects the values that we espouse. Our sense of what we see in other parts of the world has driven how we do things differently in Canada, and

politique peut faire et comment les agents fédéraux traitent les citoyens américains, sans aucune transparence et en violant les droits de la personne, les droits fondamentaux, de façon flagrante.

Ma question est la suivante. Quelles mesures de protection permettent au gouvernement du Canada de s'assurer que les demandeurs d'asile et les demandeurs d'asile fraîchement arrivés auront droit à une réelle équité procédurale dans le système d'immigration canadien et qu'ils auront accès au contrôle judiciaire avant d'être peut-être renvoyés du Canada?

Mme Metlege Diab : Merci. Il est peut-être temps que je parle du processus d'examen des risques avant renvoi qui est, au bout du compte, l'examen prévu dans la Loi. Bien entendu, avant de faire l'objet d'un tel examen, une personne a sans doute déjà demandé l'asile en passant par d'autres canaux.

Laissez-moi vous parler de l'examen des risques avant renvoi auquel je viens de faire allusion. Il a été mis en œuvre au Canada il y a plus de 20 ans, et a été maintenu par de nombreux contrôles judiciaires parce qu'il respectait les obligations internationales du Canada.

Il a été conçu en réponse à nos obligations de non-refoulement et ne vise pas les demandeurs d'asile déboutés précisément, mais plutôt les demandeurs d'asile qui pourraient être renvoyés du Canada et qui prétendent être exposés à un risque dans le pays où ils seraient renvoyés.

Ce processus est lancé quand un client n'est plus autorisé à rester au Canada et qu'il fait l'objet d'une ordonnance exécutoire. Un ordre de départ vous aurait donc été remis par l'Agence des services frontaliers du Canada. Si la personne croit qu'il existe un motif suffisant qui montre qu'elle est exposée à un risque de persécution, au risque d'être soumise à la torture, à une menace à sa vie ou au risque de traitements ou peines cruels et inusités, elle peut rester. Mais c'est le seuil qu'elle doit atteindre.

Cependant, même à ce moment-là, elle peut toujours contester la décision en s'adressant également à la cour fédérale.

La sénatrice Hay : Pourriez-vous préciser si, selon vous, le projet de loi C-12 pourrait entraîner des expulsions massives du Canada?

Mme Metlege Diab : Il ne vise pas du tout les expulsions massives. Il devrait s'agir d'un problème de sécurité publique. Il faudrait que ce soit une vraie menace pour le Canada.

M. Anandasangaree : J'aimerais que ce soit très clair; je rejetterais catégoriquement la notion. Le projet de loi ne vise pas du tout les expulsions massives. Nous sommes le Canada. Le projet de loi C-12 reflète les valeurs que nous défendons. Ce dont nous sommes témoins ailleurs dans le monde nous a amenés

ensures that the right lens — the human rights lens, as well as the humanitarian perspective — are embedded in the legislation.

While I think your 88-year-old mother would probably be right in appropriately thinking that what is happening in other places cannot be replicated here, that's not the case with Bill C-12, senator.

Senator Hay: Thank you, ministers.

[*Translation*]

Senator Youance: Thank you to the ministers for being here. I'm pleased to see that the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship is here, because today we are discussing security issues, but with a cross-cutting approach.

My question concerns the process. What facts and studies are used to propose such a significant omnibus bill, particularly one that affects both security and asylum seekers? You also stated that it amends the laws aimed at strengthening Canada's immigration system and its border. What, then, are the threats identified in the objectives that justify these measures?

[*English*]

Ms. Metlege Diab: The bill itself is designed to fill the gaps that the current regulations, legislation and authorities don't have. A lot of these measures we already have. It is meant, though, to provide us with more efficiencies and more control over our documents in terms of information sharing, as I said. That's one of the four sections it is to be able to share with — even in the federal — even in the IRCC division at the moment. When you apply to come into Canada on a work permit or student permit, that's one application. You go later to apply for permanent residency; that's a separate one. You have to redo everything all over again. And if you decide to stay and you want to get a passport, that's a third one altogether.

Part of this is to make it all one line system. A lot of it is for efficiencies. That is one of the four provisions. There are two provisions that talk about ineligibility. For me, I would submit to you that they are simple in that there is a 14-day requirement. If you are coming from the United States and you are claiming asylum after 14 days, we are saying you are not eligible unless you can satisfy the fear-of-persecution, et cetera stage. What we're also saying is we want to tighten up on individuals who are in Canada already with visas — regardless of the visa, visitor whatever, you name it — after being here one year, student or whatever, you cannot all of a sudden claim asylum because we

à faire les choses différemment au Canada et à nous assurer de tenir bien associées les bonnes optiques — l'optique des droits de la personne ainsi que l'optique humanitaire — dans nos lois.

Même si je pense que votre mère de 88 ans aurait sans doute raison de croire que ce qui se passe ailleurs ne peut pas se produire ici, ce n'est pas le cas du projet de loi C-12, madame la sénatrice.

La sénatrice Hay : Merci aux ministres.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Merci aux ministres de s'être déplacés. Je suis heureuse de constater la présence de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, car aujourd'hui, on parle d'enjeux sécuritaires, mais avec une approche transversale.

Ma question portera sur le processus. Sur quels faits et études se base-t-on pour proposer une loi omnibus aussi importante qui touche notamment à la fois à la sécurité et aux demandeurs d'asile? Vous avez ajouté que cela change les lois visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada. Quelles sont donc les menaces mentionnées dans les objectifs qui justifient ces mesures?

[*Traduction*]

Mme Metlege Diab : Le projet de loi lui-même vise à combler des lacunes sur le plan des règlements, des loi et des pouvoirs actuels. Un grand nombre de ces mesures sont déjà en œuvre. Toutefois, le projet de loi vise à augmenter notre efficacité et à nous permettre de mieux contrôler la communication d'informations en lien avec nos documents, comme je l'ai dit. C'est à cela que sert l'un des quatre articles, à savoir nous permettre de communiquer l'information, même au sein du gouvernement fédéral, même au sein d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en ce moment. Quand vous déposez une demande de permis de travail ou de permis d'études pour venir au Canada, il s'agit d'une seule demande. Si vous demandez plus tard la résidence permanente, c'est une autre demande. Vous devez tout refaire. Puis, si vous décidez de rester et que vous voulez obtenir un passeport, c'est une troisième demande distincte.

L'objectif, c'est entre autres de rassembler tout ça dans un seul système linéaire. C'est vraiment une question d'efficacité. C'est l'une des quatre dispositions. Deux autres dispositions concernent l'irrecevabilité. Je vous dirais qu'elles sont simples, dans la mesure où il y a une exigence de 14 jours. Si vous arrivez des États-Unis et que vous demandez l'asile après 14 jours, on vous dira que votre demande est irrecevable sauf si vous respectez le critère de la crainte de persécution, et ainsi de suite. Nous disons aussi que nous voulons être plus sévères avec les personnes munies d'un visa qui sont déjà au Canada — peu importe que ce soit un visa de visiteur ou un autre visa — depuis

need to protect those who are persecuted. That is our system. That's the fair way to do it.

Right now, there are 300,000 in the system, I am told 37% of which may be ineligible because of those requirements. Our system is stressed. Canadians, rightly, are expecting us to take control and to do something. This didn't come overnight, but, quite honestly, over the last few years.

When I first went into politics over 10 years ago, this was not an issue. In fact, we were crying for people, wanting them to come. Now it is access. We still want people to come, but the issue is we want them to come properly, by using the immigration channels we have and not improperly. We also want to say to those who are committing extortion and crimes and so on, that's it. We want to move them out faster. We heard loud and clear we need to do something, and this is our way of responding.

Mr. Anandasangaree: I realize we are short on time.

The Chair: I will give you a minute.

Mr. Anandasangaree: There are a number of measures that are outside of the IRCC world that I want to highlight, which is on the ability of cuts to CBSA to do outboard inspections. They changed the Canadian Coast Guard mandate, enabling precursors, for example, to be listed faster, as well as measures around border control and removal. There are a number of measures that relate not to immigration alone but to the border, as well as directly attacking synthetic and opioids and other illicit drugs, including fentanyl.

Senator Dasko: Thank you, ministers, for being here today. There is certainly a lot to unpack in this bill, and when I read the background material, I had questions all over the place, but I want to start with parts 9 and 10 on illicit financing. What the bill does is increase the penalties for certain kinds of crimes.

I want to understand the background on this. What has happened? How has the situation changed? What are we trying to accomplish here? What are the goals?

un an, qu'il s'agisse d'un étudiant ou d'une autre personne; elles ne peuvent pas soudainement demander l'asile parce que nous devons protéger les victimes de persécution. C'est notre système. C'est la façon juste de le faire.

À l'heure actuelle, il y a 300 000 demandes dans le système. On m'a dit que 37 % d'entre elles sont peut-être irrecevables en raison de ces exigences. Notre système est sous pression. Les Canadiens ont raison de s'attendre à ce que nous reprenions le contrôle et que nous agissions. Ce n'est pas arrivé du jour au lendemain, mais franchement, au cours des quelques dernières années.

Quand j'ai commencé ma vie politique, il y a plus de 10 ans, ce n'était pas un problème. En fait, nous implorions les gens de venir, nous voulions que les gens viennent au Canada. Maintenant, c'est une question d'accès. Nous voulons toujours accueillir des gens, mais le problème, c'est que nous voulons qu'ils viennent en s'y prenant de la bonne façon, en se servant de nos canaux d'immigration, et non pas de façon irrégulière. Nous voulons aussi dire à ceux qui font de l'extorsion et qui participent à des activités criminelles, et ainsi de suite, que cela suffit. Nous voulons les écarter rapidement. Nous avons entendu très clairement que nous devons faire quelque chose, et nous avons décidé de réagir ainsi.

M. Anandasangaree : Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps.

Le président : Je vais vous accorder une minute.

M. Anandasangaree : J'aimerais mentionner un certain nombre de mesures qui ne relèvent pas d'IRCC; elles concernent la capacité de faire des compressions à l'ASFC pour faire les inspections à l'externe. Ils ont modifié le mandat de la Garde côtière canadienne de façon à pouvoir inscrire plus rapidement les précurseurs sur la liste, par exemple, et à mettre en œuvre des mesures touchant le contrôle aux frontières et les renvois. Un certain nombre de mesures ne concernent pas seulement l'immigration, mais aussi la frontière, et elles visent aussi directement les drogues de synthèse, les opioïdes et d'autres drogues illicites, y compris le fentanyl.

La sénatrice Dasko : Merci aux ministres d'être ici aujourd'hui. On a évidemment beaucoup de choses à dire au sujet de ce projet de loi, et, quand j'ai lu les documents d'information, je me suis posé plein de questions différentes; j'aimerais toutefois commencer par les parties 9 et 10 qui concernent le financement illicite. Le projet de loi augmente les sanctions pour certains crimes.

J'aimerais comprendre le raisonnement à cet égard. Qu'est-il arrivé? En quoi la situation a-t-elle changé? Qu'essayons-nous d'accomplir ici? Quels sont les objectifs?

I also want to understand a little bit more about who the offenders are. Are they terrorist organizations? Criminal organizations? Are we talking about foreign interests or foreign elements? Are we talking about foreign state actors, for example? Might they be part of what is in this bill?

Those are my first questions.

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator. Those are important questions. When we had the Five Eyes and G7 meetings this year, one of the terms that came out was “poly-criminality” and the expansion of organized crime groups, for example, who are very much following the money. If it is auto theft, they follow the auto-theft money route. If it is extortion, they follow that. If it is drugs, they follow that.

There is a range of criminal groups who use financing as the actual means by which to profit, whether it is through human smuggling or migrant smuggling. We needed a comprehensive response to that. That’s why we have a range of restrictions coupled with additional resources and an additional mandate of FINTRAC so we can actually follow the money and ensure that it’s not just police work. We are setting up a financial crime agency of Canada as part of Budget 2025. It is to ensure that the financing component has the laser-sharp focus it needs for us to use that as an additional tool of law enforcement.

If you wish, I would ask Deputy Commissioner Larkin to comment on it.

Bryan Larkin, Senior Deputy Commissioner, Royal Canadian Mounted Police: Thank you, minister and Madam Senator. What the minister referred to is a complete erosion of traditional organized crime, an erosion of those who would typically do foreign actor interference and terrorist financing. The term poly-criminality means that they no longer discriminate when it comes to the kind of crime. Groups operating in Canada will participate in organized crime to support terrorist financing. Vice versa, they will support organized crime activities.

One of the notions of interest for policing is that, obviously, Bill C-12 does provide some enhanced abilities around the proceeds of crime. There’s the ability to investigate money laundering, the ability to seize assets and the ability to recoup, but it also enhances our relationships through FINTRAC and the Office of the Superintendent of Financial Institutions, or OSFI, in particular, by working with financial institutions. We have already launched an integrated financing team with financial institutions to advance that work.

J’aimerais aussi comprendre un peu plus qui sont les délinquants. S’agit-il d’organisations terroristes? D’organisations criminelles? Parlons-nous d’intérêts ou d’éléments étrangers? Parlons-nous d’acteurs étatiques étrangers, par exemple? Pourraient-ils être inclus dans le projet de loi?

Ce sont mes premières questions.

M. Anandasangaree : Merci, madame la sénatrice. Ce sont des questions importantes. Quand nous nous sommes réunis avec le Groupe des cinq et le G7, cette année, nous avons entre autres parlé de « polycriminalité » et de la croissance des groupes du crime organisé, par exemple, qui suivent en gros l’argent. Si c’est le vol d’autos, ils suivent le trajet de l’argent réalisé dans le vol d’autos. Si c’est l’extorsion, ils suivent cette voie. Si ce sont les stupéfiants, c’est la voie qu’ils vont suivre.

Il y a un éventail de groupes criminels qui se servent du financement comme moyen concret de réaliser des profits, en faisant du passage de la traite de personnes ou du passage de migrants clandestins. Nous avons besoin d’un plan complet pour réagir à cela. C’est pour cette raison que nous avons diverses restrictions jumelées à des ressources supplémentaires et à un mandat de plus pour le Centre d’analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, qui nous permet vraiment de suivre l’argent et de nous assurer que nous ne faisons pas juste le travail de maintien de l’ordre. Dans le budget de 2025, nous allons créer une agence canadienne de lutte contre la criminalité financière en lui donnant la capacité de se concentrer comme il se doit sur l’aspect financier, et ce sera pour nous un outil supplémentaire d’application de la loi.

Si vous le voulez, je peux demander au sous-commissaire Larkin d’en dire plus.

Bryan Larkin, sous-commissaire supérieur, Gendarmerie royale du Canada : Merci, monsieur le ministre et madame la sénatrice. Ce dont parle le ministre, c’est de l’érosion complète du crime organisé traditionnel et de l’érosion des groupes qui font habituellement de l’ingérence étrangère et du financement d’activités terroristes. Le terme polycriminalité signifie que les organisations criminelles ne font plus de discrimination selon la nature du crime. Des groupes qui sont actifs au Canada participeront à des activités du crime organisé pour soutenir le financement du terrorisme. Et à l’inverse, ils soutiendront les activités du crime organisé.

Sur le plan du maintien de l’ordre, une des choses qui est intéressante, c’est que, évidemment, le projet de loi C-12 fournit de meilleures capacités d’intervention touchant les produits de la criminalité. Il sera possible d’enquêter sur le blanchiment d’argent, de saisir des actifs, de recouvrer des sommes, mais il renforce en plus nos relations grâce au CANAFE et au Bureau du surintendant des institutions financières, le BSIF, en particulier, en travaillant avec les institutions financières. Nous avons déjà formé une équipe intégrée des finances avec les institutions financières pour faire avancer le dossier.

These are important pieces. The old adage of “follow the money” means that crime can be a lucrative opportunity in Canada. Everybody is looking at different pieces. It is no longer national security looking at this, no longer looking at organized crime. The reality is we need a blended, integrated approach to ensure the safety of Canadians.

Senator Dasko: Are these offenders domestic? Are they working in Canada? Are they working on a transnational basis? Or are they mainly foreigners? Who are they? Are they all of the above?

Mr. Larkin: Yes. No. Maybe. Senator, the reality is that the tentacles of crime know no geographical boundaries. Yes, we have those who commit crimes domestically, and we also have those who are globally networked. These are large enterprises that move money across the nation. That’s why the work of Five Eyes and working with non-traditional partners are equally important to the safety of not only Canadians but also of everyone on the globe and our partners.

Mr. Anandasangaree: The recent arrest of Ryan Wedding is illustrative of the type of organized crime that we’re talking about, which is, in this case, more on the American side but very much linked to Canada and Mexico.

Senator Moodie: My question is for the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship. Minister Diab, I want to follow up on a question from Senator Carignan. Parts 5 and 6 of the bill introduce a one-year ban on making a refugee claim after the first entry to Canada, including retroactive application. Many legal experts, including the Migrant, Immigrant and Refugee Rights Alliance, the Canadian Council for Refugees and the Canadian Civil Liberties Association, argue that this could deny protection to people whose circumstances change considerably over time.

My question to you is this: What empirical evidence supports this change in the law, and how does the Government of Canada address concerns that it values the rights of these persons?

Yes, Minister Anandasangaree, you are correct. We are Canada, and these are values that we hold dear, not just for Canadians but for all people on Canadian soil.

Mr. Anandasangaree: Maybe I’ll start, Minister Diab. I think the one-year bar, which means that—

Ce sont des composantes importantes. Le vieil adage qui dit « suivez l’argent » veut dire que la criminalité peut être lucrative au Canada. Chacun examine des composantes différentes. Ce n’est plus la sécurité nationale qui étudie cela, qui étudie le crime organisé. En réalité, nous devons appliquer une approche homogène intégrée pour garantir la sécurité des Canadiens.

La sénatrice Dasko : Ces délinquants sont-ils du pays? Travaillent-ils au Canada? Travaillent-ils à l’échelle transnationale? S’agit-il principalement d’étrangers? Qui sont-ils? Font-ils partie de tous ces groupes?

M. Larkin : Oui. Non. Peut-être. Madame la sénatrice, en réalité, les tentacules de la criminalité ne connaissent plus aucun obstacle géographique. Oui, il y a ceux qui commettent des crimes à l’échelle nationale, il y a aussi ceux qui font partie de réseaux mondiaux. Ce sont de grandes entreprises qui transfèrent de l’argent d’un pays à l’autre. C’est pour cette raison que le travail du Groupe des cinq est si important, tout comme il est tout aussi important de travailler avec des partenaires non traditionnels pour garantir la sécurité non seulement des Canadiens, mais aussi de tout le monde à l’échelle mondiale et de nos partenaires.

M. Anandasangaree : L’arrestation récente de Ryan Wedding montre le type de crime organisé dont nous parlons; dans ce cas-ci, il se déroule davantage du côté des États-Unis, mais il est bel et bien lié au Canada et au Mexique.

La sénatrice Moodie : Ma question s’adresse à la ministre de l’Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Madame la ministre Diab, j’aimerais revenir sur la question du sénateur Carignan. Les parties 5 et 6 du projet de loi prévoient qu’il est impossible de déposer une demande d’asile plus d’un an après l’entrée au Canada, y compris de façon rétroactive. De nombreux experts juridiques, y compris la *Migrant, Immigrant and Refugee Rights Alliance*, le Conseil canadien pour les réfugiés et l’Association canadienne des libertés civiles, soutiennent que cette disposition pourrait faire en sorte que l’on refuse de protéger quelqu’un dont les circonstances changent grandement au fil du temps.

Voici ma question : quelles preuves empiriques appuient cet amendement à la loi et comment le gouvernement du Canada peut-il montrer qu’il se préoccupe des droits de ces personnes?

Oui, monsieur le ministre Anandasangaree, vous avez raison. Nous sommes le Canada, et ce sont des valeurs qui nous sont chères, pas juste pour les Canadiens, mais pour toutes les personnes se trouvant sur le territoire du Canada.

M. Anandasangaree : Permettez-moi de répondre en premier, madame la ministre Diab. Je pense que la période d’un an, qui veut dire que...

Senator Moodie: Sorry to interrupt, but respectfully, it was directed at Minister Diab. I'd love to hear your thoughts after.

Mr. Anandasangaree: Okay.

Senator Moodie: Thank you.

Ms. Metlege Diab: You're talking about the section of the bill that discusses ineligibility, particularly for the one-year bar. As I said, they will have access to the pre-removal risk assessment before they are removed from Canada, and that application suspends the removal until Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC, renders a decision on the risks a person may face, so they will not be removed until that takes place.

Senator Moodie: I understand the process, Madam Minister, but I am asking about the empirical evidence that supports the change in this law. If you could focus on that, that would be helpful.

Ms. Metlege Diab: We have stats.

Jason Hollmann, Director General, Asylum, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: I would say that we focus on the pre-removal risk assessment because it is key to ensuring, as the minister mentioned, that people are not sent back to situations of harm or danger. In that sense, it looks at the same types of criteria that the Immigration and Refugee Board does. Regarding the pre-removal risk assessment, it would be artificial to compare the approval rates because, right now, largely, the people who have access to the pre-removal risk assessment are people who have already failed an IRB decision. Therefore, the new evidence they provide does not lead to a different decision.

What we see is that the mechanism, as the minister said earlier, is a 20-year-old process that has been subject to significant judicial scrutiny over that time. Only about 5% of the cases that go to the federal court are either returned for review or are settled, so we are pretty confident in the approach. The officers making those decisions receive about six months of training and mentoring in order to ensure they have the skills to make the decision. Each case is reviewed on its own merits, and the clients provide the same type of information they provide to the Immigration and Refugee Board. That information can be continuously updated right up until the hearing. Should they have new information or want to continue to work on their case, they can be supported by an attorney or legal aid in the same way they can with the Immigration and Refugee Board process.

La sénatrice Moodie : Excusez-moi de vous interrompre, mais, respectueusement, ma question s'adressait à madame la ministre Diab. J'aimerais beaucoup écouter ce que vous avez à dire après.

M. Anandasangaree : D'accord.

La sénatrice Moodie : Merci.

Mme Metlege Diab : Vous parlez de l'article du projet de loi qui traite de l'irrecevabilité, particulièrement après le délai d'un an. Comme je l'ai dit, les personnes concernées pourront demander l'évaluation des risques avant renvoi avant d'être expulsées du Canada, et cette demande suspend l'expulsion jusqu'à ce qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, rende une décision sur les risques auxquels une personne peut être exposée. Elles ne seront donc pas expulsées avant l'évaluation.

La sénatrice Moodie : Je comprends le processus, madame la ministre, mais je vous demande quelles preuves empiriques justifient la modification de cette loi. Si vous pouviez répondre sur ce point, cela nous aiderait beaucoup.

Mme Metlege Diab : Nous avons des statistiques.

Jason Hollmann, directeur général, Asile, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Je dirais que nous mettons l'accent sur l'évaluation des risques avant renvoi parce qu'elle est essentielle pour garantir, comme l'a mentionné la ministre, que les personnes ne soient pas renvoyées dans des situations où elles sont exposées à un préjudice ou à un danger. En ce sens, l'évaluation examine les mêmes types de critères que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. En ce qui concerne l'évaluation des risques avant renvoi, il serait inutile de comparer les taux d'approbation, car, à l'heure actuelle, les personnes qui ont accès à l'évaluation des risques avant renvoi sont, pour la plupart, celles qui ont déjà reçu une décision défavorable de la CISR. Par conséquent, les nouveaux éléments de preuve qu'elles fournissent ne conduisent pas à une décision différente.

Comme l'a dit plus tôt la ministre, ce mécanisme existe depuis 20 ans et a fait l'objet de nombreux contrôles judiciaires au cours de cette période. Seulement 5 % environ des cas qui se retrouvent devant la Cour fédérale sont renvoyés ou réglés, ce qui nous donne une grande confiance dans cette approche. Les agents qui prennent ces décisions suivent une formation et sont encadrés pendant environ six mois afin d'acquérir les compétences requises pour prendre ces décisions. Chaque cas est évalué selon son bien-fondé, et les clients fournissent le même type d'information qu'ils fournissent à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ces informations peuvent être mises à jour continuellement jusqu'à l'audience. S'ils ont de nouvelles informations ou souhaitent continuer à travailler sur leur dossier, ils peuvent bénéficier de l'aide d'un avocat ou d'un

Ms. Metlege Diab: I'm going to give you one stat that was passed to me, just to show you how concerned we are. Over the last year, 37% of asylum claims came from students.

Senator Woo: Thank you, ministers and officials.

My understanding of the system as we have it today is that the IRB was created precisely because of a Supreme Court decision, *Singh v. Minister of Employment and Immigration*, which found it was necessary to have an in-person and oral hearing before an adjudication panel.

This is the same question we are going through again today. I don't know how you can tell us that this is Charter compliant when the Supreme Court has already said that it isn't.

Ms. Metlege Diab: We have someone here from the Department of Justice who can answer that if you like.

Senator Woo: I would prefer to hear from one of the ministers.

Mr. Anandasangaree: I can answer this. We have to be clear in terms of where we are today vis-à-vis our refugee determination process. Right now, it is bursting at the seams, which is an understatement. It is significantly slower because of the volume we are dealing with. It is patently unfair for people going through this who have faced trauma and have been in the system where it might take six, seven or eight years to reunite with their families. That's the premise we are approaching this with.

When you are in Canada, you have a year to make a claim, which is a reasonable time. It is not 10 or 14 days. It is one full year. I would say most people who come in through the border will have to make the claim on the day they come to the border. Those who are arriving on flights, for example, will make the claim right away. We want to make sure the ability to file that and to seek asylum is available. One year is a number that is somewhat subjective, but it is a reasonable amount of time for somebody to make their claim. Those people will get the full benefit of the immigration and refugee protection system.

For those who face significant challenges — for example, issues around LGBTQ and members of the LGBTQ communities — if they come in, there is a risk for their safety and security upon return. If they make the claim after a year, when they are ineligible, the safeguard is the pre-removal risk

conseiller de l'aide juridique, comme dans les procédures de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Mme Metlege Diab : Je vais vous donner une statistique qui m'a été transmise, juste pour vous montrer à quel point cela nous préoccupe. L'an dernier, 37 % des demandes d'asile ont été déposées par des étudiants.

Le sénateur Woo : Je tiens à remercier les ministres et les fonctionnaires.

D'après ce que je comprends du système tel qu'il existe aujourd'hui, la CISR a été créée précisément à la suite d'une décision de la Cour suprême, la décision *Singh c. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration*, qui a jugé nécessaire de tenir une audience en personne et de vive voix devant un tribunal d'arbitrage.

Nous traitons de la même question, encore, aujourd'hui. Je ne comprends pas comment vous pouvez nous dire que cela est conforme à la Charte alors que la Cour suprême a déjà déclaré que ce n'était pas le cas.

Mme Metlege Diab : Nous avons ici quelqu'un du ministère de la Justice qui peut répondre à la question, si vous le souhaitez.

Le sénateur Woo : Je préférerais entendre la réponse de l'un des ministres.

M. Anandasangaree : Je peux répondre à la question. Nous devons être clairs quant à la situation actuelle de notre processus de détermination du statut de réfugié. À l'heure actuelle, il est saturé, et c'est un euphémisme. Il est considérablement ralenti en raison du volume de demandes que nous traitons. Il est manifestement injuste pour les personnes qui entament ce processus; elles ont subi des traumatismes et se retrouvent dans un système où il peut falloir six, sept ou huit ans pour retrouver leur famille. C'est dans cette optique que nous abordons cela.

Quand vous êtes au Canada, vous avez un an pour présenter une demande d'asile, ce qui est un délai raisonnable. Ce n'est pas 10 ou 14 jours. C'est une année entière. Je dirais que la plupart des personnes qui entrent au pays devront présenter leur demande d'asile le jour même de leur arrivée à la frontière. Les personnes qui arrivent par avion, par exemple, présenteront leur demande d'asile immédiatement. Nous voulons nous assurer qu'il est possible de présenter une demande et de demander l'asile. Un an, c'est un délai quelque peu subjectif, mais c'est un délai raisonnable pour permettre à quelqu'un de présenter sa demande d'asile. Ces personnes bénéficieront pleinement du système d'immigration et de protection des réfugiés.

En ce qui concerne les personnes qui font face à des défis importants — par exemple, les enjeux liés aux personnes LGBTQ et aux membres des communautés LGBTQ —, si elles viennent ici, leur sécurité pourrait être menacée à leur retour. Si elles présentent leur demande d'asile après un an, alors qu'elle

assessment. When it comes through the system — through the IRB or through appeals — the PRRA has a very low acceptance rate. When it is the first instance, the actual determination piece, without any other mechanism in place, whether it is IRB or any other form of determination, it is far higher, in the 60-percentile range.

I think it is a compromise we have had to make, but it is still grounded in principle. While the *Singh* decision is a critical guiding principle of refugee protection in Canada, in this context of what we're dealing with, it is an important step to ensure that our system is fair and more efficient, but also absolutely humane in terms of those who may be impacted.

Senator Woo: It sounds like you are going to let the courts decide if and when someone makes a challenge. Of course, it's going to take time and money, and people are going to get hurt. Your argument to the Supreme Court, essentially, is that the world has changed, we need to be expedient and we have a huge backlog; therefore, we think you should make a different decision this time.

Mr. Anandasangaree: That's not correct, senator.

Senator Woo: What's the argument you are going to make to the Supreme Court?

Mr. Anandasangaree: I know the lawyer who worked on the *Singh* decision, and I have the utmost respect for her. She's one of my mentors.

What I will say is that the legislation in front of you today has the safeguards in place, ensures a better and more efficient immigration and refugee system and will also make sure that people do not fall through the cracks. That's why the PRRA, which is automatic in this case, will be provided.

Senator Woo: Thank you.

Ms. Metlege Diab: I will add to that that courts have confirmed that neither the Charter nor the Refugee Convention requires a particular form of refugee determination process. Therefore, as long as those with ineligible claims are given access to a risk assessment — which we're saying the pre-removal risk assessment is there — this proposed ineligibility provision would be found compliant with Canada's international refugee obligations in section 7 of the Charter.

Senator Woo: Can you provide us with those rulings? That would be very helpful.

n'est pas recevable, la mesure de protection est l'évaluation des risques avant renvoi. Quand la demande passe par le système — par la CISR ou par les appels —, le taux d'acceptation de l'ERAR est très faible. Quand il s'agit de la première instance, la décision proprement dite, sans aucun autre mécanisme en place, qu'il s'agisse de la CISR ou de toute autre forme de décision, le taux est beaucoup plus élevé, de l'ordre de 60 %.

Je pense que c'est un compromis que nous avons dû faire, mais il reste fondé sur des principes. Même si la décision *Singh* est un principe directeur essentiel de la protection des réfugiés au Canada, dans le contexte qui nous occupe, il s'agit d'une étape importante pour garantir que notre système est équitable et plus efficace, mais aussi totalement humain pour les personnes qui pourraient être touchées.

Le sénateur Woo : On dirait que vous allez laisser aux tribunaux le soin de décider si et quand quelqu'un peut contester une décision. Bien sûr, cela prendra du temps et coûtera de l'argent, et des gens en souffriront. Votre argument devant la Cour suprême est essentiellement que le monde a changé, que nous devons agir rapidement et que nous avons un énorme arriéré à traiter. Par conséquent, nous pensons que vous devriez prendre une décision différente cette fois-ci.

M. Anandasangaree : C'est inexact, monsieur le sénateur.

Le sénateur Woo : Quel argument allez-vous présenter à la Cour suprême?

M. Anandasangaree : Je connais l'avocate qui a travaillé sur la décision *Singh*, et j'ai pour elle le plus grand respect. Elle est l'une de mes mentors.

Ce que je dirai, c'est que le projet de loi dont vous êtes saisis aujourd'hui prévoit des mesures de protection, garantit un système d'immigration et d'accueil des réfugiés amélioré et plus efficace et veille également à ce que personne ne passe entre les mailles du filet. C'est pourquoi l'ERAR, qui est automatique dans ce cas, sera offerte.

Le sénateur Woo : Merci.

Mme Metlege Diab : J'ajouterais à cela que les tribunaux ont confirmé que ni la Charte ni la Convention relative au statut des réfugiés n'exige une forme particulière de processus de détermination du statut de réfugié. Par conséquent, tant que les personnes dont la demande d'asile est irrecevable ont accès à une évaluation des risques — ce qui, selon nous, est le cas avec l'évaluation des risques avant renvoi —, cette disposition proposée en matière d'irrecevabilité serait jugée conforme aux obligations en droit international du Canada relatives aux réfugiés prévues à l'article 7 de la Charte.

Le sénateur Woo : Pourriez-vous nous fournir ces décisions? Cela nous serait très utile.

Ms. Metlege Diab: That's the information that I have from experts from departments, but sure.

Mr. Anandasangaree: We can provide that.

Ms. Metlege Diab: I believe a Charter challenge was filed when Bill C-2 was first tabled back in June.

The Chair: Colleagues, we are approaching the witching hour, which is almost five minutes after five. I want to thank all of you for your very thoughtful interventions in regard to the ministers here today.

Minister Diab, I know my colleagues on the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, or SOCI, are hearing sections of the bill more specific to the immigration changes.

Ms. Metlege Diab: If you say so. I'm not sure.

The Chair: They have asked you to appear before that committee as they deal with the bill. I would urge you to consider appearing before that committee as well because they are hearing from far more witnesses on the immigration side of the bill, and that obviously requires your leadership to speak to those issues.

To both ministers, thank you very much for being here today. It is a very complex bill, as we go through the process. We thank you for taking the time to be here.

Mr. Anandasangaree: Thank you for this opportunity, and thank you again to Senator Dean.

What I would suggest, I have had a lot of one-on-one meetings with senators over the last nine months. I would invite you to connect with my office or Minister Diab's office. I would be more than happy to sit down and go through any concerns that people have. We recognize it is a complex, multi-layered bill with many different dimensions to it, so we appreciate the complexity you are all working with.

On my part, I will be more than available. If you PM me personally, I will get back to you. Thank you.

The Chair: Thank you.

Senators, the department officials from Public Safety Canada, the Royal Canadian Mounted Police, the Canada Border Services Agency, Health Canada, the Canadian Coast Guard and

Mme Metlege Diab : C'est l'information que j'ai obtenue auprès des experts des ministères, mais bien sûr.

M. Anandasangaree : Nous pouvons vous les fournir.

Mme Metlege Diab : Je crois qu'une contestation fondée sur la Charte a été déposée quand le projet de loi C-2 a été présenté initialement, en juin.

Le président : Chers collègues, nous approchons de la fin de la séance, il est presque 17 h 5. Je tiens à vous remercier pour vos interventions très réfléchies avec les ministres présents ici aujourd'hui.

Madame Diab, je sais que mes collègues du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le SOCI, examinent les sections du projet de loi qui traitent plus spécifiquement des changements en matière d'immigration.

Mme Metlege Diab : Si vous le dites. Je n'en suis pas certaine.

Le président : On vous a demandé de comparaître devant ce comité, pendant qu'il examine le projet de loi. Je vous invite à accepter de comparaître également devant ce comité, car il entend beaucoup plus de témoins sur les aspects du projet de loi liés à l'immigration, et il est évident que votre leadership est nécessaire pour traiter ces questions.

Je remercie sincèrement les deux ministres d'être venus ici aujourd'hui. C'est un projet de loi très complexe, à mesure que nous avançons dans le processus. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de comparaître.

M. Anandasangaree : Merci de l'occasion et merci encore une fois au sénateur Dean.

J'aimerais suggérer quelque chose, car j'ai eu beaucoup de réunions individuelles avec des sénateurs au cours des neuf derniers mois. Je vous invite à communiquer avec mon bureau ou celui de la ministre Diab. Je serais ravi de m'asseoir avec vous pour discuter de toutes les préoccupations que les gens peuvent avoir. Nous comprenons qu'il s'agit d'un projet de loi complexe, qui comporte de multiples couches et qui comporte de nombreuses dimensions, et nous comprenons donc la complexité de la tâche qui vous incombe.

Pour ma part, je me tiens à votre entière disposition. Si vous m'envoyez un message privé, je vous répondrai. Merci.

Le président : Merci.

Chers sénateurs, chères sénatrices, les représentants de Sécurité publique Canada, de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada, de Santé Canada,

Immigration, Refugees and Citizenship Canada have graciously agreed to stay behind and will continue answering our questions.

We will now begin. For those who wish to ask questions or for those joining us live, we are meeting today to open our study on Bill C-12, An Act respecting certain measures relating to the security of Canada's borders and the integrity of the Canadian immigration system and respecting other related security measures.

In the past hour, we've had the pleasure of hearing the Minister of Public Safety, the Honourable Gary Anandasangaree, and the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship, the Honourable Lena Metlege Diab, on this topic.

We now continue our questions with Public Safety Canada, the Royal Canadian Mounted Police, the Canada Border Services Agency, Health Canada, the Canadian Coast Guard and Immigration, Refugees and Citizenship Canada.

Moving forward, I ask that members identify to whom each question is directed, if possible. I ask the officials to approach the table when a question pertaining to them is called. Please bring your name card with you so that we will know your name.

Senator Al Zaibak: My question is to the Canada Border Services Agency. Bill C-12 introduces new authorities for border examinations of export goods. From an operational standpoint, how will CBSA ensure that these powers are applied consistently and appropriately across ports of entry everywhere?

Graeme Hamilton, Director General, Traveller, Commercial and Trade Policy Directorate, Canada Border Services Agency: Thank you very much, Mr. Chair, for the question. I am Graeme Hamilton, the Director General, Traveller, Commercial and Trade Policy Directorate, Canada Border Services Agency.

I appreciate very much the question from the senator. I would like to clarify two small things with regard to the powers that are included in Bill C-12 or under the Customs Act.

The first is that there are no new examination authorities included under the changes. What is changing is the authority to access the goods and then exercise the authority to do the examination we already have. In many ways, it clarifies the legal obligation for transporters, warehouses and those privately operated ports to provide us access to the goods so we can

de la Garde côtière canadienne et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ont gracieusement accepté de rester, et ils continueront de répondre à nos questions.

Nous allons maintenant commencer. Pour ceux et celles qui souhaitent poser des questions ou pour ceux et celles qui se joignent à nous en direct, nous nous réunissons aujourd'hui pour entamer notre étude sur le projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière du Canada et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité.

Au cours de la dernière heure, nous avons eu le plaisir d'entendre le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Gary Anandasangaree, ainsi que la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, l'honorable Lena Metlege Diab, sur ce sujet.

Nous poursuivons maintenant nos questions avec Sécurité publique Canada, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Santé Canada, la Garde côtière canadienne et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

À l'avenir, je demande aux députés de dire à qui s'adresse chaque question, si possible. Je demande aux fonctionnaires de s'approcher de la table quand une question les concernant est posée. Veuillez apporter votre plaquette nominative afin que nous puissions connaître votre nom.

Le sénateur Al Zaibak : Ma question s'adresse à l'Agence des services frontaliers du Canada. Le projet de loi C-12 confère de nouveaux pouvoirs en matière d'inspection à la frontière de marchandises destinées à l'exportation. D'un point de vue opérationnel, comment l'ASFC veillera-t-elle à ce que ces pouvoirs soient exercés de manière uniforme et appropriée à tous les points d'entrée?

Graeme Hamilton, directeur général, Direction des politiques relatives aux voyageurs, au secteur commercial et aux échanges commerciaux de l'Agence des services frontaliers du Canada : Merci beaucoup, monsieur le président, pour la question. Je m'appelle Graeme Hamilton et je suis directeur général, Direction des politiques relatives aux voyageurs, au secteur commercial et aux échanges commerciaux de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Je remercie sincèrement le sénateur pour sa question. J'aimerais clarifier deux petites choses concernant les pouvoirs prévus dans le projet de loi C-12 ou dans la Loi sur les douanes.

Premièrement, les modifications ne confèrent aucun nouveau pouvoir d'inspection. Ce qui change, c'est le pouvoir d'accéder aux marchandises et pour exercer le pouvoir d'inspection que nous avons déjà. À bien des égards, cela clarifie l'obligation légale des transporteurs, des entrepôts et des ports privés de nous donner accès aux marchandises pour que nous puissions exercer

undertake the examination authorities we already have, particularly as it relates to exported goods. That is because those pieces of legislation that currently exist in the Customs Act uniquely identify those obligations related to imported goods.

In terms of your question regarding how we will use those judicially, Canada Border Services Agency, or CBSA, uses a risk-based approach in order to identify which goods are subject to examination. This is based on pre-arrival information that is provided from goods, and we will continue to use that to inform which goods are subject to additional examination at the border, either for import or export.

Senator Al Zaibak: Thank you. For the RCMP and CBSA, what new capabilities or tools under Bill C-12 will most directly strengthen efforts to disrupt transnational organized crime networks, including those involved in fentanyl trafficking?

Mr. Hamilton: I will take the question from the perspective of the Canada Border Services Agency. What you see in terms of what is included in Bill C-12 from a Customs Act perspective is really an alignment to ensure that the powers and authorities we currently have to undertake an examination of goods destined for import — so protecting the safety and security of Canadians in terms of examining those goods coming into the Canadian economy — mirrors some of those obligations to allow us to exercise those authorities for goods that are being exported from Canada.

There was a misalignment in terms of the language of the bill, where we didn't necessarily have all the authorities required for us to legally compel access to goods being exported so that we could examine them to make sure that the goods flowing out of Canada aren't being done in a way in which there is a lot of contraband. We see large amounts of cannabis being exported from Canada, for example. Last year, we saw a significant increase in the number of stolen vehicles being exported from Canada. The authorities included in Bill C-12 are related to ensuring that the border services officers who are working at the border have the authority to access goods that are being exported from the country to make sure that they don't include contraband, which includes drugs and other materials.

Senator Al Zaibak: Thank you.

Senator Cardozo: I have a couple of questions. The first is on Part 5 with regard to IRCC being able to share information about temporary residents, permanent residents and naturalized citizens within the department and with other federal departments. How do you decide how you can do that? What the limitations are? How do you make sure you don't contravene the Privacy Act?

les pouvoirs d'inspection que nous avons déjà, en particulier en ce qui concerne les marchandises destinées à l'exportation. C'est parce que les dispositions législatives actuellement en vigueur dans la Loi sur les douanes actuelle précisent uniquement les obligations relatives aux marchandises destinées à l'importation.

En ce qui concerne votre question sur la manière dont nous les utiliserons, sur le plan judiciaire, l'Agence des services frontaliers du Canada, ou l'ASFC, utilise une approche fondée sur les risques afin d'établir quelles marchandises doivent être inspectées. Cette approche repose sur les informations fournies avant l'arrivée des marchandises, et nous continuerons à les utiliser pour établir quelles marchandises doivent faire l'objet d'une inspection supplémentaire à la frontière, qu'elles soient destinées à l'importation ou à l'exportation.

Le sénateur Al Zaibak : Merci. Pour la GRC et l'ASFC, quelles nouvelles capacités ou quels nouveaux outils prévus dans le projet de loi C-12 renforceront le plus directement les efforts visant à démanteler les réseaux criminels transnationaux organisés, y compris ceux impliqués dans le trafic de fentanyl?

M. Hamilton : Je répondrai à la question du point de vue de l'Agence des services frontaliers du Canada. Ce que vous voyez dans le projet de loi C-12, du point de vue de la Loi sur les douanes, correspond en réalité à une harmonisation visant à garantir que les pouvoirs et les autorités que nous avons actuellement pour inspecter les marchandises destinées à l'importation — et assurer la sécurité des Canadiens en inspectant les marchandises qui entrent dans l'économie canadienne — reflètent certaines de ces obligations pour nous permettre d'exercer ces pouvoirs pour les marchandises destinées à l'exportation.

Il y avait un décalage dans le libellé du projet de loi, dans la mesure où nous n'avons pas nécessairement toutes les autorités nécessaires pour exiger et obtenir légalement accès aux marchandises destinées à être exportées afin de les examiner et nous assurer que les marchandises qui sortent du Canada ne font pas l'objet d'une contrebande importante. Nous voyons par exemple que de grandes quantités de cannabis sont exportées du Canada. L'année dernière, nous avons observé une augmentation importante du nombre de véhicules volés exportés depuis le Canada. Les pouvoirs prévus dans le projet de loi C-12 visent à garantir que les agents des services frontaliers qui travaillent à la frontière ont le pouvoir d'accéder aux marchandises exportées du pays pour s'assurer qu'elles ne contiennent pas d'articles de contrebande, ce qui inclut les drogues et d'autres choses.

Le sénateur Al Zaibak : Merci.

Le sénateur Cardozo : J'ai deux ou trois questions. La première porte sur la partie 5 et le fait qu'IRCC soit en mesure de communiquer des renseignements au sujet des résidents temporaires, des résidents permanents et des citoyens naturalisés au ministère et à d'autres ministères fédéraux. Comment décidez-vous de quelle manière vous pouvez le faire? Quelles

My second question is along the same lines as my colleague's question on the Customs Act. Will you be training your staff at CBSA to be able to deal with exports, and are you going to be focusing on the large problem of the illicit "export" of vehicles that has been happening for a while? I don't think we have that problem quite under control yet.

Tara Lang, Director General, Integrity Policy and Programs, Immigration, Refugees and Citizenship Canada: Thank you for the question. I'm going to start with immigration information sharing. There are a couple of different amendments in this space. Right now, we can only share on a case-by-case basis and with a really specific reason in mind. That includes within our own department, as the minister mentioned. Right now, the new information-sharing provisions would allow us to share on a more regular and purposeful way with provinces and territories. In order to do that, we would have to set up information-sharing agreements, which would itemize the circumstances under which those would be shared. Before we can do the sharing, we have to negotiate those information-sharing agreements.

With other federal departments, such as our Public Safety colleagues, right now, when there is an investigation, even a police force might call the Department of Immigration and say:

I have this guy on the side of the road. Can you tell me who they are? Do they have status in Canada?

There is a large process we must go through in order to be able to share that information. It is in the need-to-know space. When dealing with emergency situations and criminal investigations, the need to know is much quicker than months. In order to do that type of sharing, we would have to have information sharing in place, and also we might have to write regulations. We are investigating what kind of information we would want to share with, for example, public safety law enforcement partners and what those situations might be. If they become a little tenuous in terms of privacy and not tight enough, then we will enter into regulations in order to do that.

The last piece about internal to IRCC is, again, that ability to share within lines of business and make sure that clients don't have to submit the same information over and over again. We as a department can also validate the changes between your temporary resident application and permanent resident application and your work application. You are saying the same

sont les limites? Comment vous assurez-vous de ne pas contrevenir à la Loi sur la protection des renseignements personnels?

Ma deuxième question va dans le même sens que celle posée par mon collègue concernant la Loi sur les douanes. Offrirez-vous à votre personnel de l'ASFC une formation afin qu'il puisse s'occuper des exportations, et vous concentrerez-vous sur le gros problème de l'« exportation » illicite de véhicules qui existe depuis un certain temps? Je ne pense pas que nous ayons encore maîtrisé ce problème.

Tara Lang, directrice générale, Politiques et programmes en matière d'intégrité, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada : Merci de poser la question. J'aborderai d'abord le partage de renseignements en matière d'immigration. Il y a deux ou trois amendements différents à ce chapitre. En ce moment, nous ne pouvons communiquer des renseignements qu'au cas par cas et que pour des raisons très précises. Cela comprend le partage au sein de notre propre ministère, comme le ministre l'a mentionné. Pour le moment, les nouvelles dispositions sur le partage de renseignements nous permettraient de les communiquer plus régulièrement et délibérément aux provinces et aux territoires. Pour ce faire, nous devrions établir des ententes d'échange de renseignements, lesquelles détailleraient les circonstances dans lesquelles ceux-ci seraient échangés. Avant de pouvoir partager les renseignements, nous devons négocier ces ententes d'échange de renseignements.

Avec d'autres ministères fédéraux, comme nos collègues de la Sécurité publique en ce moment, lorsqu'il y a une enquête, même une force de police pourrait appeler le ministère de l'Immigration et dire :

J'ai ce gars sur le bord de la route. Pouvez-vous me dire de qui il s'agit? A-t-il un statut au Canada?

Nous devons passer à travers un long processus pour pouvoir échanger ces renseignements. Cela relève du besoin de connaître. Dans le cas de situations d'urgence et d'enquêtes criminelles, le besoin de connaître se mesure en jours, pas en mois. Pour que ce type d'échange puisse se faire, cette entente sur l'échange de renseignements doit être en place, et il se peut que nous devions rédiger les règlements. Nous enquêtons sur le type de renseignements que nous voudrions communiquer, par exemple, aux partenaires d'application de la loi de la sécurité publique et sur ce que seraient ces situations. Si ces situations deviennent un peu délicates sur le plan de la protection des renseignements personnels ou manquent de rigueur, alors nous adopterons un cadre réglementaire pour pouvoir le faire.

Le dernier élément propre à IRCC concerne, encore une fois, la capacité d'échanger des renseignements entre les secteurs d'activité afin d'éviter que les clients aient à soumettre les mêmes renseignements à répétition. En tant que ministère, nous pouvons également valider les changements entre votre demande de résident temporaire et votre demande de résident permanent

things. You are saying: These are my brothers and sisters; this is where I live, et cetera. Right now, we have to have a very specific need to know, but in terms of privacy, these are all going to continue to follow the Privacy Act and existing legislation. But information-sharing agreements need to be in place to share with provinces and territories.

There is one other part about privacy. It also prevents onward sharing. Even if we share information with provinces and territories, they are limited to keeping that within their own jurisdiction. They are not able to share with any other entity, foreign or otherwise, and it has to respect the Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities Act. There is no onward sharing. This is in no way foreign sharing. This is truly domestic and within Canada.

Senator Cardozo: When somebody comes at Pearson one year and then British Columbia the next year, is that information available to CBSA officials in the second place — that the person came in a year earlier?

Ms. Lang: It is. Yes. But when you are assessing the applications from an immigration perspective, right now we have to know about the other application and have to find a reason why we would access certain information within it. So now that would rectify that problem and make it a lot more streamlined.

Senator Cardozo: Thank you. If there is time, I have a question on the Customs Act.

Mr. Hamilton: I will address it quickly. I would say that there is a small group of dedicated officers who have been trained specifically around export. I know that there are a small number at the Port of Montreal, for example, that were born out of the stolen vehicles experience and needing to provide dedicated support for that. I would say, as part of the government's announcement of the hiring of 1,000 new border services officers, some of that will go toward balancing a little bit of our examination footprint in terms of making sure that we are examining goods both coming in and out of the country. I cannot speak to what that balance would look like, but it will provide additional flexibility.

I would say, on the training side, one of the things that we have seen is most effective is making sure we are taking a targeted-risk-based approach to undertaking our examinations. It is like looking for a needle in a haystack. There is a lot of illegitimate trade out there. So we need to make sure that our intelligence officers are trained to identify anomalies in the data, that we are being given high-quality data and that we are using it

ainsi que votre demande de travail. Vous dites les mêmes choses. Vous dites : ce sont mes frères et mes sœurs; c'est là où je vis, etc. En ce moment, nous devons avoir un besoin de connaître très précis, mais en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, toutes ces demandes continueront de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels et les lois existantes. Mais les ententes d'échange de renseignements doivent être en place pour que l'on puisse échanger les renseignements avec les provinces et les territoires.

Il y a un autre aspect lié à la protection des renseignements personnels. Celui-ci empêche également tout partage ultérieur. Même si nous communiquons des renseignements aux provinces et aux territoires, ceux-ci doivent les conserver au sein de leur propre administration. Ils ne sont pas en mesure de les communiquer à d'autres entités, étrangères ou autre, et doivent se conformer à la Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères. Il n'y a pas de partage ultérieur. Il ne s'agit aucunement de partage étranger. C'est strictement interne et entièrement au Canada.

Le sénateur Cardozo : Lorsqu'une personne arrive à Pearson une année donnée puis en Colombie-Britannique l'année suivante, cette information est-elle accessible aux représentants de l'ASFC au deuxième endroit : savent-ils que la personne est venue un an plus tôt?

Mme Lang : Oui. Mais lorsque vous évaluez les demandes du point de vue de l'immigration, en ce moment, nous devons être au courant de l'autre demande et trouver une raison pour laquelle nous voudrions accéder à certains renseignements qui y figurent. Cela permettrait maintenant de corriger ce problème et simplifierait beaucoup la procédure.

Le sénateur Cardozo : Merci. S'il reste du temps, j'aimerais poser une question concernant la Loi sur les douanes.

M. Hamilton : Je vais en parler rapidement. Je dirais qu'il y a un petit groupe d'agents dédiés qui ont reçu une formation particulière sur les exportations. Je sais qu'il y en a un petit nombre au port de Montréal, par exemple, qui sont issus de l'expérience des véhicules volés et du besoin d'offrir un soutien spécifique à cet égard. Je dirais que, dans le cadre de l'annonce par le gouvernement de l'embauche de 1 000 nouveaux agents des services frontaliers, une partie de ce mandat consistera à équilibrer un peu notre empreinte en matière d'examen pour nous assurer d'examiner à la fois les marchandises entrantes et celles qui sortent du pays. Je ne peux pas dire à quoi cet équilibre ressemblerait, mais il procurerait une flexibilité supplémentaire.

Pour ce qui est de la formation, je dirais qu'une des choses les plus efficaces que nous avons constatées est l'adoption d'une approche ciblée axée sur le risque dans le cadre de nos examens. C'est comme rechercher une aiguille dans une botte de foin. Il existe beaucoup d'échanges illégitimes. Nous devons donc nous assurer que nos agents du renseignement sont formés pour repérer les anomalies dans les données, que nous recevons des

in our targeting system to identify for our front-line officers which of the containers they should be opening up. That includes working with our police of jurisdiction, our counterparts, the RCMP in particular, to make sure that we are as targeted as possible. That is where some of that training is being focused in terms of developing that officer skill set around targeted interventions.

Senator Cardozo: On average, what percentage of containers are looked at [Technical difficulties]?

Mr. Hamilton: I would not be able to provide that. We may be able to provide that after.

Senator Cardozo: Is it in the 5% or 50% range, do you think?

Mr. Hamilton: It is a much smaller number than 50% for sure. There are millions of containers that transit through Canadian ports every year. It can take upwards of 24 hours to destuff a container and to fully examine its contents. We often find contraband not in the contents itself but actually embedded in the metal of the container. So we would have to go through large-scale imaging as well in order to determine where those holds may be and where drugs might be stuffed. It is quite a laborious process, which is part of the reason why the intelligence that directs where we put our efforts is so important.

Senator Cardozo: Thank you.

The Chair: Some questions will go on a bit longer to save you from getting on the roster a second time, to help complete the process here.

Senator Kutcher: I would like to follow up on the questions on the Coast Guard. Do we have a Coast Guard person around?

Ryan Tettamanti, Senior Director, Maritime Security Force Development, Canadian Coast Guard: Yes. Hello, senator.

Senator Kutcher: I must say, one of the best meals I have eaten on a ship was on a Coast Guard ship.

Mr. Tettamanti: That is great to hear.

Senator Kutcher: Section 41(2) talks about adding security and security patrols. I'm interested in exactly what kind of security you envision being added, and whether or not we are going to have to increase the vessels in the fleet to make them icebreakers, if you are going to the North; that's another part of the question. How do you currently work with the RCMP and the Canadian Navy, and what are the plans for that?

données de qualité élevée et que nous les utilisons dans notre système de ciblage pour déterminer pour nos agents de première ligne quels conteneurs ils devraient ouvrir. Cela suppose de collaborer avec notre service de police compétent, nos homologues, la GRC en particulier, pour ainsi veiller à ce que notre ciblage soit le plus précis possible. Nous axons une partie de la formation sur cet aspect, afin de permettre aux agents d'acquérir les compétences nécessaires pour mener des interventions ciblées.

Le sénateur Cardozo : En moyenne, quel pourcentage de conteneurs examinez-vous [Difficultés techniques]?

M. Hamilton : Je ne suis pas en mesure de vous répondre. Nous pourrions peut-être fournir ces données plus tard.

Le sénateur Cardozo : Croyez-vous que ce soit 5 ou 50 % des conteneurs?

M. Hamilton : C'est beaucoup moins que 50 %, assurément. Des millions de conteneurs transitent par les ports canadiens chaque année. Il faut plus de 24 heures pour vider un conteneur et examiner entièrement son contenu. Nous trouvons souvent des objets de contrebande non pas dans le contenu lui-même, mais bien dans le métal du conteneur. Nous devons donc recourir à de l'imagerie à grande échelle pour repérer ces cachettes et déterminer où des drogues pourraient être dissimulées. C'est un processus assez laborieux, ce qui explique en partie pourquoi nous mettons autant d'efforts sur le renseignement.

Le sénateur Cardozo : Merci.

Le président : Certaines questions seront un peu plus longues, et cela vous évitera de devoir reprendre la parole une seconde fois et facilitera le déroulement de la procédure.

Le sénateur Kutcher : Dans la foulée des questions portant sur la Garde côtière, y a-t-il une personne de la Garde côtière ici présente?

Ryan Tettamanti, directeur principal, Développement de la force de Sûreté maritime, Garde côtière canadienne : Oui. Bonjour, sénateur.

Le sénateur Kutcher : Je dois dire que l'un des meilleurs repas que j'ai mangés sur un navire était sur un navire de la Garde côtière.

M. Tettamanti : Ravi de vous l'entendre dire.

Le sénateur Kutcher : Le paragraphe 41(2) porte sur l'ajout d'activités liées à la sécurité et de patrouilles de sécurité. J'aimerais savoir exactement quel type de sécurité vous envisagez d'ajouter, et si vous croyez qu'il faudra augmenter le nombre de navires dans la flotte pour qu'il y ait des brise-glaces, si vous allez dans le Nord. C'est une autre partie de la question. Comment travaillez-vous actuellement avec la GRC et la Marine canadienne, et quels sont les projets connexes?

Mr. Tettamanti: Thank you, senator. That's a great question. Fundamentally, we envision that there will be two types of security patrols: those where the Coast Guard does not have an embarked partner. With the model we currently use, we do embark the RCMP and Maritime Security Enforcement Teams as well as the DFO Conservation and Protection program, where the Coast Guard acts as the platform so that they can execute their mandate at sea. That will continue. We are ready to continue supporting our security and enforcement partners at sea, which will include CBSA and National Defence if they require it.

That's one element of the security patrol. The other is where the Coast Guard does not have an embarked partner. In that case, we will be out at sea, as we are every day, building maritime domain awareness. In this case, what we are doing is making sure that we understand who is in our waters, that we are able to gather that information and send it back to the Marine Security Operation Centres, and share with our security partners there. In that role, the security patrol is less about enforcement and more about maritime domain awareness, understanding what is there, so that we can share that information with our partners.

Senator Kutcher: Ships?

Mr. Tettamanti: One of the great things about the Coast Guard is we are able to undertake multiple missions, if you will, at the same time. Essentially, the vision right now is that every time a Coast Guard ship goes out, we will be building that maritime domain awareness around us. Fundamentally, we are able to do multiple programs at the same time. Imagine that a Coast Guard vessel is operating in the Arctic, icebreaking, escorting a vessel into a community for summer resupply. All along that track, we are going to be building domain awareness. We are going to be doing that already. The question then becomes if we have to do more security patrols in support of partners. If there is greater demand from the RCMP or CBSA and these other partners, that's where we will need to have dedicated resource vessels to support those programs. Right now, we are ready to support. I think we are just waiting for the demand signal from the enforcement and security partners in Canada. That will drive the requirements, in which case we will have to come and revisit the size of the fleet.

Senator Kutcher: Specifically with icebreakers, because my understanding is some of the new frigates we now have in the navy, which are outstanding — I got a tour of them — are ice capable but don't have capacity for icebreaking. So the Coast

M. Tettamanti : Merci, sénateur. C'est une excellente question. Fondamentalement, nous envisageons qu'il y aura deux types de patrouilles de sécurité : celles où la Garde côtière n'a pas de partenaire à bord. Avec le modèle que nous utilisons actuellement, nous embarquons des représentants de la GRC et des équipes de l'application de la loi en matière de sûreté maritime ainsi que des représentants du Programme de conservation et protection du MPO, où la Garde côtière agit comme plateforme pour qu'ils puissent exécuter leur mandat en mer. Cela se poursuivra. Nous sommes prêts à continuer de soutenir nos partenaires de sécurité et d'application de la loi en mer, ce qui comprend l'ASFC et la Défense nationale, si elles en ont besoin.

C'est un élément de la patrouille de sécurité; l'autre, c'est lorsque la Garde côtière n'a pas de partenaire à bord. Dans ce cas, nous serons en mer, comme nous le sommes tous les jours, à renforcer notre connaissance du domaine maritime. Nous nous assurons de comprendre qui navigue dans nos eaux, afin de pouvoir recueillir ces renseignements et les transmettre aux Centres des opérations de la sûreté maritime, et échanger avec nos partenaires de sécurité qui sont là-bas. À ce titre, la patrouille de sécurité joue moins un rôle d'application de la loi que d'acquisition de connaissances au sujet du domaine maritime, afin de comprendre ce qui navigue sur nos eaux pour que nous puissions communiquer ces renseignements à nos partenaires.

Le sénateur Kutcher : Des navires?

M. Tettamanti : Ce qu'il y a de formidable à propos de la Garde côtière, c'est que nous pouvons entreprendre de multiples missions, si vous le voulez, en même temps. Essentiellement, la vision actuelle est que, chaque fois qu'un navire de la Garde côtière part en mer, nous renforçons notre connaissance du domaine maritime qui nous entoure. Fondamentalement, nous pouvons mener de multiples programmes en même temps. Imaginez qu'un navire de la Garde côtière mène des activités dans l'Arctique, où il brise la glace et escorte un navire qui se rend dans une communauté pour la réapprovisionnement pour l'été. Tout ce temps, nous renforcerons notre connaissance du domaine. Nous le ferons déjà. Il faudra alors se demander si nous devons effectuer plus de patrouilles de sécurité pour appuyer nos partenaires. S'il y a une plus grande demande de la part de la GRC ou de l'ASFC et de ces autres partenaires, c'est là que nous devons disposer de navires comptant des ressources dédiées pour soutenir ces programmes. Pour le moment, nous sommes prêts à offrir un soutien. Je pense que nous attendons simplement le signal de demande de la part des partenaires d'application de la loi et de sécurité au Canada. Cela déterminera les besoins, et dans ce cas, nous devons revenir examiner la taille de la flotte.

Le sénateur Kutcher : En ce qui concerne précisément les brise-glaces... car je crois savoir que certaines des nouvelles frégates qui font maintenant partie de la marine, qui sont remarquables — j'ai pu les visiter — sont résistantes aux glaces,

Guard would have to actually go and break the ice for the frigate to get through. How is that being discussed and dealt with?

Mr. Tettamanti: Another great question. Thank you for that. We work very closely with the navy. We already do that now where we rendezvous in the Arctic. We do joint exercises. We have one planned for this coming summer. Fundamentally, that work will continue. The navy is able to navigate the Arctic without Coast Guard assistance in the summertime. Fundamentally, they are able to operate. They understand the ice conditions where they can operate with the hulls that they have. But if there are any missions where they require icebreaker support, then we will certainly support that. But for the most part, they operate in summer and are able to navigate — they understand where the ice-free areas are and don't necessarily require an escort.

Senator Kutcher: So we are waiting for Russia to move only in the summertime.

Mr. Tettamanti: No, sir. The Coast Guard deploys throughout the summer months because that is their capability. However, I will say that we have two polar icebreakers we are building. They will be coming on line in 2030 and 2032. Those will allow the Coast Guard to operate in the Arctic all year round. We will have a 365-day presence in the Arctic once those vessels are delivered, which will be a first for Canada and a significant boost, if I can say so, for sovereignty and security in Canadian waters.

The Chair: Thank you.

Senator White: Thank you very much. My question's comments are about Part 4, the Oceans Act, and it builds on what Senator Kutcher was saying. My understanding is that now we have broader powers to be able to provide security. Then we collect data and analyze it. I guess I want to hear more: What kinds of data are we collecting? Are there any safeguards for how we are going to share it and who we are going to share it with? You talked about partners. I understand partners within Canada, but are there any protocols or agreements with any of our allied partners for any maritime intelligence?

Mr. Tettamanti: Excellent. Thank you for the question. I will start with internal. First, looking at partners within Canada. Essentially, we work through the Marine Security Operations Centres. There are three. There is one in Halifax, one in Victoria and one in the Great Lakes region. There we share information with five other partners. There is the RCMP, the DFO Conservation and Protection program, Transport Canada, CBSA

mais n'ont pas la capacité nécessaire pour servir de brise-glaces. La Garde côtière devrait donc aller rompre la glace pour que la frégate puisse passer. Quelles discussions a-t-on à ce sujet et comment traite-t-on le problème?

M. Tettamanti : C'est une autre excellente question; merci de la poser. Nous travaillons en très étroite collaboration avec la marine. Nous le faisons déjà en nous donnant rendez-vous dans l'Arctique. Nous menons des exercices conjoints. D'ailleurs, il y en a un de prévu pour l'été. Fondamentalement, ce travail se poursuivra. La marine est en mesure de naviguer dans l'Arctique sans recourir à l'aide de la Garde côtière pendant l'été. Elle arrive essentiellement à fonctionner. Elle comprend les conditions de glace dans lesquelles elle peut fonctionner avec les coques dont elle dispose. Mais s'il y a des missions pour lesquelles elle a besoin de l'appui d'un brise-glaces, nous la soutiendrons certainement. Mais essentiellement, elle fonctionne pendant l'été et est en mesure de naviguer; elle comprend où se trouvent les zones sans glace et n'a pas nécessairement besoin d'être escortée.

Le sénateur Kutcher : Nous attendons donc que la Russie se déplace uniquement pendant la période estivale.

M. Tettamanti : Non, monsieur. La Garde côtière est déployée tout au long des mois d'été, car elle en a la capacité. Cependant, je dirai que nous sommes en train de construire deux brise-glaces polaires, qui seront mis en service en 2030 et en 2032. Ils permettront à la Garde côtière de fonctionner dans l'Arctique pendant toute l'année. Nous serons présents 365 jours par années dans l'Arctique une fois que ces navires seront livrés, ce qui sera une première pour le Canada et donnera un sérieux coup de pouce, si je peux m'exprimer ainsi, à la souveraineté et à la sécurité dans les eaux canadiennes.

Le président : Merci.

La sénatrice White : Merci beaucoup. Ma question porte sur la partie 4, la Loi sur les océans, et fait fond sur ce que le sénateur Kutcher disait. Si j'ai bien compris, nous disposons maintenant de pouvoirs plus étendus nous permettant d'assurer la sécurité. Nous recueillons ensuite des données et les analysons. En fait, j'aimerais en savoir davantage : quel type de données recueillons-nous? Y a-t-il des mesures de protection quant à la manière dont nous allons les partager et avec qui nous le ferons? Vous avez évoqué vos partenaires. J'ai bien compris pour ce qui est des partenaires au Canada, mais existe-t-il des protocoles ou des ententes avec certains de nos alliés concernant le renseignement maritime?

M. Tettamanti : Excellent. Merci de la question. Je commencerai par les alliés au Canada. D'abord, regardons les partenaires au Canada. Nous travaillons essentiellement par l'entremise des Centres des opérations de la sûreté maritime. Il y en a trois. Un à Halifax, un à Victoria et un dans la région des Grands Lacs. Là-bas, nous échangeons des renseignements avec cinq autres partenaires : la GRC, le Programme de conservation

and National Defence. Until this bill comes into effect, the Coast Guard actually doesn't have a mandate or the ability to share information for the purposes of security. We are a safety organization. So we have information. We have a very good understanding of what is happening in Canadian waters, but we are not able to share that information with those security partners officially. So fundamentally, this bill will allow us to do that. And the Coast Guard has quite a significant amount of resources, infrastructure and capability in place that allow us to build a very solid picture of everything within the 200-mile limit of Canadian waters. This bill will enable us to join that picture as a security partner and really contribute, I think, to our security status here in Canada.

As far as externally, with other countries, I will be honest that we have not looked at that as much within the Coast Guard. Those talks will advance through our colleagues at National Defence, but, for the moment, we haven't looked too heavily at that yet.

Senator M. Deacon: I have 30 seconds to add a little part on here.

In this new sort of security leadership part, will there also be additional staff required in the training process? Or do you think you will be able to absorb this sort of new way with the existing staff that you have?

Mr. Tettamanti: No, we will not. We already know that. We are already working through the Treasury Board process for a demand for resources, full-time equivalents, or FTEs, as well as money for new equipment, which will enable us to operate and basically meet the moment for the security mandate that is now coming.

Senator M. Deacon: Thank you very much.

Ms. Pelley, welcome back. I have a question for you. It was touched on earlier, but my question concerns changes to the Precursor Control Regulations. I hope you're the right person for this. The Minister of Health has control over precursor chemicals used to produce illicit drugs. It is my understanding that this legislation would speed up this process to allow for nimbleness in what is an ever-changing synthetic drug environment. It's really hard to keep up with it.

Typically, what is the process involved in these decisions? Does an expedited process — one of those unintended consequences — risk overreaching, potentially, scheduling

et protection du MPO, Transports Canada, l'ASFC et le ministère de la Défense nationale. Tant que ce projet de loi n'est pas entré en vigueur, la Garde côtière n'a pas le mandat ou la capacité de communiquer des renseignements à des fins de sécurité. Nous sommes une organisation de sécurité. Nous disposons donc de renseignements. Nous comprenons très bien ce qui se passe dans les eaux canadiennes, mais nous ne pouvons pas officiellement communiquer ces renseignements aux partenaires pour la sécurité. Donc, ce projet de loi nous permettra essentiellement de le faire. Et la Garde côtière possède des ressources, des infrastructures et des capacités importantes lui permettant d'avoir une image très précise de tout ce qui se trouve dans la limite des 200 milles des eaux canadiennes. Ce projet de loi nous permettra de nous joindre au groupe en tant que partenaire de sécurité et de contribuer réellement, je pense, à notre cote de sécurité ici, au Canada.

En ce qui concerne les partenariats externes, avec d'autres pays, honnêtement, nous ne nous sommes pas beaucoup penchés sur la question à la Garde côtière. Ces discussions seront menées par nos collègues à la Défense nationale, mais, pour le moment, nous ne nous sommes pas encore penchés sérieusement sur cette question.

La sénatrice M. Deacon : Il me reste 30 secondes pour ajouter rapidement quelque chose à ce sujet.

Dans cette nouvelle sorte de rôle de leadership en matière de sécurité, sera-t-il également nécessaire d'avoir du personnel supplémentaire pour le processus de formation? Pensez-vous pouvoir jouer ce nouveau rôle avec le personnel dont vous disposez actuellement?

M. Tettamanti : Non, nous ne pourrions pas. Nous le savons déjà. Nous travaillons déjà dans le cadre du processus du Conseil du Trésor pour présenter une demande de ressources, des équivalents temps plein ainsi que des fonds pour l'achat de nouveaux équipements, qui nous permettront de fonctionner et, essentiellement, d'être prêts pour le mandat de sécurité qui nous attend désormais.

La sénatrice M. Deacon : Merci beaucoup.

Madame Pelley, bienvenue à nouveau. J'ai une question pour vous. Elle a été abordée plus tôt, mais ma question porte sur les changements apportés au Règlement sur les précurseurs. J'espère que vous êtes la bonne personne pour y répondre. La ministre de la Santé est responsable du contrôle des produits chimiques précurseurs servant à produire des drogues illicites. D'après ce que je comprends, ce projet de loi accélérerait ce processus pour accorder une certaine flexibilité dans ce qui est un environnement de drogue synthétique en constante évolution. C'est très difficile à suivre.

Habituellement, quel est le processus menant à ces décisions? Un processus accéléré — une des conséquences imprévues — risque-t-il d'aller trop loin, potentiellement, en inscrivant dans

chemicals that are also widely used for legitimate purposes? Furthermore, what would these changes mean for businesses looking to acquire chemicals for legitimate purposes?

Jennifer Pelley, Director, Office of Legislative and Regulatory Affairs, Controlled Substances and Opioid Response Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch, Health Canada: Thank you for the question. We already, under the Controlled Drugs and Substances Act, have the ability for the Minister of Health to rapidly control any substance that they believe poses a risk to public health or public safety. We have made use of that power already to control precursor chemicals.

The gap is that we don't then have the ability to regulate those chemicals the way they should be regulated, which is as precursors pursuant to the Precursor Control Regulations. That leaves us in a bit of a weird space with respect to those legitimate uses. I think, as you've said, we recognize that some of these chemicals are novel chemicals that are being developed specifically to evade international controls. Those, by and large, do not have international uses. But, last year, when we made use of this pathway to schedule three fentanyl precursors, one of those in particular had significant legitimate uses. Where we did not have the ability to kind of enable those legitimate uses was pursuant to the Precursor Control Regulations.

Companies in Canada are familiar with those regulations. They are familiar with the process to apply for a licence or a registration, depending on whether or not it is a Class A or Class B precursor chemical. We don't currently have the ability to both control and regulate those chemicals. It is a barrier for legitimate uses, and that's specifically the gap we are looking to address through Part 2 of Bill C-12.

Senator Hay: Thank you all for being here and for your work. I am always interested in, and I probably talk ad nauseam about things like data governance and sovereignty. So I am going to go down that path, and it might be you, Ms. Lang, that I speak to because you spoke about it. I am picking up from Senator Cardozo's commentary.

Canada, around the governance and sovereignty of data, has not really fully developed, for today's world, the future world, the guardrails that need to be around it. Therefore, cybersecurity and process protocols around data, once it is shared, are sometimes grey areas, and risk increases.

l'Annexe des produits chimiques qui sont également largement utilisés à des fins légitimes? En outre, que supposent ces changements pour les entreprises qui souhaitent se procurer des produits chimiques à des fins légitimes?

Jennifer Pelley, directrice, Bureau des affaires législatives et réglementaires, Direction des substances contrôlées et de la réponse aux surdoses, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada : Merci de la question. Dans le cadre de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, nous pouvons déjà demander à la ministre de la Santé de contrôler rapidement toutes les substances qui, selon le ministère, présentent un risque pour la santé publique ou la sécurité publique. Nous avons déjà utilisé ce pouvoir pour contrôler les produits chimiques précurseurs.

Le problème, c'est que nous n'avons pas ensuite la capacité de réglementer ces produits chimiques de la façon dont ils devraient l'être, c'est-à-dire en tant que précurseurs, conformément au Règlement sur les précurseurs. Cela nous laisse dans une situation un peu étrange en ce qui concerne les utilisations légitimes. Comme vous l'avez dit, je pense que nous sommes conscients du fait que certains de ces produits chimiques sont de nouveaux produits particulièrement conçus pour échapper aux contrôles internationaux. En général, ces produits n'ont pas d'utilisation internationale. Cependant, l'année dernière, quand nous avons utilisé cette voie pour inclure trois précurseurs du fentanyl, l'un d'eux en particulier avait des utilisations très légitimes. Les fois où nous n'avons pas pu en quelque sorte permettre ces utilisations légitimes c'était conformément au Règlement sur les précurseurs.

Les entreprises canadiennes connaissent le règlement. Elles connaissent le processus à suivre pour présenter une demande de permis ou d'inscription, selon que ce soit ou non un produit de catégorie A ou B. Nous ne pouvons pas actuellement à la fois contrôler et réglementer ces produits chimiques. C'est un obstacle pour les utilisations légitimes, et c'est particulièrement l'écart que nous cherchons à combler au moyen de la partie 2 du projet de loi C-12.

La sénatrice Hay : Merci à tous d'être ici et du travail que vous faites. Je m'intéresse toujours à des sujets comme la gouvernance et la souveraineté des données et, j'en parle probablement à n'en plus finir. Je vais donc m'engager dans cette voie, et il se pourrait que ce soit vous, madame Lang, à qui je m'adresse parce que vous en avez parlé. Je vais revenir sur l'observation du sénateur Cardozo.

En ce qui concerne la gouvernance et la souveraineté des données, le Canada n'a pas vraiment mis en place, pour le monde d'aujourd'hui et de demain, les garde-fous nécessaires. Par conséquent, la cybersécurité, les processus et les protocoles liés aux données, une fois communiquées, sont parfois des zones grises, et le risque augmente.

As I understand Part 5 of Bill C-12, the minister of citizenship and immigration can share personal information within IRCC for any purpose related to administering immigration programs and, externally, under agreements, as you spoke about, with federal departments, provinces and territories and Crown corporations and others operating under federal-provincial law. It also says information cannot be sent to foreign governments without the federal minister's consent, which basically means it can be shared with foreign governments.

So I have two questions. One is, what is your opinion on whether the current privacy laws and regulations are sufficient for Part 5 of Bill C-12? And, second, could you clarify what Minister Diab said earlier about the fact that this information-sharing is only in Canada — I remember her saying that — but that, in fact, she would have powers to share it outside Canada?

Ms. Lang: Yes. Thank you for the question. I will go backwards to the information-sharing onward for foreign entities.

As you know, we do currently use, on a regular basis, the Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities Act. This is something that we use within IRCC and any other government department that deals with clients. When we're looking to share information with foreign entities, we first have to do a fulsome assessment under the Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities Act.

We very specifically added this clause within the bill to make it clear that if provinces and territories, in particular, received information from us and then were approached by a foreign entity, they would first have to come back to IRCC and explain that request. We would then do an assessment under the Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities Act.

It is actually a redundant addition to the bill. It was made very purposefully, actually, at the request of Minister Anandasangaree who wanted to ensure that extra safeguard was very specifically placed. It is already within the privacy requirements of the provinces and territories and any other federal government department. It was like an extra layer of safety to make sure that we're going forward with the "avoiding complicity and mistreatment."

Si je comprends bien la partie 5 du projet de loi C-12, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut communiquer des renseignements personnels au sein d'IRCC à n'importe quelle fin liée à l'administration des programmes d'immigration et, à l'extérieur du ministère, aux termes d'ententes, comme vous l'avez dit, avec des ministères fédéraux, des provinces et des territoires, des sociétés d'État et d'autres organismes régis par les lois fédérales et provinciales. Elle indique également que les renseignements ne peuvent pas être communiqués à des gouvernements étrangers sans le consentement du ministre fédéral, ce qui signifie essentiellement que les renseignements peuvent être communiqués à des gouvernements étrangers.

J'ai donc deux questions. La première : pensez-vous que les lois et les règlements actuels sur la protection des renseignements personnels suffisent à la partie 5 du projet de loi C-12? Et, la deuxième, pourriez-vous expliquer ce que la ministre Diab a dit plus tôt sur le fait que ce partage de renseignements se fait uniquement au Canada — je me souviens qu'elle a dit cela —, mais que, en fait, elle aurait le pouvoir de les communiquer à l'extérieur du Canada?

Mme Lang : Oui. Merci de la question. Je reviendrai sur le partage de renseignements avec les entités étrangères.

Comme vous le savez, actuellement, nous utilisons régulièrement la Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères. Nous utilisons cette loi au sein d'IRCC et dans d'autres ministères fédéraux qui s'occupent des clients. Quand nous réfléchissons à la question de savoir si nous communiquons des informations à des entités étrangères, nous effectuons d'abord une évaluation complète aux termes de la Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères.

Nous avons spécifiquement ajouté cet article au projet de loi pour préciser clairement que, si des provinces et des territoires, en particulier, ont reçu des informations de notre part et qu'ils ont ensuite été approchés par une entité étrangère, ils doivent d'abord communiquer avec IRCC et expliquer la demande. Nous effectuons alors une évaluation aux termes de la Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères.

C'est en fait un ajout superflu au projet de loi. Il a été fait délibérément à la demande du ministre Anandasangaree, qui voulait s'assurer que des mesures de protection supplémentaires sont spécifiquement mises en place. Cela faisait déjà partie des exigences en matière de protection des renseignements personnels des provinces et des territoires et de tous les autres ministères fédéraux. C'est comme une couche supplémentaire de sécurité pour s'assurer que l'on va de l'avant en ce qui concerne la partie « éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements ».

Could you repeat the first part of the question? I'm sorry.

Senator Hay: Just as data travels and is stored, it boomerangs all over the place.

Ms. Lang: You are concerned whether the privacy is sufficient?

Senator Hay: Correct. Are we at a sufficient level right now?

Ms. Lang: Speaking strictly as a bureaucrat who may become responsible for enacting a lot of this legislation, I absolutely think that the safeguards are in place. In fact, we have to share agreements with a multitude of entities in order to define what information we would share and under what circumstances before we can begin sharing. Even when the bill becomes law, if it passes, we cannot start all of a sudden. We must have very purposeful conversations that are legally binding under the Privacy Act and other things, so I really do believe that the strength exists within the bill.

Senator Hay: Thank you.

Senator Dean: I have been engaged in a previous life with encouraging public servants, in an organization that I led, to share information between departments. The biggest pushback — and I'm looking perhaps for a nod of agreement here — to sharing information outside of departments comes from people inside those departments. They worry about confidentiality. They wonder where that information might go. They worry about culpability. The biggest pushback to these changes will actually come from public servants unless the federal public service has changed since the last time I dipped my toes into the water.

This will take some warming up a bit. Those of you who might worry about information flying out of the door the day after parts of this bill or all of this bill are proclaimed, I would say to you that it probably won't happen quickly enough to achieve the sorts of efficiencies that the proponents would like to see. That's a good thing. That is the movement of the tide, if I can put it that way, and I think you are seeing heads nod sufficiently. We don't need another response to that, but I just wanted to get that on the record.

[Translation]

Senator Youance: I would like to continue on the issue of information sharing. This seems problematic to me. This practice raises privacy concerns; we've talked about that. I would like to

Pourriez-vous répéter la première partie de la question? Je m'excuse.

La sénatrice Hay : Puisque les données circulent et sont stockées, elles repartent dans tous les sens.

Mme Lang : Vous vous demandez si la protection des renseignements personnels suffit?

La sénatrice Hay : Oui. A-t-on atteint un niveau suffisant aujourd'hui?

Mme Lang : En tant que simple fonctionnaire qui pourrait être chargée d'adopter une grande partie de ce projet de loi, je suis tout à fait convaincue que les mesures de protection sont en place. En fait, nous devons conclure des accords avec une multitude d'entités afin de définir quelles informations nous communiquerions et dans quelles circonstances avant de pouvoir les communiquer. Même quand le projet de loi sera adopté, s'il est adopté, nous ne pouvons pas commencer soudainement à le faire. Nous devons avoir des discussions sérieuses juridiquement contraignantes aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres choses, donc, je crois vraiment que le projet de loi est solide.

La sénatrice Hay : Merci.

Le sénateur Dean : Dans une autre vie, dans une organisation que je dirigeais, mon travail consistait à encourager les fonctionnaires à communiquer des informations entre les ministères. Les personnes qui travaillaient dans les ministères — et je cherche peut-être ici un signe d'acquiescement —, étaient les plus réticentes à communiquer des renseignements à l'extérieur des ministères. Elles se soucient de la confidentialité. Elles se demandent où l'information pourrait aller. Elles craignent d'être coupables de quelque chose. Ce sont les fonctionnaires qui seront les plus réticents à l'application de ces modifications, à moins que la fonction publique ait changé depuis la dernière fois que j'y travaillais.

Il faudra un peu de temps pour se mettre dans le bain. À ceux d'entre vous qui pourraient craindre que les informations s'échappent le lendemain du jour où certaines parties de ce projet de loi, ou l'ensemble de ce projet de loi, sont adoptés, je dirais que cela ne se fera probablement pas assez vite pour atteindre le niveau d'efficacité souhaité par les défenseurs de ce projet de loi. C'est une bonne chose. C'est ainsi que vont les choses, si je peux m'exprimer ainsi, et je pense que vous voyez suffisamment de personnes acquiescer. Nous n'avons pas besoin d'autres réponses à la question, mais je tenais à ce que cela figure au compte rendu.

[Français]

La sénatrice Youance : Je voudrais continuer sur la question du partage d'information. Cela me semble problématique. Cette pratique soulève des inquiétudes quant au respect de la vie

focus on the protection and vulnerability of at-risk populations. What will this information be used for, and how will you ensure that humanitarian law is respected?

[English]

Ms. Lang: Thank you. I will give you a couple of examples of the benefits of information sharing, but maybe I will start, again, with the safeguards. We want to make sure that these information-sharing agreements are in place within provinces and territories and, potentially, within other federal government departments. So there are going to be, in addition to regular Privacy Act considerations by which we abide, Avoiding Complicity in Mistreatment by Foreign Entities Act considerations. Especially in the case of vulnerable people, like refugee-seeking populations, those would be considerations and would not be taken lightly.

In terms of benefits, I have a few examples. It would allow us to confirm the identity of people who arrived in Canada through our immigration system, which is needed to give people access to a variety of public services and to support their successful integration into Canada. Right now, for instance, provinces and territories don't, on a very regular basis, receive information about new visitors or new workers, and then, they don't know what access they are entitled to.

It will also, along that same vein, be able to detect people who are defrauding programs and other services by using different identities. As I mentioned, it will help us carry out law and border enforcement activities and investigations. I did mention the multiple touches that a client wouldn't have to have when applying for applications. It is a "tell us once" principle, allowing us to have fewer discrepancies between clients. We can go with an identity-based sharing of information rather than an application-based process. *Grosso modo*, the proactive sharing of information with provinces and territories will allow us to help newcomers more seamlessly and, at the same time, detect if there is fraud. A province could say, "This client popped up and they say they have this so-and-so document" and then we can say, "They are not in our system." That will allow two-way enforcement within the department itself.

[Translation]

Senator Youance: Thank you.

I have a question about Bill C-2 and Bill C-12. Given that several elements of Bill C-2 are included in Bill C-12, does the

privée; on en a parlé. J'aimerais mettre l'accent sur la protection et la vulnérabilité des populations à risque. À quelles fins seront utilisées ces informations et de quelle manière allez-vous faire en sorte que le droit humanitaire soit respecté?

[Traduction]

Mme Lang : Merci. Je vais vous donner deux ou trois exemples des avantages du partage de renseignements, mais je commencerai peut-être par, encore une fois, les mesures de protection. Nous voulons nous assurer que les ententes de partage de renseignements sont conclues dans les provinces et les territoires et, potentiellement, dans les autres ministères fédéraux. Donc, en plus des considérations normales de la Loi sur la protection des renseignements personnels auxquelles nous nous conformons, il y aura les considérations liées à la Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères. Surtout dans le cas des personnes vulnérables, comme les demandeurs d'asile, ce seraient des considérations qui ne seraient pas prises à la légère.

En ce qui concerne les avantages, j'ai quelques exemples. Cela nous permettrait de confirmer l'identité des personnes qui arrivent au Canada par l'entremise du système d'immigration, ce qui est nécessaire pour donner aux gens l'accès à une diversité de services publics et soutenir leur intégration réussie au Canada. Actuellement, par exemple, les provinces et les territoires ne reçoivent pas très régulièrement des renseignements sur les nouveaux visiteurs ou les nouveaux travailleurs et ne savent alors pas à quel accès ils ont droit.

Dans la même veine, cela permettra d'identifier les personnes qui fraudent les programmes et d'autres services en utilisant d'autres identités. Comme je l'ai dit, cela nous aidera à appliquer la loi et à mener les activités frontalières d'application de la loi et des enquêtes. J'ai parlé du fait que le client n'aurait pas à passer par plusieurs étapes quand il présente une demande. C'est le principe « une fois suffit » qui nous permet d'avoir moins de divergences entre les clients. Nous pouvons opter pour un partage de renseignements axé sur l'identité plutôt que pour un processus axé sur les demandes. De manière générale, le partage proactif de renseignements avec les provinces et les territoires nous permettra d'aider plus facilement les nouveaux arrivants, tout en détectant les cas de fraude. Une province pourrait dire « ce client est arrivé de nulle part et dit avoir tel et tel document »; nous pouvons alors dire « cette personne n'est pas dans notre système ». Cela permettra une double application de la loi dans le ministère lui-même.

[Français]

La sénatrice Youance : Merci.

J'aurais une question concernant les projets de loi C-2 et C-12. Étant donné que plusieurs éléments du projet de loi C-2 se

government intend to withdraw Bill C-2 to avoid the coexistence of two bills with overlapping pieces of legislation?

Mike McGuire, Director General, International and Border Policy, Public Safety Canada: I can speak to that. I'm Mike McGuire, Director General, International and Border Policy at Public Safety Canada. I don't know what the government's decision will be on Bill C-2. It remains a House of Commons bill for the moment. If Bill C-12 is passed by the Senate and the House of Commons, the elements of legislation that would be duplicated would certainly need to be removed from Bill C-2. However, it would be up to the government to make that decision.

Senator Youance: Thank you.

[English]

Senator Cardozo: My question is in regard to Part 7 of the bill. What we're talking about here is to allow the government to cancel, suspend or change immigration documents and to suspend, cancel or stop accepting new applications. I guess accepting new applications is something that currently exists. I am concerned more about the part around cancelling, suspending or changing immigration documents. Could you say a little bit more about what would be included in that? Why do you need to do that? Do those powers exist currently, either at the departmental or the ministerial level?

Then, the House added the requirement that these are consistent with the public interest. What is public interest? How do you define it, and how loosely do you define it? To pull an example out of the air, if a leader doesn't like people from a certain religious or ethnic group or people from a certain country, could they simply say no more of that group?

Ms. Lang: Thank you for the question. I am glad to be able to tackle this because I know there were questions for the ministers and a lot of interest. It's too bad that Senator Osler had to leave.

Very specifically, what is in scope are documents, and documents are different than status. A simple way of thinking about it — I was in the back ruminating about it — is a visa, as outlined in subsection 87.302(1), is a vehicle for travel. Status is what you have in Canada. For instance, what is included in the scope of these documents are temporary resident visas, electronic travel authorizations, temporary resident permits, work permits, study permits, permanent resident, or PR visas, PR travel documents and PR cards. What is not included are things issued under the Citizenship Act or the Canadian Passport Order, applications for asylum in Canada, applications for pre-removal

retrouvent dans le projet de loi C-12, le gouvernement entend-il retirer le projet de loi C-2 pour éviter la coexistence de deux projets de loi avec des textes législatifs qui se chevauchent?

Mike McGuire, directeur général, Politiques internationales et frontalières, Sécurité publique Canada : Je peux répondre. Je suis Mike McGuire, directeur général, Politiques internationales et frontalières, Sécurité publique Canada. Je ne sais pas quelle sera la décision du gouvernement par rapport au projet de loi C-2. Il reste un projet de loi de la Chambre des communes pour l'instant. Si le projet de loi C-12 est adopté par le Sénat et la Chambre des communes, il est certain qu'il faudra retirer du projet de loi C-2 les composantes de la législation qui seraient dédoublées. Cependant, ce serait au gouvernement de prendre cette décision.

La sénatrice Youance : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Ma question porte sur la partie 7 du projet de loi. Ce dont on parle dans cette partie, c'est de permettre au gouvernement d'annuler, de suspendre ou de modifier des documents d'immigration et de suspendre, d'annuler ou de cesser d'accepter de nouvelles demandes. J'imagine que, actuellement, on accepte les nouvelles demandes. La partie qui me préoccupe davantage, c'est celle qui porte sur l'annulation, la suspension ou la modification des documents d'immigration. Pourriez-vous nous parler un peu plus de ce qui serait inclus dans cette partie? Pourquoi devez-vous faire cela? Ces pouvoirs existent-ils actuellement, que ce soit au niveau du ministère ou du ministre?

Ensuite, la Chambre a ajouté l'exigence selon laquelle ces éléments concordent avec l'intérêt public. Quel intérêt public? Comment le définissez-vous et comment le définissez-vous de manière large? Je donne un exemple au hasard : si un dirigeant n'aime pas des gens d'une certaine religion ou d'un certain groupe ethnique ou des gens venant d'un certain pays, pourrait-il simplement dire nous n'acceptons plus de gens de ce groupe?

Mme Lang : Merci de la question. Je suis heureuse de pouvoir l'aborder parce que je sais qu'il y avait des questions pour les ministres et beaucoup d'intérêt. C'est dommage que la sénatrice Osler ait dû partir.

Plus spécifiquement, ce qui est concerné, ce sont les documents, et les documents sont différents du statut. Une manière simple d'y penser — j'étais derrière en train d'y réfléchir —, c'est le visa, tel que prévu au paragraphe 87.302(1), qui est un moyen de voyager. Le statut, c'est ce qu'on a au Canada. Par exemple, ce qui est inclus dans le cadre de ces documents, ce sont les visas de résident temporaire, les autorisations de voyage électroniques, les permis de séjour temporaire, les permis de travail, les permis d'études, les visas de résident permanent, les documents de voyage des résidents permanents et les cartes de résident permanent. Les documents

risk assessment, applications for extension or restoration of status, and in-Canada permanent resident applications that lead directly to permanent resident status. Things like that would be agency, public policies, and in-Canada spousal applications.

This is important because these authorities do not give the Governor-in-Council — because it is not a ministerial authority — any authority to revoke status and thereby have this risk of mass deportations. It allows you to pause applications, alter or vary documents and, potentially, cancel documents, absolutely. When you cancel a document, for instance, a work permit, the person's status in Canada is not, at that point, affected. What it means is this they can no longer work, so their status is actually conferred when they enter the territory. CBSA allows them to enter, and the revocation of status is under sections 47 and 46 of the Immigration and Refugee Protection Act itself. It is not about status. It is about documents.

Examples of where we might use this —

Senator Cardozo: You made a difference between status and documents, but isn't it the documents that give people status? What is the difference between the two?

Ms. Lang: They don't. A document is purely that. It allows you to do something. Your status in Canada is conferred only after your travel, and you are landed. From a permanent resident situation, if you are overseas, you are issued a permanent resident visa. When you travel to Canada, you are landed by a Canada Border Services Agency officer. That's your status. You now are a permanent resident of Canada. Your permanent resident visa is the vehicle that allows you to travel to Canada. That's the document that we are talking about that can be impacted or affected.

It works similarly with a temporary resident visa. When you travel to Canada on a temporary resident visa, your authorized period of stay is generally six months. That's the general situation. If your visa is cancelled, your validity and authorization of status in Canada remain. You are still allowed to be here. What happens is, if you leave the country, you no longer have a status to travel back on, for instance. If you are a worker and your document is cancelled, you are still a visitor.

I also want to mention that this is not a punitive measure. By that, I mean that if we identify some kind of fraud or — we've been using the example of a cybersecurity attack. Somebody

exclus sont ceux qui sont délivrés dans le cadre de la Loi sur la citoyenneté ou le Décret sur les passeports canadiens, les demandes d'asile au Canada, les demandes d'examen des risques avant renvoi, les demandes de prolongation et de rétablissement du statut, et les demandes de résidence permanente présentées au Canada qui mènent directement au statut de résident permanent. Il s'agit notamment des agences, des politiques publiques et des demandes de parrainage de conjoint au Canada.

C'est important, parce que cela ne confère pas au gouverneur en conseil — puisqu'il ne s'agit pas d'un pouvoir ministériel — le pouvoir de révoquer un statut et, par conséquent, de risquer de causer des expulsions massives. Ce pouvoir permet de suspendre des demandes, de modifier des documents et, éventuellement, d'annuler les documents, tout à fait. Lorsqu'un document est annulé, par exemple, un permis de travail, le statut de la personne au Canada n'est pas, à ce moment-là, touché. Cela veut simplement dire qu'elle ne peut plus travailler, puisque son statut lui est en réalité conféré au moment de son entrée sur le territoire. L'ASFC autorise son entrée, et la révocation du statut relève des articles 47 et 46 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Il ne s'agit pas du statut. Il est question des documents.

Par exemple, nous pourrions utiliser cela...

Le sénateur Cardozo : Vous faites la distinction entre le statut et les documents, mais n'est-ce pas justement les documents qui confèrent un statut aux personnes? Quelle est la différence entre les deux?

Mme Lang : Ce n'est pas le cas. Un document n'est rien d'autre qu'un document. Il vous permet de faire certaines choses. Votre statut au Canada ne vous est conféré qu'après votre déplacement, une fois que vous êtes établi. Pour ce qui est de la résidence permanente, si vous êtes à l'étranger, on vous délivre un visa de résident permanent. Lorsque vous arrivez au Canada, vous obtenez le droit d'établissement d'un agent de l'Agence des services frontaliers du Canada. C'est à ce moment-là que vous obtenez votre statut. Vous devenez alors résident permanent du Canada. Le visa de résident permanent est simplement le moyen qui vous permet de vous rendre au Canada. Il s'agit du document dont nous parlons et qui peut être touché ou modifié.

La même logique s'applique aux visas de résidents temporaires. Lorsque vous vous rendez au Canada à l'aide d'un visa de résident temporaire, votre séjour autorisé est généralement d'une durée de six mois. C'est généralement le cas. Si votre visa est annulé, votre statut au Canada demeure valide. Vous êtes toujours autorisé à rester au pays. Si vous quittez le pays, vous ne disposez plus, par exemple, d'un statut vous permettant de revenir. Si vous êtes travailleur et que votre document est annulé, vous demeurez tout de même visiteur.

Je tiens également à préciser qu'il ne s'agit pas d'une mesure punitive. Par là, j'entends que si nous détectons une forme de fraude quelconque ou... nous avons vu comme exemple une

hacks into our system, issues all these visas to potentially nefarious travellers, and we find out about through our regular checks or we get a tip. At that point, we can do a couple of things. We can pause all those applications, look at them and try to better identify the situation, or we can just cancel them and say, forget about it; we have enough evidence. When I say “we,” I don’t mean the Minister of Immigration, Refugees and Citizenship Canada or the Minister of Public Safety.

There would have to be a case that is written with an all-of-government approach that goes to the Governor-in-Council for consideration. All the pieces of the puzzle would be included. Who, exactly, are the document holders? What are the documents? Then they would have to convince the Governor-in-Council that this is actually acting in the best interests of Canada. Then it would be the Governor-in-Council who makes that decision.

That would be published in the *Canada Gazette*, and we have a requirement now to report to Parliament within seven days. What else do I want to say about safeguards? In the situation of a minister who had an ill-advised focus on a certain population, they would have to convince all of their counterparts in the government that this is a worthwhile endeavour and then prove to the Governor-in-Council that this is truly in the public interest. There are checks and balances there.

Senator Cardozo: They would have to put it out publicly.

Ms. Lang: They would have to put it out publicly and be subject to those situations.

Senator Cardozo: The matter of the public interest, how do you define that, and how can that shift over time?

Ms. Lang: Originally, public interest in the bill was purposefully originally vague, and it was just defined as the public interest. However, an amendment was passed, which now better defines the meaning of “public interest.” It says that it is the purpose to address matters such as an administrative error. For example, if we had a system glitch and a bunch of documents were issued with incorrect dates; fraud, again, in a proven case of fraud from our partners; public health — we had the pandemic example, for instance, and you mentioned that you know that we can pause applications or stop accepting them, but we cannot.

There are no provisions under the Immigration and Refugee Protection Act, right now to stop accepting applications. That does not exist. Right now, although there are programs that have

cyberattaque. Disons qu’une personne pirate notre système, délivre toutes sortes de visas à des voyageurs potentiellement mal intentionnés, et que nous le découvrons durant nos vérifications habituelles ou à la suite d’un signalement, nous pouvons alors prendre quelques mesures. Nous pouvons suspendre toutes ces demandes, les examiner et tenter de mieux comprendre la situation ou tout simplement les annuler et laisser tomber, car nous disposons de suffisamment de preuves. Lorsque je dis « nous », je ne parle pas de la ministre de l’Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté ni du ministre de la Sécurité publique.

Il faudrait préparer un dossier suivant une approche pangouvernementale et le soumettre au gouverneur en conseil pour qu’il l’examine. Il faudrait y inclure toutes les informations pertinentes. Qui sont exactement les titulaires des documents? Quels sont ces documents? Il faudrait ensuite que le gouverneur en conseil soit convaincu que cette mesure est véritablement dans l’intérêt supérieur du Canada. Il reviendrait alors au gouverneur en conseil de prendre la décision.

Ce serait publié dans la *Gazette du Canada*, et nous aurions alors l’obligation de faire rapport au Parlement dans les sept jours qui suivent. Que pourrais-je dire de plus au sujet des mesures de protection? Si un ministre adoptait une approche peu judicieuse à l’égard d’une population donnée, il aurait à convaincre tous ses homologues au sein du gouvernement de la validité d’une telle mesure et prouver au gouverneur en conseil que celle-ci est véritablement dans l’intérêt de la population. C’est un système de poids et de contrepoids.

Le sénateur Cardozo : Il aurait à rendre publique cette décision.

Mme Lang : Il aurait à la rendre publique et devrait en assumer les conséquences.

Le sénateur Cardozo : Pour ce qui est de la question de l’intérêt public, comment la définissez-vous et comment peut-elle évoluer?

Mme Lang : Au départ, le projet de loi était délibérément vague au sujet de l’intérêt public et en faisait simplement mention. Toutefois, un amendement a été adopté, lequel précise davantage le sens d’« intérêt public ». Il indique que l’objectif vise à régler des questions liées à des erreurs administratives. Par exemple, s’il y avait une faille dans le système et qu’un certain nombre de documents contenant des dates erronées étaient délivrés, la fraude, encore une fois, dans les cas avérés de fraude du côté de nos partenaires; la santé publique... nous avons donné l’exemple de la pandémie notamment, et vous avez mentionné savoir que nous pouvons suspendre des demandes ou cesser de les accepter, mais ce n’est pas le cas.

À l’heure actuelle, aucune disposition de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés ne permet de cesser d’accepter des demandes. Ce n’est pas possible. À l’heure

caps, temporary residents continuously apply, and they still sit in our inventory until we can process them. Public safety or national security — all of those pieces would have to fit within one of the cases to be made for the public interest.

Senator Cardozo: That could be a group. I don't want to use slipshod language, but if there were a couple of terrorist attacks that came from a certain country in the world, we could just say, no more of them from that entire country.

Ms. Lang: Well, I can't presuppose what the government might want to do or what the Governor-in-Council would accept, but in an international security situation, such as one in which we had identified that certain actors had applied for visas, and we had evidence that proved them to be part of a terrorist organization, then we could cancel, alter or pause their application or their document. Yes.

The Chair: That was a fairly extensive answer, but a good one. I appreciate it very much because I have a couple of questions in the same regard.

Senator Kutcher: Thank you, Ms. Lang. That was outstanding. It was very helpful. I must admit that I became a bit confused by the previous panel. Let me just share a concern with you. I don't think it is addressed in the bill, but I just want to make sure. There have been concerns brought to my attention that there may be significant numbers of duplicates in permanent residency applications — that the same individual has applied under different streams, and that that might be causing some of the backlog within the system and having them processed expeditiously.

That issue is not on the table here. I became confused about the minister talking about a person who is here but not here. Can you help me as if I were five years old? Can you explain it to me so that I understand it correctly?

Ms. Lang: In the instance of multiple permanent resident applications, I don't know that we would want or suggest that eliminating duplicate applications, et cetera, en masse, would be in the public interest. We could deal with that within the existing information-sharing provisions because we would therefore be able to see that one client had this PR application for this or that PR application.

Where we would potentially use the mass authorities provision is if we somehow identified that someone had multiple permanent resident applications under different identities. So the

actuelle, bien que certains programmes imposent des plafonds, des résidents temporaires continuent de présenter des demandes, lesquelles demeurent en suspens jusqu'à ce que nous puissions les traiter. La Sécurité publique ou la sécurité nationale... tous ces éléments devraient constituer des motifs qui pourraient être invoqués dans l'intérêt public.

Le sénateur Cardozo : Cela pourrait viser un groupe. Je ne veux pas tenir de propos maladroits, mais si des attentats terroristes survenaient dans un certain pays, nous pourrions simplement refuser toutes les personnes provenant de ce pays.

Mme Lang : Eh bien, je ne peux présumer de ce que le gouvernement pourrait vouloir faire ni de ce que le gouverneur en conseil accepterait, mais dans un cas concernant la sécurité internationale, où nous aurions déterminé que certains acteurs auraient présenté une demande de visa et que nous disposerions de preuves de leur appartenance à une organisation terroriste, nous pourrions alors annuler, modifier ou suspendre leur demande ou la validité de leur document. Oui.

Le président : C'était une réponse plutôt détaillée, mais c'était une bonne réponse. Je vous en remercie beaucoup, puisque j'ai quelques questions à poser dans la même veine.

Le sénateur Kutcher : Merci, madame Lang. C'était formidable. Cela a été très utile. Je dois admettre que le groupe de témoins précédent m'a quelque peu déconcerté. Permettez-moi simplement de vous faire part d'une préoccupation. Je ne crois pas qu'il en soit question dans le projet de loi, mais je veux simplement m'en assurer. On m'a signalé certaines préoccupations, selon lesquelles il pourrait y avoir un nombre important de demandes de résidence permanente en double; une personne pourrait présenter une demande dans différentes catégories, ce qui pourrait contribuer à l'arriéré du système et au ralentissement du traitement des demandes.

Cette question n'est pas à l'étude ici. Je suis toutefois resté perplexe lorsque le ministre a parlé d'une personne qui est ici sans vraiment y être. Pourriez-vous me l'expliquer comme vous l'expliqueriez à un enfant? Pouvez-vous me l'expliquer de façon à ce que je comprenne bien?

Mme Lang : Pour ce qui est des multiples demandes de résidence permanente présentées par une seule personne, je ne suis pas certaine que nous souhaiterions éliminer massivement les demandes en double ni que nous le recommanderions, et ainsi de suite, et que cela serait dans l'intérêt public. Nous pourrions régler la situation à l'aide de dispositions existantes concernant la communication d'informations, puisque cela nous permettrait de constater qu'un même client a présenté telle ou telle demande de résidence permanente.

Par exemple, nous pourrions recourir à une disposition nous autorisant à éliminer massivement les demandes en double si nous constatons qu'une personne avait présenté de multiples

same biometric potentially, but was applying as “Tara Lang” on one application, “Jennifer Pelley” on another, but we could identify that they were the same biometrics. In that case, we could pause, investigate and then potentially deal with that situation.

Again, it is on applications or documents. It is not on status. If we got into a status situation, it would be a different part of the Immigration and Refugee Protection Act, and it is not covered by this act.

Senator Kutcher: Thank you so much for that. I appreciate it. I understand it now.

The Chair: While we still have you on the hot seat, I have a couple of questions. In terms of Orders in Council, obviously, they are not secret; they will be public. The public can learn when there is an order-in-council and what it entails. How quickly can an order-in-council become known by the public once there is a request?

Ms. Lang: I don't know. The same day? My deputy says the same day.

The Chair: Same day. That's good. Secondly, you did answer that the minister must tell Parliament within five days —

Ms. Lang: — seven days, yes.

The Chair: Members of Parliament have a constituency they represent, and if something impacted the community they represent, they would want to know about it so they can advocate on their behalf. In regard to information sharing, this has been a worry from the Office of the Privacy Commissioner of Canada and a whole number of spheres within the government. In this legislation, is the government specifically considering asking the Privacy Commissioner to look at what this legislation entails? How you can best pre-emptively protect the rights of citizens in this country if you are sharing their information?

Ms. Lang: Yes. Thank you for the question. This is the second kick at the can, if you will, of the information-sharing provisions. Actually, it was tabled and went as far as the Senate under Bill S-6 a couple of years ago. At that time, we worked very closely with the Privacy Commissioner, who gave us advice and guidance, and we amended the legislation to take into consideration all of the points of view of the Privacy Commissioner. So it now reflects exactly the comfort level of the Privacy Commissioner, and he is satisfied with all the provisions and safeguards.

demandes de résidence permanente en utilisant différentes identités. Les mêmes données biométriques pourraient ainsi être associées à une demande présentée par « Tara Lang » et une autre demande présentée par « Jennifer Pelley », ce qui nous permettrait d'établir qu'il s'agit de la même personne. Dans un tel cas, nous pourrions suspendre le traitement des demandes, mener une enquête, puis éventuellement régler la situation.

Encore une fois, il est question des demandes ou des documents, et non du statut. Si nous parlons du statut, cela relèverait d'une autre partie de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et ce n'est pas prévu par cette loi.

Le sénateur Kutcher : Merci beaucoup de cette réponse. Je vous en remercie. Je comprends mieux maintenant.

Le président : Puisque vous êtes encore sur la sellette, j'ai quelques questions à poser. En ce qui concerne les décrets en conseil, ils ne sont de toute évidence pas secrets; ils seront rendus publics. La population peut être informée de l'adoption d'un décret et de son contenu. Combien de temps faut-il pour qu'un décret soit rendu public après la présentation d'une demande?

Mme Lang : Je ne sais pas; le jour même? Mon sous-ministre dit que ce serait le jour même.

Le président : Le jour même. Très bien. Par ailleurs, vous avez indiqué que le ministre doit en informer le Parlement dans les cinq jours...

Mme Lang : ... les sept jours, oui.

Le président : Les députés représentent une circonscription et, si quelque chose touchait les membres de la collectivité qu'ils représentent, ils voudraient en être informés afin de défendre leurs intérêts. En ce qui concerne la communication de renseignements, cela suscite des préoccupations au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et dans de nombreux secteurs au sein du gouvernement. Dans le cadre de ce projet de loi, le gouvernement envisage-t-il précisément de demander au Commissariat d'examiner ce que prévoit cette loi? Comment peut-on, de façon préventive, protéger au mieux les droits des citoyens de ce pays, lorsqu'on communique leurs renseignements?

Mme Lang : Oui. Merci de poser la question. Il s'agit de la deuxième fois que nous tentons, si l'on veut, de faire adopter des dispositions relatives à la communication de renseignements. En fait, elles ont été déposées et ont même été étudiées par le Sénat dans le cadre du projet de loi S-6 il y a quelques années. À cette époque, nous avons collaboré très étroitement avec le Commissariat à la protection de la vie privée, qui nous avait fourni conseils et orientation, afin de tenir compte de tous les points de vue du Commissariat. Le libellé reflète désormais exactement la position du Commissariat à la protection de la vie

The Chair: Let me go one step farther. In sharing privacy information with provinces and territories, the regime is quite different across the country. It is somewhat unique, but not exclusively unique to the federal privacy legislation. How would we ensure that there is consistency in how they treat and disseminate the information, given that we are giving them our guidelines in the federal jurisdiction?

Ms. Lang: Absolutely. Our best line of defence or offence is in our information-sharing agreements. The type of information we would want to share with one province, we would also want to share with another. I don't think there would be a situation in which there would be different information needs or things that the department would see as of value in exchanging in terms of access to benefits the status of the individual or that type of thing.

From a departmental perspective, we would be negotiating these more as a package or a one-stop shop, and hopefully we would be able to balance that with the provinces and vice versa. That's the best line of defence. I assume we would move forward in such a way that we would try to have consistency across those information-sharing agreements.

The Chair: I also have a question for Ms. Pelley while you are still here on the stand. With regard to the number of families that have been impacted by drugs that are killing their loved ones, it is easy for criminals to get access to these chemicals that produce the drugs that are doing so much harm. In the context of the legislation, and knowing what evidence we already have right now — some of it is internal, but it is also coming from other jurisdictions into the country.

Would you say this legislation — at least the proposed changes in the bill — is going to give us a better handle on how we can choke off the production of the chemical used to produce fentanyl in this country that is killing our loved ones?

Ms. Pelley: Thank you very much for the question. As you say, illegal drugs are a main driver of overdose deaths and harm, particularly illegal fentanyl, and it is a grave situation. Between 2016 and June 2025, over 53,000 people lost their lives due to an opioid overdose, and that is absolutely tragic.

privée, qui se dit satisfait de toutes les dispositions et mesures de protection.

Le président : Permettez-moi d'approfondir un peu plus la question. En ce qui concerne la communication de renseignements personnels auprès des provinces et des territoires, le cadre législatif varie considérablement d'un bout à l'autre du pays. La situation est quelque peu unique, sans toutefois être strictement propre à la législation fédérale en matière de protection de la vie privée. Comment pouvons-nous nous assurer que les renseignements sont traités et diffusés de façon uniforme, étant donné que nous leur transmettons les lignes directrices applicables à la compétence fédérale?

Mme Lang : Absolument. Nos ententes concernant la communication de renseignements constituent notre meilleur moyen d'assurer la protection des renseignements. Le type de renseignements que nous souhaiterions communiquer serait le même d'une province à l'autre. Je ne crois pas que les besoins en matière d'information pourraient différer ou que le ministère verrait un intérêt particulier à communiquer certains renseignements en ce qui concerne l'accès aux prestations, le statut d'une personne ou ce genre de choses.

Du point de vue ministériel, nous chercherions plutôt à négocier ces ententes dans leur ensemble ou dans une optique de guichet unique, dans l'espoir d'en arriver à un compromis acceptable tant pour les provinces que pour nous. C'est ce qui permettrait de mieux protéger les renseignements. J'imagine que nous procéderions de manière à nous assurer de l'uniformité de l'ensemble des ententes concernant la communication de renseignements.

Le président : J'ai également une question à poser à Mme Pelley pendant que vous êtes encore parmi nous. Pour ce qui est des drogues qui ont touché de nombreuses familles, dont les proches ont perdu la vie, il est facile pour les criminels d'avoir accès aux substances chimiques qui leur servent à fabriquer ces drogues qui causent tant de tort. Dans le cadre du projet de loi, et compte tenu des données probantes dont nous disposons déjà à l'heure actuelle... certaines proviennent de sources internes, mais aussi d'autres administrations du pays.

Diriez-vous que cette mesure législative — ou, du moins, des modifications proposées dans le projet de loi — nous permettra de mieux prévenir la production des substances chimiques utilisées pour la fabrication du fentanyl au pays, une drogue qui coûte la vie à nos proches?

Mme Pelley : Merci beaucoup de poser la question. Comme vous le dites, les drogues illicites constituent une cause majeure des décès et des méfaits liés aux surdoses, en particulier le fentanyl illégal, la situation est très grave. Entre 2016 et juin 2025, plus de 53 000 personnes ont perdu la vie à la suite d'une surdose d'opioïdes, ce qui est absolument tragique.

The amendments included in Part 2 of Bill C-12 will largely provide us with a more flexible and nimble approach to rapidly control certain precursor chemicals. In and of themselves, the amendments are not enough, but we are working very closely — through Canada's border plan, Health Canada — as well as many other departments, but Health Canada in particular — received some funding to do a few things in support of the broader efforts to detect and disrupt the illegal drug trade. These amendments are a part of it, but, certainly, I think we are working very closely with public safety partners trying to get a better handle on the sources of the chemicals and how they can be used.

We have really bolstered relationships with the Canada Border Services Agency, or CBSA, so we are talking to each other closely, and where they find a new chemical at the border, my team at Health Canada can help them figure out what it might be used for.

I think this would be one element of our broader approach to stemming the flow of precursor chemicals. These chemicals are largely being imported illegally into the country. That's the main source of them, so that is what we are looking to address here is to make sure that we — we do have a regular process whereby we can list chemicals in Schedule VI to the Controlled Drugs and Substances Act, thereby subjecting them to those important import controls that will help stem the flow. This would be one additional tool to more rapidly respond to what we might perceive as being an emerging threat that needs to be shut down quickly, but it also provides that certainly that if a company were also using that chemical for legitimate reasons, that there would be the opportunity for them to come in and apply for a licence to continue.

We don't want to be disrupting legitimate business when we control chemicals. However, we really need those enforceable tools to allow border service officers to actually seize substances at the border and prevent them from coming into the country where they can be used to make illegal drugs.

The Chair: Thank you.

My last question is to my friends in the Royal Canadian Mounted Police, or RCMP. Given what the legislation entails in disrupting criminal activities at the border, what new tools do you envision the government is going to provide you and CBSA to, of course, guard our border much more diligently than we have been doing in the past?

Les modifications prévues à la partie 2 du projet de loi C-12 nous permettront essentiellement d'adopter une approche souple mieux adaptée afin de contrôler rapidement le trafic de certains produits chimiques précurseurs. Ces modifications, en tant que telles, ne suffisent pas, mais nous travaillons en étroite collaboration... dans le cadre du plan relatif à la frontière, Santé Canada ainsi que de nombreux autres ministères, mais Santé Canada en particulier — a reçu du financement en vue de soutenir les efforts plus vastes visant à repérer et démanteler le trafic de drogues illicites. Ces modifications en font partie, mais nous collaborons assurément de très près avec nos partenaires responsables de la sécurité publique afin de mieux comprendre la provenance de ces produits chimiques et leur utilité.

Nous avons véritablement renforcé nos liens avec l'Agence des services frontaliers du Canada, ou l'ASFC, de sorte que nous collaborons étroitement et communiquons régulièrement. Lorsqu'un nouveau produit chimique est intercepté à la frontière, l'équipe de Santé Canada peut aider l'Agence à en déterminer l'utilité.

Je crois qu'il s'agit là d'un élément de notre approche globale qui vise à restreindre l'entrée de produits chimiques précurseurs. Ces substances sont, pour la plupart, importées illégalement au pays. Elles proviennent principalement de l'étranger. Ainsi, ce que nous cherchons à faire ici, c'est de nous assurer que nous... nous disposons d'un processus officiel qui nous permet d'inscrire des substances à l'annexe VI de la Loi réglementant certaines drogues et d'autres substances, afin de les assujettir à d'importants contrôles des importations qui contribueront à freiner leur entrée au pays. Il s'agirait d'un outil supplémentaire qui nous permettrait d'intervenir plus rapidement face à ce que nous pourrions considérer comme une menace émergente que nous devons contrer sans tarder. Cet outil permettrait également à une entreprise qui utilise un produit chimique à des fins légitimes de présenter une demande de licence afin de poursuivre ses activités.

Nous ne souhaitons pas nuire aux activités commerciales légitimes lorsque nous réglementons des produits chimiques; toutefois, nous avons véritablement besoin d'outils exécutives qui permettent aux agents des services frontaliers de saisir des substances à la frontière et d'empêcher leur entrée au pays, où elles pourraient servir à la fabrication de drogues illicites.

Le président : Merci.

Ma dernière question s'adresse à mes amis de la Gendarmerie royale du Canada, ou la GRC. Compte tenu de ce que suppose la législation en matière de lutte contre les activités criminelles à la frontière, quels nouveaux outils prévoyez-vous que le gouvernement vous fournira à vous et à l'ASFC pour, bien entendu, surveiller notre frontière avec plus d'efficacité que nous l'avons fait par le passé?

Bryan Larkin, Senior Deputy Commissioner, Royal Canadian Mounted Police: Maybe I will start the question, and then I will ask Chief Superintendent McGowan to provide some real operational, on-the-ground expertise.

There are a couple of pieces. As my colleague, Jennifer Pelley, alluded to the introduction of the bill, also came with a significant investment into the RCMP, particularly into our federal policing mandate. Over the next five years, a \$1.8 billion investment will see the addition of 750 regular member police officers and 250 specialized public servants in the financial crime areas, intelligence analysts and other technical operations. That is a significant component to the work that we are doing.

Initially, prior to that announcement, we also received an infusion of money that allowed us to actually enhance the full-time equivalents of regular members across the country, at the border and the border integrity unit, but also technology. We were able to leverage that work and, of course, our ongoing partnership with CBSA and, as alluded to, our colleagues from the Canadian Coast Guard. The systems work naturally very well.

I want to provide a bit of data of the work that we have been doing, and it references strengthening the border when we do dedicated work. From May 20 to October 31 this year, the Canadian Integrated Response to Organized Crime — so the RCMP, along with many law enforcement, federal, provincial and municipal agencies — conducted a fentanyl sprint to highlight the challenges that our country is facing. As Jennifer Pelley alluded to, there are some significant impacts on communities and on families.

To show you the significant amount of work that was done, more than 386 kilograms of fentanyl were seized, as well as 270 kilograms of precursor chemicals, 5,983 kilograms of cocaine, 1,700 kilograms of meth and about \$13.46 million in cash that led to the arrest of more than 8,130 persons and the laying of charges, with 217 of those specifically for illicit trafficking.

This demonstrates one of the challenges we are facing, but it also demonstrates the opportunity that when we come together and when we share information and share intelligence, we can actually have significant success. That is just one example of the work we are doing.

And, in particular, the work that Chief Superintendent McGowan and his team have been around providing policy wisdom to Bill C-12, he will give you some live examples of

Bryan Larkin, sous-commissaire supérieur, Gendarmerie royale du Canada : Je vais peut-être commencer par répondre à la question, et ensuite, je vais demander au surintendant principal, M. McGowan, de nous faire part de son expertise concrète et opérationnelle sur le terrain.

Il y a quelques éléments en jeu. Comme ma collègue, Jennifer Pelley, l'a mentionné, la présentation du projet de loi s'assortit d'un investissement considérable dans la GRC, en particulier en ce qui concerne notre mandat de police fédérale. Au cours des cinq prochaines années, un investissement de 1,8 milliard de dollars permettra le recrutement supplémentaire de 750 agents de police réguliers et de 250 fonctionnaires spécialisés dans les domaines du crime financier, de l'analyse du renseignement et dans d'autres opérations techniques. Il s'agit d'une partie considérable du travail que nous effectuons.

Au départ, avant cette annonce, nous avons également reçu une injection de fonds qui nous a permis de vraiment augmenter les équivalents temps plein au chapitre des agents réguliers à l'échelle du pays, à la frontière, dans l'unité d'intégrité de la frontière, mais également d'améliorer nos technologies. Nous avons pu tirer parti de ce travail et, bien entendu, de notre partenariat en cours avec l'ASFC et, comme cela a été mentionné plus tôt, de celui avec nos collègues de la Garde côtière canadienne. Les systèmes fonctionnent naturellement très bien.

Je souhaite fournir un peu d'informations concernant le travail que nous avons effectué, et il est question du renforcement de la frontière lorsque nous effectuons un travail consciencieux. Cette année, à compter du 20 mai jusqu'au 31 octobre, la Réponse intégrée canadienne au crime organisé — donc la GRC, ainsi que bon nombre d'organismes de police fédéraux, provinciaux et municipaux — a organisé une campagne de lutte contre le fentanyl afin de souligner les défis avec lesquels compose notre pays. Comme l'a mentionné Jennifer Pelley, nos collectivités et nos familles sont considérablement touchées.

Pour vous montrer l'énorme quantité de travail qui a été effectué, plus de 386 kilogrammes de fentanyl ont été saisis, ainsi que 270 kilogrammes de produits chimiques précurseurs, 5 983 kilogrammes de cocaïne, 1 700 kilogrammes de méthamphétamine et environ 13,46 millions de dollars en liquide. Cette opération a mené à l'arrestation de plus de 8 130 personnes, lesquelles ont été mises en accusation et, parmi elles, 217 ont été accusées précisément de trafic illicite.

Cela démontre l'un des défis auxquels nous sommes confrontés, mais c'est aussi la preuve que, lorsque nous nous réunissons et que nous mettons en commun le renseignement et les informations, nous pouvons vraiment connaître beaucoup de succès. Ce n'est là qu'un seul exemple du travail que nous effectuons.

Et, en particulier, en ce qui concerne l'expertise que le surintendant principal McGowan et son équipe ont fournie au moment de l'élaboration du projet de loi C-12, il vous fournira

where this will strengthen the work the RCMP does across the nation.

Jamie McGowan, Chief Superintendent, Federal Policing, Border Integrity, Royal Canadian Mounted Police: Thank you for the opportunity to be here today.

Bill C-12 certainly provides us with more opportunities to enhance Canada's border plan that was announced in December 2024. We enacted our Aerial Intelligence Task Force that provided proactive patrols of our borders. We have dedicated personnel to the border, as we discussed.

Some of the technologies that we have will enable greater security at our border, and the information sharing that Bill C-12 allows through the sex offender registry and through the amendments to the Controlled Drugs and Substances Act will greatly provide us with more tools to target criminal activity that is taking place.

In terms of the work that is being done, as I mentioned, there is the Aerial Intelligence Task Force. We have enhanced the level of people that are working at the border, and we are working very closely with our partners.

We have talked quite a bit about information sharing today. We are working with Transport Canada. We are working with the Canadian Coast Guard. We are working with the National Defence, all in efforts to have a whole-of-government approach to fighting fentanyl and crime at our borders.

[Translation]

Senator Carignan: I'm sorry, I stepped out. If I ask a question that has already been asked, please let me know, and I'll go to the notes just to be sure.

The point that interests me concerns the precursors, the chemical aspects. I once saw a case where a high school math teacher was doing chemistry in his shed and producing a large quantity of . . . He was arrested, but he seemed to have obtained supplies from vendors or companies that were using these chemical products lawfully.

My question is about tracing. How do you ensure that the company that purchases these products legitimately doesn't then resell them to someone who would use them unlawfully? Do you have a tracing system? Will the measures in Bill C-12 make it possible for regulations to be made or create pressure so that

quelques exemples concrets de cas où cette expertise renforcera le travail qu'effectue la GRC à l'échelle de la nation.

Jamie McGowan, surintendant principal, Police fédérale, Intégrité des frontières, Gendarmerie royale du Canada : Merci de m'avoir donné l'occasion de comparaître ici aujourd'hui.

Le projet de loi C-12 nous fournit certainement beaucoup d'occasions d'améliorer le Plan frontalier du Canada, lequel a été annoncé en décembre 2024. Nous avons mis en place notre force opérationnelle de renseignement aérien, qui patrouille de façon proactive dans nos frontières. Comme nous l'avons mentionné, nous avons du personnel directement affecté à la frontière.

Certaines des technologies dont nous disposons nous permettront d'accroître la sécurité à la frontière, et le partage de renseignements permis par le projet de loi C-12, au moyen du registre de délinquants sexuels et des amendements de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, nous fourniront vraiment davantage d'outils pour cibler les activités criminelles qui ont lieu.

En ce qui concerne le travail qui est effectué, comme je l'ai mentionné, il y a la force opérationnelle de renseignement aérien. Nous avons augmenté le nombre d'agents qui travaillent à la frontière, et nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires.

Nous avons beaucoup parlé du partage de renseignements aujourd'hui. Nous travaillons de concert avec Transports Canada, la Garde côtière canadienne et la Défense nationale. Tous ces efforts visent à adopter une approche pangouvernementale pour lutter contre le fentanyl et les crimes à nos frontières.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je m'excuse, je me suis absenté. Si je pose une question qui a déjà été posée, dites-le-moi, et j'irai voir dans les notes juste pour être certain.

Le point qui m'intéresse, ce sont les précurseurs, les aspects chimiques. J'ai déjà vu un dossier où un professeur de mathématiques du secondaire faisait de la chimie dans son cabanon et produisait énormément de... Il a été arrêté, mais il semblait s'être approvisionné auprès de fournisseurs ou d'entreprises qui utilisaient ces produits chimiques de façon légitime.

Ma question porte sur le traçage. Comment vous assurez-vous que l'entreprise qui achète les produits de façon légitime ne les revend pas à quelqu'un qui en ferait un usage illégitime? Avez-vous un système de traçage? Est-ce que les mesures prévues dans le projet de loi C-12 vont permettre d'adopter des

there's tracing of how the company uses the product after purchasing it, and not only when it acquires it?

Ms. Pelley: There is no specific provision in Bill C-12 that will affect retail sales.

[*English*]

Under the Precursor Control Regulations in Canada, not every chemical used in illegal drug production is listed in one of the schedules to the Controlled Drugs and Substances Act. There are chemicals that are not regulated that can also be used in illegal drug production, so for chemicals like those, there would be no requirements.

It is, however, illegal to produce illegal drugs, regardless of how you do it. That action remains illegal by virtue of the act, regardless of where you procure your chemicals.

In terms of the controls, where we focused our efforts is really on the essential chemicals, without which you could not make a drug. If you look at fentanyl, in particular, the backbone molecules — the ones that you absolutely need to make illegal fentanyl — those are all strictly controlled. So we require someone to come in and have a licence. There is a rigorous process of validating that we are not just giving licences to just anyone. There are record-keeping requirements.

Then, at the point of sale or resale to an end user, they are required to keep records of that sale to see where it is going. Certainly, there are some chemicals that could still then be sold again. But it is a very tight system of controls.

By and large, the core molecules that are being used to make illegal fentanyl are not being diverted or purchased from legitimate sources. We have very strong evidence to suggest that diversion is not the issue. Rather, it is illegal importation. That is where we are focusing our efforts are addressing the illegal importation of chemicals.

[*Translation*]

Senator Carignan: My second question is about Part 3. This amendment is probably technical, but I'm trying to understand, with respect to clause 22 or 23, which deals with cannabis, what the reason is for removing or exempting police officers from the offence of conspiracy. Is there a technical reason for this? I'm trying to understand it. The idea is to avoid having a police officer be part of a conspiracy to import or to commit an offence. This would be the case of undercover officers, I assume, where

règlements ou de pousser pour qu'il y ait un traçage quant à l'utilisation du produit par l'entreprise après l'achat, et pas juste au moment où elle l'acquiert?

Mme Pelley : Il n'y a aucune disposition particulière dans le projet de loi C-12 qui touchera la vente au détail.

[*Traduction*]

Conformément au Règlement sur les précurseurs au Canada, les produits chimiques utilisés dans la production de drogues illicites ne sont pas tous énumérés dans l'une des annexes de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Certains produits chimiques non réglementés peuvent également être utilisés dans la production de drogues illicites, donc pour ces produits, il n'y a aucune exigence.

Il est toutefois illégal de produire des drogues illicites, peu importe la manière dont vous vous y prenez. Cela demeure illégal aux termes de la loi, peu importe l'endroit où vous vous procurez vos produits chimiques.

En ce qui concerne les mesures de contrôle, nous concentrons nos efforts essentiellement dans le contrôle des produits chimiques essentiels, sans lesquels il est impossible de fabriquer une drogue. Si l'on prend l'exemple du fentanyl, en particulier, les molécules de base — celles qui sont absolument essentielles à la fabrication du fentanyl illégal — sont strictement contrôlées. Il faut donc que quelqu'un dispose d'un permis. Il y a un processus de validation rigoureux qui veille à faire en sorte que les permis ne soient pas accordés à n'importe qui. La tenue de registres fait partie des exigences.

Ensuite, au point de vente ou de revente à un utilisateur final, on est obligé de garder une trace de cette vente afin que l'on puisse voir où cette drogue est acheminée. Évidemment, il y a certains produits chimiques qui peuvent toujours être revendus. Mais le système de contrôle est très strict.

Dans l'ensemble, les molécules de base qui sont utilisées pour fabriquer du fentanyl illégal ne sont pas détournées ou achetées auprès de sources légitimes. Nous avons de solides éléments probants qui laissent croire que le détournement n'est pas le problème. Il s'agit plutôt de l'importation illégale. C'est donc dans la lutte contre l'importation illégale de produits chimiques que nous concentrons nos efforts.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma deuxième question porte sur la partie 3. Cet amendement est probablement technique, mais j'essaie de comprendre, en ce qui concerne l'article 22 ou 23, qui porte sur le cannabis, quelle est la raison pour retirer ou soustraire les policiers de l'infraction de complot. Y a-t-il une raison technique pour cela? J'essaie de le comprendre. On veut éviter que le policier fasse partie du complot pour importer ou pour commettre une infraction. C'est dans le cas d'un agent

they have to take part in the conspiracy in order to remain active in their role as someone doing infiltration work?

Kristin McLeod, Director, Drug Policy, Crime Prevention Branch, Public Safety Canada: Thank you very much for the question. I will answer in English.

[English]

The amendments being proposed in Bill C-12 relate to offences found in the Criminal Code. What we are proposing will confirm the authority of the Governor-in-Council to make regulations that exempt law enforcement from those particular types of drug-related offences within the Criminal Code, just as the Governor-in-Council can do for similar drug-related offences.

Senator Carignan: The question is why, because I read that.

Ms. McLeod: It is because, in the conduct of an investigation, police might need to exercise a broad range of techniques. That can include some undercover investigations or conspiracies. The exemptions are really to prevent law enforcement from themselves facing criminal charges when they undertake those investigations in the conduct of their duties while undertaking lawful investigations. It is very much ensuring that law enforcement feel that they can undertake their work and can use these different techniques without running up against any type of liability themselves.

[Translation]

Senator Carignan: Are there other technical elements that I'm missing? When a police officer commits a criminal act as part of a legitimate investigation, if they have to commit a criminal act, they don't have the *mens rea* to do so. They're not doing it for a criminal purpose; they're doing it for another purpose. Are we trying to avoid that in order to protect the officer or to create another form of immunity, or is there something that prevents them from using it if they've been involved in the criminal act? It seems to me that another step is missing.

[English]

Ms. McLeod: I think the issue at hand we are trying to address in Bill C-12 is very much an administrative issue as opposed to trying to provide law enforcement with additional techniques or access additional techniques. It is really about confirming that those protections exist.

Senator Carignan: Okay.

double, j'imagine, où il doit participer au complot pour demeurer actif dans son rôle de personne qui fait du travail d'infiltration?

Kristin McLeod, directrice, Politique en matière de drogues, Secteur de la prévention du crime, Sécurité publique Canada : Merci beaucoup de la question. Je vais répondre en anglais.

[Traduction]

Les amendements proposés du projet de loi C-12 concernent les infractions prévues dans le Code criminel. Ce que nous proposons confirmera que le gouverneur en conseil a le pouvoir de créer des règlements exemptant les forces de l'ordre de ce type particulier d'infraction liée aux drogues prévue dans le Code criminel, chose que le gouverneur en conseil peut également faire dans les cas similaires d'infractions liées aux drogues.

Le sénateur Carignan : La question est : pourquoi? Car j'ai lu cela.

Mme McLeod : C'est parce que, au cours d'une enquête, la police pourrait avoir besoin de recourir à un large éventail de techniques. Cela pourrait inclure des enquêtes d'infiltration ou des complots. Les exemptions visent vraiment à empêcher que les membres des forces de l'ordre ne se retrouvent face à des accusations criminelles lorsqu'ils effectuent des enquêtes dans le cadre de leurs fonctions, où ils effectuent des enquêtes légales. Ces exemptions permettent vraiment aux membres des forces de l'ordre de sentir qu'ils peuvent effectuer leur travail, et qu'ils peuvent recourir à ces différentes techniques sans risquer de se heurter à tout type d'entrave.

[Français]

Le sénateur Carignan : Y a-t-il d'autres éléments techniques qui m'échappent? Lorsqu'un policier commet un acte criminel dans le cadre d'une enquête légitime, s'il doit commettre un acte criminel, il n'a pas la *mens rea* pour le faire. Il ne le fait pas dans un objectif criminel, il le fait dans un autre objectif. Voulons-nous éviter cela pour protéger l'agent ou avoir un autre genre d'immunité, ou y a-t-il quelque chose qui fait qu'il ne peut pas l'utiliser s'il a participé à l'acte criminel? Il me semble qu'il manque une autre étape.

[Traduction]

Mme McLeod : Je pense que le problème que nous essayons de résoudre dans le projet de loi C-12 est plus un problème administratif qu'un problème où l'on essaie de fournir aux forces de l'ordre des techniques supplémentaires ou un accès à des techniques supplémentaires. Il s'agit vraiment de confirmer que ces protections existent.

Le sénateur Carignan : D'accord.

Senator Cardozo: One more question with regard to Part 11. It is for Senior Deputy Commissioner Larkin. I ask this question with great respect and carefully.

The section in the act talks about the role of the RCMP in regard to sex offender information registration. What can you say to give Canadians confidence that the RCMP is the agency to address this scourge when we have this report today that over 600 RCMP officers face disciplinary charges tied to gender-based violence in the past decade?

Mr. Larkin: Thank you very much, senator, for the question. First, in relation to the conduct articles and media interests you are referring to, in many ways the senior executive recognizes that any misconduct sexual in nature or gender-based violence; first off, it is unacceptable. There is no place in the organization. We need to continue to mature and do the work we are doing.

Over the last decade, over numerous reports, numerous different information, the Bastarache Report and others, we have actually gone through a significant undertaking of revamping and modernizing our conduct process. The report we released is a compliance report delivered to our minister.

In many ways, one highlights our ability to hold our members accountable. In many ways, there are success stories in there. It is regrettable it continues to occur. Over the last decade, we have made significant progress, and over the last three years some significant pieces where we have enhanced the ability to discipline individuals.

As it relates to Bill C-12 and the Sex Offender Information Registration Act, we, on behalf of all police services in the country, play a convener role. The information we collect from across all 194 police services and 36 self-administered Indigenous police services around sex offender information, we coordinate. We have a significant team with significant expertise supported by skilled public servants and professionals in this world, in this area. We coordinate the sharing of information not only with domestic police services but international police services.

A Canadian citizen who may be a registered sex offender who is travelling or leaving the country, the RCMP has the responsibility to look at whether we are going to share that

Le sénateur Cardozo : J'ai une autre question concernant la partie 11. Elle s'adresse au sous-commissaire supérieur, M. Larkin. Je vous pose cette question avec grand respect et beaucoup de prudence.

L'article de la loi traite du rôle de la GRC en ce qui concerne l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels. Que pouvez-vous dire pour que les Canadiens aient la certitude que la GRC est l'instance appropriée pour nous débarrasser de ce fléau, alors que, selon ce rapport que nous avons aujourd'hui, 600 agents de la GRC font face à des accusations d'infractions disciplinaires liées à de la violence fondée sur le genre depuis les dix dernières années?

M. Larkin : Merci beaucoup, monsieur le sénateur, de la question. Premièrement, en ce qui concerne les articles portant sur notre conduite, et les intérêts médiatiques que vous mentionnez, à bien des égards, le commandement supérieur reconnaît que toute inconduite de nature sexuelle ou toute violence fondée sur le genre est inacceptable; voilà la première chose. Elle n'a aucune place au sein de l'organisation. Nous devons continuer de mûrir et d'effectuer le travail que nous faisons.

Ces 10 dernières années, à la suite de nombreux rapports, de nombreux différents renseignements, et du rapport Bastarache, entre autres, nous avons procédé à une réorganisation et une modernisation considérable de notre code de conduite. Le rapport que nous avons communiqué est un rapport de conformité que nous avons livré à notre ministre.

De bien des façons, l'un des rapports soulignait notre capacité de demander des comptes à nos membres. Nous avons réussi de nombreuses manières. Il est regrettable que ce genre de choses continuent de se produire. Ces 10 dernières années, nous avons effectué des progrès considérables, et ces trois dernières années, nous avons réalisé des choses importantes, où nous avons augmenté notre capacité de soumettre nos membres à des mesures disciplinaires.

En ce qui concerne le projet de loi C-12 et la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, nous, au nom de tous les services de police à l'échelle du pays, jouons un rôle d'organisateur. Les informations que nous recueillons auprès de la totalité des 194 services de police et des 36 services de police autochtones autogérés concernant les renseignements sur les délinquants sexuels, nous les coordonnons. Nous disposons d'une équipe considérable dotée d'une expertise importante soutenue par des fonctionnaires et des professionnels compétents dans ce domaine. Nous coordonnons la communication de renseignements non seulement avec les services de police à l'échelle nationale, mais aussi avec ceux à l'échelle internationale.

Lorsqu'un citoyen canadien qui est un délinquant sexuel enregistré voyage ou quitte le pays, la GRC a la responsabilité de décider ou non de communiquer cette information afin d'éviter

information to prevent a risk to children in other countries where somebody may be travelling.

There was a gap; the disclosure threshold created some challenges, and some of our Five Eyes partners did express concern, particularly in countries where sex tourism and travel around the sex trade are significant issues. They felt that our threshold was very rigid, and the amount of information we were sharing did not ensure safety and security. That included the timeline around when a sex offender was going to travel, et cetera.

So the proposed changes and amendments allow the RCMP — under the new threshold, it is really focused on reasonable grounds to believe. It lowers the threshold. The intent of this is to really ensure the safety of children, not only in Canada, but across the globe. My colleague from Public Safety Canada may want to add to that.

We have long had the stewardship. We are proud of that stewardship. That stewardship is governed through a national advisory committee with representatives from each province and each territory. Senior police leaders provide feedback and govern the systems on behalf of all services. But the RCMP has the leadership and stewardship. It is challenging work. I want to publicly recognize the regular members and public servants in that area who do outstanding work to ensure the safety and security of children, and to ensure those who prey on our greatest asset are held accountable.

Chad Westmacott, Director General, Community Safety, Corrections and Criminal Justice, Public Safety Canada: I think my colleague covered it well. As Commissioner Larkin said, it's about changing the threshold of where that information can be shared, both domestically and internationally, going from necessary to enable the investigation or the prevention of a crime of a sexual nature down to reasonable grounds to believe it will assist.

This is a very recognized threshold, and it allows greater flexibility in ensuring that sexual offenders who are registered and travelling to another country and there are reasonable grounds to believe that this will assist in the prevention or investigation of a crime of a sexual nature. Then that information can then be shared, either with an international partner or, as I said, domestically as well with other police jurisdictions.

qu'il ne représente un risque pour les enfants dans les autres pays où cette personne pourrait voyager.

Il y avait toutefois une faille. Le seuil de déclaration a créé certains défis, et certains de nos partenaires du Groupe des cinq ont fait part de leurs préoccupations, en particulier dans les pays où le tourisme sexuel et les voyages liés au commerce du sexe représentent de grands problèmes. Ils trouvaient que notre seuil était très rigide, et la quantité de renseignements que nous communiquons ne garantissait pas la sûreté et la sécurité. Cela comprend la chronologie des dates de voyage d'un délinquant sexuel, et ainsi de suite.

Donc, les amendements et les changements proposés permettront à la GRC... conformément au nouveau seuil, il est vraiment question des motifs raisonnables de suspicion. Les éléments proposés abaissent le seuil. L'objectif est vraiment de veiller à la sécurité des enfants, non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle mondiale. Peut-être que mon collègue de Sécurité publique Canada voudra ajouter quelque chose à ce propos.

Cela fait longtemps que nous en assumons l'intendance. Nous en sommes fiers. Cette intendance est régie par l'entremise d'un comité consultatif national avec des représentants de chaque province et de chaque territoire. Des agents de police principaux fournissent de la rétroaction et gèrent les systèmes au nom de tous les services. Mais c'est la GRC qui en assure la direction et l'intendance. Il s'agit d'un travail difficile. Je tiens à reconnaître publiquement les membres réguliers et les fonctionnaires dans ce domaine qui effectuent un travail remarquable pour veiller à la sécurité et à la sûreté des enfants, et demander des comptes aux personnes qui s'en prennent à nos plus grands atouts.

Chad Westmacott, directeur général, Sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada : Je pense que mon collègue a bien couvert la question. Comme le commissaire Larkin l'a mentionné, il s'agit de modifier le seuil de communication de ces renseignements, à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Le seuil passe de renseignements nécessaires pour permettre l'enquête ou pour prévenir un crime de nature sexuelle, à motif raisonnable de croire que ces renseignements pourraient être utiles.

Il s'agit d'un seuil très reconnu, et qui procure plus de flexibilité et permet de veiller à ce que la communication de renseignements sur des délinquants sexuels enregistrés qui voyagent dans un autre pays réponde à des motifs raisonnables de croire que cette information serait utile dans le cadre d'une enquête ou dans le cadre de la prévention d'un crime de nature sexuelle. Cette information peut ensuite être communiquée à un partenaire international ou, comme je l'ai dit, à l'échelle nationale et à d'autres services de police.

Senator Cardozo: Would that be the same when these individuals are coming back to Canada or are they foreign individuals you have information on?

Mr. Westmacott: In this case, it is really about the individuals that are on the National Sex Offender Registry. There are two elements there in terms of what you were saying, senator. One element is if there was a Canadian who has been abroad, potentially committed a crime of a sexual nature, when they return back to Canada, if there is information that has been received through CBSA or through foreign partners, then, yes, that information could be shared domestically with other police of jurisdiction.

If the information is about a foreign sex offender coming into Canada, then there are already information processes in place where CBSA is made aware of that information, and then CBSA chooses whether or not to let that individual into the country based on that information that they have received.

Senator Cardozo: Thank you.

The Chair: Thank you. This brings us to the end of our time with this panel. I would like to thank our witnesses for this informative discussion and for taking the time to meet with us today. I want to say, on behalf of our entire committee, you do a lot on behalf of our country. More often than not, I don't think you get thanked. We thank you for your service to the country. We know the diligence and the hard work you put in to try to ensure you are doing what is expected of you, but I know these are difficult times. So thank you again for being here. Thank you for all you do on behalf of the nation. We look forward to continuing to collaborate with you. We will do our best to get this legislation back into the chamber for a full debate, and my colleagues will make the ultimate decision. Thank you for being here today.

Colleagues, there are two items remaining for us to do today. First, the consideration of a report, subject of Bill C-15; and, second, our work plan moving forward on Bill C-12. With your agreement, I suggest that we proceed in camera to have these discussions.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Cardozo : Est-ce que ce serait la même chose lorsque ces personnes rentrent au Canada, ou s'agit-il de personnes étrangères sur lesquelles vous avez des renseignements?

M. Westmacott : Dans ce cas, il s'agit vraiment de personnes qui se trouvent dans le Registre national des délinquants sexuels. Pour ce qui est de ce que vous disiez, monsieur le sénateur, il y a deux éléments. Le premier, c'est que si un Canadien était à l'étranger, et qu'il a potentiellement commis un crime de nature sexuelle, lors de son retour au Canada, si une information à ce propos a été reçue par l'entremise de l'ASFC ou de partenaires étrangers, alors dans ce cas, oui, cette information sera communiquée à l'échelle nationale, aux services de police d'autres administrations.

Le deuxième élément, c'est que si cette information concerne les délinquants sexuels étrangers qui viennent au Canada, il y a déjà des processus relatifs aux renseignements qui existent, où l'information est communiquée à l'ASFC, et l'agence choisit ensuite de laisser ou non cette personne entrer dans le pays en fonction de l'information qu'elle a reçue.

Le sénateur Cardozo : Merci.

Le président : Merci. Cela nous amène donc à la fin de notre série de questions. Je tiens à remercier nos témoins de cette discussion informative et d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui. Je tiens à dire, au nom de l'intégralité du comité, que vous accomplissez énormément de choses au nom du pays. Je ne pense pas que vous soyez souvent remerciés. Je vous remercie de votre service pour le pays. Nous avons conscience de la diligence dont vous faites preuve et du travail ardu que vous effectuez pour répondre aux attentes, mais je sais que nous traversons des moments difficiles. Alors encore une fois, merci de votre présence. Merci de tout ce que vous faites au nom de la nation. Nous avons hâte de poursuivre la collaboration avec vous. Nous ferons de notre mieux pour que ce projet de loi retourne à la Chambre des communes afin de faire l'objet d'un débat complet, et mes collègues rendront la décision finale. Merci d'être ici aujourd'hui.

Chers collègues, il nous reste encore deux points à aborder sur notre ordre du jour. Nous devons premièrement examiner un rapport qui traite du projet de loi C-15. Nous devons ensuite nous pencher sur notre plan de travail visant à faire avancer le projet de loi C-12. Si vous le permettez, je suggère que nous procédions à cette discussion à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)